

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. FRANÇOIS LAFOND, président  
                                         Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire  
                                         M. PIERRE FORTIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT  
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE  
DE LACHENAIE (SECTEUR NORD)**

**PREMIÈRE PARTIE**

VOLUME 5

Séance tenue le 30 janvier 2008, 19 h  
Centre récréatif de Repentigny  
740, rue Pontbriand  
Repentigny

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 30 JANVIER 2008 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
MARIO DESROSIERS .....	10
PIERRE-JEAN MAZIADE.....	21
DAVID MODLIN.....	29
JULIANNE GAGNON .....	36
MANON FORTIN.....	39
MARIELLE MILETTE.....	47
ROLANDE DULONG.....	50
DENIS LORRAIN.....	54
REPRISE DE LA SÉANCE .....	61
ROBERT TOUSSAINT .....	63
RENÉ CYR .....	64
CLAUDE VALLÉE .....	72
JACQUES GAGNÉ.....	74
PATRICE BRILLANT .....	90
FRANÇOIS VALIQUETTE .....	92
VÉRONIQUE ARMSTRONG .....	103
CHARLES MOREAU.....	105

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT:

5 Nous allons débiter cette cinquième séance d'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie.

10 Avant de laisser la parole aux participants, je vais vérifier s'il y a d'autres documents qui doivent être déposés ce soir. Donc, je vais commencer par monsieur Marron. Avez-vous des documents à déposer ce soir, Monsieur Marron?

### M. JEAN-CLAUDE MARRON :

15 On a déposé les présentations sous forme de Power Point, elles ont été déposées. Et il va nous rester la présentation à faire sur le procédé de traitement des biogaz.

### LE PRÉSIDENT :

20 Parfait. Vous allez faire ça ce soir ou bien... en tout cas, peut-être ce soir ou encore demain en début d'après-midi. Ce soir, je croyais que c'était la présentation de monsieur Chapuis.

### M. JEAN-CLAUDE MARRON :

25 Oui. Il devrait être là, on l'attend. Je ne l'ai pas encore vu.

### LE PRÉSIDENT :

30 D'accord, c'est beau.

Au niveau des différentes personnes-ressources, est-ce qu'il y a des documents que vous voulez déposer ou encore si vous avez... je savais que madame Gauthier ne peut pas s'empêcher. Allez-y, Madame Gauthier.

### Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

35 J'ai déposé les rapports d'inspection tel que demandé concernant les mesures de 500 ppm qu'on a faites, les mesures de méthane à la surface du site.

### LE PRÉSIDENT :

40 Parfait. Merci, Madame Gauthier. Oui, allez-y!

**M. DOMINIQUE LONGPRÉ :**

45

Dominique Longpré, Ville de Repentigny. On a déposé à l'arrière ce soir le rôle d'évaluation 2007 pour les propriétés situées dans le secteur de la Presqu'île. À l'intérieur de ce document-là, les gens vont retrouver, à la ligne 73 du rôle d'évaluation, l'historique de la valeur pour l'immeuble en question, donc la valeur 2004 dans certains cas ou la valeur qui existait avant travaux rénovation.

50

Puis on a également déposé un tableau comparatif, on a fait un échantillonnage d'environ 27 immeubles dans le secteur pour voir la valeur 2004 versus la valeur au rôle 2007, ainsi qu'un écart en pourcentage qui est établi pour chacune de ces propriétés-là.

55

**LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Merci beaucoup.

60

**M. DOMINIQUE LONGPRÉ :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

65

Il y a également la présence de la Ville de Charlemagne qui est ici. Il y a un représentant de la Ville de Charlemagne qui va s'avancer à la table à l'avant. Je pense qu'il a des documents à déposer, Monsieur Boudreau, n'est-ce pas?

70

**M. BERNARD BOUDREAU :**

Oui, Bernard Boudreau. Je suis directeur général à la Ville de Charlemagne. Écoutez, j'ai quelques documents à déposer moi aussi. Mais si vous permettez plus tard, Monsieur le Président, j'aimerais commenter les documents que je vais déposer.

75

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est...

80

**M. BERNARD BOUDREAU :**

Non, c'est très simple. C'est le dépôt du rôle d'évaluation couvrant les années 2005, 2006, 2007 et le nouveau rôle d'évaluation couvrant les années 2008, 2009, 2010, ainsi que les valeurs de l'ensemble des propriétés dans le secteur Presqu'île de la Ville de Charlemagne, qui est le plus près du site de Lachenaie, ainsi que les variations, toutes les ventes qui ont été

85

effectuées durant l'année 2006-2007, où on démontre la variante entre la valeur imposable et le prix de vente. Alors à ce moment-là, c'est ce qu'on dépose ce soir. Mais j'aimerais plus tard, si j'ai l'occasion, les commenter.

90 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y tout de suite, si ça vous convient, Monsieur Boudreau.

95 **M. BERNARD BOUDREAU :**

Ah! moi, tout me convient.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

100 Vous n'avez pas le choix!

**M. BERNARD BOUDREAU :**

105 Écoutez, la raison essentielle pour laquelle on dépose ça ce soir, c'est que hier au soir, il y a eu des propos qui laissaient supposer une diminution marquée de la valeur imposable des propriétés de la Ville de Charlemagne. Ces propos ont été tenus par la directrice générale de la Chambre de commerce. Alors, nous, ça nous a fait réagir parce que, au niveau municipal, c'est tout à fait le contraire et tout à fait à l'opposé de ce qui se passe.

110 Je vais vous donner quelques exemples. Lors du dépôt du rôle d'évaluation couvrant les années 2005, 2006 et 2007, uniquement pour les maisons unifamiliales, il y a eu une augmentation de la valeur des propriétés de 34 %. Donc, au début de 2005, une augmentation des valeurs de la propriété de 34 %. En 2008, donc couvrant les années 2008, 2009, 2010, on vient de vivre avec ce nouveau rôle, on a une augmentation des valeurs des propriétés de 35 %.

115 Donc, en six ans, on a eu 70 % d'augmentation des valeurs des maisons unifamiliales. C'est complètement le contraire de ce qu'a laissé supposer hier soir la Chambre de commerce.

120 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Excusez-moi, ailleurs dans la province, est-ce que vous avez une moyenne pour qu'on puisse comparer ce pourcentage d'augmentation là avec...

125 **M. BERNARD BOUDREAU :**

Écoutez, je ne peux pas parler au nom de la province. Mais si je regarde ce qu'il se passe dans les villes limitrophes, que ce soit Repentigny, Terrebonne, l'Assomption, vous

pourrez confirmer, mes collègues, 35 % chez nous dans les deux derniers rôles.

130 J'aimerais peut-être laisser Dominique répondre.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

C'est la même tendance.

135

**M. DOMINIQUE LONGPRÉ :**

Pour Repentigny à l'ensemble de la ville.

140 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pourriez...

**M. DOMINIQUE LONGPRÉ :**

145

Dominique Longpré, Ville de Repentigny. Pour l'ensemble de la Ville de Repentigny, l'augmentation moyenne en 2007 était de 45 % environ pour l'unifamilial. Et dans le secteur donné, vous allez le voir dans le tableau comparatif pour les 27 résidences qu'on a échantillonnées, l'augmentation moyenne des valeurs est de 50 %.

150

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Est-ce que c'est la même chose chez vous?

155 **M. GHISLAIN BÉLANGER :**

On est pour la même ville.

**LE PRÉSIDENT :**

160

D'accord, merci. Oui, allez-y, Monsieur Papillon.

**M. LUC PAPILLON :**

165

La voix de gauche se rapproche, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

170

Si vous continuez, je vous fais une place à côté de moi.

**M. LUC PAPILLON :**

175 Alors, je confirme que pour le territoire de Terrebonne, tous territoires confondus, incluant le secteur Lachenaie, Carrefour des fleurs, l'augmentation de l'évaluation, d'un dépôt de rôle à l'autre, donc les deux derniers dépôts, six ans, font effet d'une augmentation moyenne du secteur de l'ordre de 30 à 35 %. On parle de valeurs uniformisées.

**LE PRÉSIDENT :**

180 Merci, Monsieur Papillon.

**M. LUC PAPILLON :**

185 Et chez nous aussi, comme mon collègue de Charlemagne l'a expliqué, les valeurs de vente au marché pour le même secteur, donc Carrefour des fleurs, sont au-dessus de cette valeur-là.

190 Il faut savoir que les rôles pour lesquels mes collègues discutent et ont déposé, c'est des valeurs qui correspondent, dans le cas de Repentigny et Charlemagne, au 1er juillet 2006 j'imagine, c'est un rôle 2007, alors c'est des valeurs qui sont déjà, au moment de dépôt, à près de 7 à 10 % de ça des prix de vente, au moment de leur adoption par les différents conseils.

195 Et en réalité, pour compléter l'information, il est vérifiable très facilement de constater que les territoires de Charlemagne et Repentigny-Le Gardeur, si on veut l'appeler ainsi, le secteur Repentigny-Le Gardeur, et Terrebonne pour Carrefour des fleurs, on a facilement des ventes moyennes unifamiliales qui sont à des prix de 10 à 20 % plus élevés que les montants d'évaluation municipale qui vous sont déposés aujourd'hui.

**LE PRÉSIDENT :**

200 Merci, Monsieur Papillon.  
Oui, continuez, Monsieur Boudreau.

**M. BERNARD BOUDREAU :**

205 Oui. Si vous permettez, également dans les documents que je dépose ce soir, on a relevé en 2006 et 2007, dans les documents que je dépose, il y a eu 17 ventes de maisons unifamiliales dans le secteur Presqu'île. Donc, couvrant les années 2006, 2007, donc exactement pendant le rôle d'évaluation en cours qui s'est terminé au 31 décembre 2007. La  
210 valeur des transactions en moyenne était 45 % plus élevée que la valeur au rôle sur lequel les maisons étaient évaluées. Donc, le prix de vente, 45 % plus élevé que le rôle d'évaluation. Alors, les propos qui ont été tenus hier soir sont complètement contradictoires à la réalité.

215 On dépose également pour les années 2005, 2006, 2007 les contestations du rôle d'évaluation pour les unités unifamiliales, et pour l'ensemble de la Ville de Charlemagne, pour les unités unifamiliales, il y a eu deux contestations du rôle d'évaluation, et il y a eu une propriété qui a été évaluée à la baisse et l'autre a perdu sa cause. Alors, il n'y a pas eu de contestation d'évaluation.

220 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Boudreau.

225 **M. BERNARD BOUDREAU :**

Ça fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

230 On va continuer maintenant avec la réponse que monsieur Desrosiers souhaite avoir du ministère de l'Environnement. Donc, Monsieur Mbaraga, s'il vous plaît, est-ce que vous pourriez nous donner l'information à la question?

235 **M. JEAN MBARAGA :**

C'était quoi la question? Je ne me rappelle pas, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

240 Pardon?

**M. JEAN MBARAGA :**

245 Je ne me rappelle pas la question qui avait été posée par monsieur Desrosiers c'était quoi.

**LE PRÉSIDENT :**

Exact, on a dit qu'on continuerait avec vous après souper. D'accord?

250 **M. JEAN MBARAGA :**

Parfait.



**LE PRÉSIDENT :**

255

On vous écoute.

**M. JEAN MBARAGA :**

260

C'est quoi la question qui avait été posée?

**LE PRÉSIDENT :**

265

Ah! la question. Monsieur Desrosiers, est-ce qu'il est là?

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

270

Je peux tenter peut-être d'essayer de résumer. Il y avait un inspecteur, quelqu'un de chez BFI, qui avait passé une partie de la journée couché dans son camion, qu'il disait. Je répète un peu...

Dans le fond, il voulait savoir, quand il a fait la plainte, qu'est-ce qui s'est produit, comment ça se fait que quelqu'un de BFI est demeuré dans le camion.

275

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

280

C'est ça, il y a eu plusieurs éléments dans les questions que monsieur Desrosiers a posées. Une qui, si vous voulez, en fait est un commentaire sur la manière dont à certains moments les personnes chargées de faire la surveillance manquaient de vigilance, s'étaient assoupies ou ne jouaient pas le rôle pour lequel on les avait mis à cet endroit.

285

Et le deuxième point était l'influence de la perception d'une odeur qui pouvait s'estomper au bout d'un certain moment, le nez ayant un effet neutralisé ou endormi, on va dire, face à ces odeurs.

290

Pour ce qui est de l'élément relatif à ces épisodes où les personnes à qui on avait confié ce rôle étaient assoupies, c'est une tâche extrêmement ingrate de rester 24 heures sur 24, même si on est à trois équipes, à trois techniciens, enfin trois personnes, on a donc recruté quatre personnes pour permettre toutes les trois semaines à ce qu'il y ait un roulement de personnel, éviter que les gens soient, par exemple, toujours de nuit ou de matin. Il est clair...

295

J'ai parlé d'ailleurs avec les étudiants à qui on avait confié ce travail en leur demandant si ce genre d'épisode s'était produit et certains m'ont confirmé que, oui, à certains moments ils s'étaient assoupis entre les moments où ils faisaient leur ronde. Donc, ce n'est pas quelque chose que l'on conteste; ça s'est produit.

300 Néanmoins, je vous dirais que l'objectif que l'on visait était d'être le plus proche possible d'une évaluation des événements 24 heures sur 24. On considère que, malgré ces épisodes où les gens n'ont pas eu toujours l'esprit à la tâche ou totalement concentrés là-dessus, les observations que l'on a faites restent très représentatives compte tenu du nombre d'heures qu'on a consacré. Donc, c'était ma réponse sur ce point.

305 Pour l'autre aspect, je vais passer la parole à monsieur Thierry Pagé, qui va commenter comment les étudiants avaient été préparés et répondre également à l'aspect de saturation du nez lors de ces contrôles.

**M. THIERRY PAGÉ :**

310 Donc, Monsieur le Président, en fait, les participants au comité de suivi des odeurs interne de BFI avaient suivi une formation, en fait dans un premier temps une évaluation à savoir est-ce que leur capacité olfactive était représentative des capacités de la... donc, est-ce qu'ils ont un odorat moyen en rapport avec la population. Il existe en fait des tests standardisés qui permettent de faire ce type d'évaluation là.

315 Donc, comme on le fait typiquement dans l'olfactométrie, donc on a évalué la performance de leur nez, leur capacité aussi à discerner des odeurs différentes, parce que ce n'est pas tout le monde qui est capable de discerner des odeurs différentes, et aussi leur capacité à discerner différents niveaux d'intensité d'odeurs, donc de façon à pouvoir bien faire leurs observations. Donc, ayant passé ces trois tests-là, on leur a aussi appris à reconnaître les différents types d'odeurs auxquels ils pourraient être confrontés. Donc, c'est d'une part d'un point de vue de la formation que les gens ont tenue... en fait, c'est une sélection et une formation, d'une part.

325 Ensuite de ça, d'un point de vue de la perception des odeurs, je pense qu'il y a un concept de perception des odeurs qui est important à mettre au point ici. Ici, par exemple, la pièce dans laquelle on se trouve est odorante. Donc, il y a un certain niveau d'odeur. Lorsque les gens vont rentrer dans la salle, effectivement ils vont percevoir une odeur. La façon dont le nez fonctionne, en fait c'est un stimuli et, si le stimuli ne varie pas, à ce moment-là on va toujours avoir la même perception d'odeur. On va perdre la perception de l'odeur. Un peu comme 330 lorsqu'on se met le doigt dans un bain d'eau froide, l'eau nous paraît plus froide.

335 Par contre, lorsqu'on se retrouve à l'extérieur, donc en air ambiant, la situation est tout autre, dans ce sens où il y a constamment de la turbulence atmosphérique, même lorsque les vents sont calmes, et il s'avère qu'il y a toujours ce qu'on appelle des fluctuations de concentration, les concentrations varient.

Ce qui fait que notre nez, en fait, bien qu'on ne s'en aperçoit pas, va toujours être

stimulé, exposé à des concentrations différentes et donc il ne va pas perdre cette faculté de percevoir les odeurs. Même si l'odeur perdure pendant dix, vingt, trente, cinquante minutes, une  
340 heure, on va continuer à les percevoir. Parce que sur une échelle de quelques secondes ou quelques microsecondes, les récepteurs, eux, sont stimulés tout le temps à des concentrations différentes, donc les signaux qui sont envoyés au cerveau, eux réagissent toujours de la même façon.

345 Donc, il n'y a pas à s'inquiéter d'une perte de l'olfaction après dix minutes, de la sensibilité, on va toujours sentir parce qu'on est à l'extérieur, parce qu'il y a de la turbulence. Donc, dans une pièce, encore une fois, c'est quelque chose de différent.

350 Donc, j'espère que ça peut permettre d'éclairer les choses sur comment on perçoit les odeurs.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

355 Est-ce que ça contredit ce qui avait été dit cet après-midi, à savoir qu'on s'habitue à un certain type d'odeur après un certain temps, qu'on ne le sent plus, qu'on n'est plus capable de détecter les nuances et qu'on a un certain sens d'adaptation à l'air ambiant?

**M. THIERRY PAGÉ :**

360 Sur des courtes périodes de temps, en air extérieur toujours, ce n'est pas sur des courtes périodes d'exposition de quelques minutes ou quelques dizaines de minutes où il va y avoir perte de cette capacité à détecter les odeurs et de les apprécier, donc de porter un jugement sur les odeurs.

365 Il ne faut pas confondre ici des odeurs, par exemple, dans des milieux industriels où les gens sont continuellement exposés et à ce moment-là ne vont pas les remarquer tout simplement parce qu'ils sont habitués. Mais si on leur demande de sentir l'odeur, ils vont être capables. Donc, un mécanicien dans son garage, il va sentir l'odeur de gazoline si on lui demande de réfléchir. Mais si on ne lui demande pas de réfléchir, il n'y pense pas parce qu'il est habitué à ce  
370 signal-là, tout simplement.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

375 Est-ce qu'il y a des niveaux d'évaluation de capacité d'adaptation à une odeur? Est-ce qu'il y a des indicateurs qui nous permettent de définir un certain seuil d'acceptabilité?

**M. THIERRY PAGÉ :**

Pas à ce que je sache. Au niveau des indicateurs de capacité d'adaptation, on

380 commence à peine à déterminer les niveaux d'odeurs comme des unités-odeurs. Donc, maintenant les standardisations internationales, on n'est pas encore rendu à déterminer ce type de paramètre là.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

385

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

390

La recherche continue.

**M. THIERRY PAGÉ :**

Tout à fait.

395

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

400

**M. THIERRY PAGÉ :**

C'est pour ça qu'on est là.

**LE PRÉSIDENT :**

405

Oui. Monsieur Desrosiers, en fait, l'explication que vous avez eue, je pense qu'elle est satisfaisante pour vous, et pour nous, malgré que vous pensiez que peut-être les odeurs que vous avez ressenties...

410

Et je vais faire encore écho à ce que mon collègue a dit cet après-midi, dès qu'il y a une odeur que vous percevez, à ce moment-là téléphonez au ministère de l'Environnement, ils vont se faire un plaisir d'envoyer quelqu'un valider cet épisode d'odeurs.

**M. MARIO DESROSIERS :**

415

Je suis d'accord, Monsieur le Président. Mais pour les citoyens qui font ces plaintes-là, tantôt on a dit que c'était ingrat pour les gens qui étaient là pour prendre les rapports, c'était ingrat de passer tout ce temps-là dans une auto puis attendre, puis tout ça, c'est ingrat aussi pour les citoyens quand ils ont plein d'odeurs de même, qu'ils font des plaintes, puis qu'il se passe absolument rien, puis qu'il y a de plus en plus de plaintes.

420

425 Parce qu'il ne faut pas oublier une chose, les plaintes par rapport à tout ce que j'ai  
entendu, j'entends là, bien, c'est tout le temps... les statistiques qu'ils donnent, les chiffres qu'ils  
ont donnés tantôt, le promoteur a donnés, démontrent très bien que c'est notre secteur à nous  
autres qui est le plus affecté. Ça le démontre, parce que ça baisse ailleurs.

**LE PRÉSIDENT :**

430 Effectivement, Monsieur Desrosiers, vous avez raison, c'est votre secteur qui est  
possiblement le plus affecté présentement. Sauf que le promoteur a quand même pris des  
engagements pour améliorer la situation.

435 D'un autre côté, lorsqu'on vérifie avec le ministère de l'Environnement, avec madame  
Gauthier de la Direction régionale, il est clair que les plaintes qu'elle reçoit, le 300-400, ce ne sont  
pas des plaintes qui sont spontanées, c'est-à-dire c'est des plaintes qui sont accumulées sur une  
certaine période. Or, à ce moment-là, vous comprendrez que c'est impossible d'aller valider  
l'épisode plainte, l'épisode odeur exactement.

440 Parce que madame Gauthier nous a très bien renseigné, elle a dit : «On reçoit des  
plaintes, mais des plaintes qui se sont accumulées sur un mois pendant deux, trois, quatre, huit  
épisodes. Comment voulez-vous qu'on puisse valider à ce moment-là si ce n'est pas fait  
immédiatement?»

445 Donc, le message qui doit être bien retenu par chacun des participants et surtout les  
résidents du secteur de la Presqu'île est le suivant : dès que vous avez un épisode d'odeurs,  
appelez directement au ministère qui vont envoyer... c'est un inspecteur, Madame Gauthier?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

450 C'est ça, un inspecteur.

**LE PRÉSIDENT :**

455 Un inspecteur et qui va aller valider sur place. Et c'est ça qu'il faut faire. Parce que sinon,  
c'est difficile. Vous comprendrez que c'est très, très difficile de valider tout ça si on attend un  
mois pour le faire.

**M. MARIO DESROSIERS :**

460 Il n'y a pas de problème. D'abord, est-ce qu'on peut se faire payer? Moi, j'ai mon  
cellulaire, mais j'ai des enfants qui n'ont pas de cellulaire puis ils veulent faire des plaintes. Mais  
là, s'il faut la faire tout de suite la plainte, ça prend quelque chose pour communiquer.

465 Alors, moi, je ne sais pas, il va falloir qu'on s'organise pour que les gens aient un piton  
panique, puis on pèse dessus, puis là, bien, ils vont savoir qu'il y a une plainte. Vous allez voir  
qu'il va en avoir des plaintes. Parce que regardez, vous êtes en train...

**LE PRÉSIDENT :**

470 Monsieur Desrosiers, regardez, on s'entend que tout le monde a un téléphone. Je n'en  
connais pas beaucoup qui n'ont pas le téléphone chez eux, et de un.

**M. MARIO DESROSIERS :**

475 Oui, mais on n'est pas tout le temps dans la maison.

**LE PRÉSIDENT :**

480 Et de deux, la plupart ont des cellulaires.

**M. MARIO DESROSIERS :**

485 Ce n'est pas tout le monde qui a des cellulaires. Ce n'est pas tout le monde qui est à la  
maison.

**LE PRÉSIDENT :**

490 Je dis : «la plupart». Mais si je faisais le décompte ce soir, il y en aurait un méchant  
paquet ici dans la salle.

**M. MARIO DESROSIERS :**

495 Moi, je peux vous dire une chose, les plaintes, on ne fait pas... même moi qui a fait  
beaucoup de plaintes, là, j'aurais pu en faire bien plus que ça. Quand je m'en vais vers  
Charlemagne, j'arrive dans la grande courbe où est-ce qu'il y a le chemin Charbonneau, là, ça  
sent les vidanges. Puis souvent, ça arrive que ça sent très fort les vidanges dans ce secteur-là.

500 Je vais vous dire une chose, ce n'est pas évident, là, tu t'en vas puis tu n'y penses plus  
après. Tu pars, tu t'en vas travailler, d'un coup il y a une odeur puis c'est une odeur de vidanges.  
Quand j'arrive moi à l'ouvrage, j'ai de l'ouvrage à faire, j'y pense pas, je ne la fais pas la plainte.

Je vous le dis, si je faisais toutes les plaintes, là, ils vont être inondés. Là, ils vont  
engager deux personnes à temps plein pour aller voir les... parce que des plaintes, on en ferait

505 tout le temps. Il y en a...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais Monsieur Desrosiers, regardez, là...

510 **M. MARIO DESROSIERS :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

515

... on va s'entendre vraiment qu'il y a beaucoup de plaintes, mais on ne fera pas un débat sur les plaintes et comment les faire. Je vous dis qu'il y a des mesures qui ont été engagées par le promoteur, il y a des engagements qui sont faits. Le ministère nous a dit ce soir qu'il y avait eu des améliorations par rapport à ce qui existait antérieurement. Donc, je pense qu'il faut quand même voir et comprendre ce que les experts nous disent et assumer aussi qu'il va avoir des choses qui vont être faites.

520

Je comprends votre insatisfaction possiblement, parce que vous dites : «On fait des plaintes, on fait des plaintes puis il n'y a personne qui en tient compte», c'est faux. Les plaintes doivent être immédiatement envoyées au ministère. Donc, à ce moment-là, je pense que vous avez une certaine responsabilité.

525

**M. MARIO DESROSIERS :**

530

Est-ce qu'on peut savoir... est-ce que je peux poser une question?

**LE PRÉSIDENT :**

Non. Mais regardez, Monsieur Desrosiers, on a beaucoup de monde ce soir.

535

**M. MARIO DESROSIERS :**

Oui, mais...

540

**LE PRÉSIDENT :**

Non, Monsieur Desrosiers, c'est terminé. Je clos le débat là-dessus, parce qu'on a des choses à faire, on a une analyse à faire et l'analyse va se faire en fonction des réponses de tout le monde.

545

Maintenant, il y avait une présentation par monsieur Hakizimana. Donc, Monsieur Hakizimana, vous avez une présentation sur les données dont vous nous avez parlé hier soir.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

550

Oui, Monsieur le Président. Je vais présenter quelques tableaux ici sur le profil sanitaire de la population de Lanaudière Sud. En fait, oui, oui, c'est visible, j'ai mis en filigrane les documents de travail.

555

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Voulez-vous parlez dans votre micro, s'il vous plaît.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

560

Alors, j'ai dit que je vais présenter quelques tableaux sur le profil sanitaire de la population de Lanaudière Sud. J'ai pris des tableaux pertinents. J'ai marqué là-bas que c'est un document de travail pour signifier que c'est tiré d'un ensemble d'autres données du Service de surveillance et recherche et évaluation, mais ce sont quand même des données qui ont été validées. Comme je

565

l'avais dit le premier jour, je les ai fait d'abord valider par le service qui les produit.

Alors, ici, le premier tableau, c'est les naissances vivantes prématurées et de petit poids selon le territoire de résidence de la mère. Pourquoi les naissances vivantes et de petit poids? J'ai choisi ce tableau-là parce que dans la littérature scientifique on parle souvent de naissances

570

de petit poids autour des sites, de naissances prématurées. Donc, c'est vraiment important dans cette discussion aussi d'avoir ces données.

Alors, comme on le voit ici, il faut regarder entre 2001 et 2005. Et les chiffres qui sont donnés là-bas sont des pourcentages, donc des proportions. Nous avons marqué aussi 1996,

575

2000, pour pouvoir comparer, en fait, s'il y a eu augmentation ou s'il y a eu diminution de la proportion. Alors, ce qu'on voit là-bas, c'est que pour toutes les municipalités, la proportion de naissances prématurées est inférieure à la moyenne lanauoise.

En fait, il faut regarder les deux dernières lignes. Je vais les pointer. Les deux dernières

580

lignes ici, ce sont les proportions pour Lanaudière ensemble. Et en bas, c'est pour tout le Québec. Et les chiffres ici, ce sont toutes les municipalités et MRC que vous voyez là-bas. Donc, les chiffres qui sont là, ça montre que c'est inférieur à la moyenne lanauoise, sauf pour l'Assomption, Saint-Sulpice.

585

Alors, pour les bébés de petit poids aussi, toutes les municipalités ont une proportion inférieure aux moyennes lanauoise et québécoise. Ici, on peut regarder cette dernière rangée.



Et puis lorsqu'on compare les deux périodes, on voit que partout ça a diminué, sauf pour l'Assomption. Attendez. Sauf pour Mascouche, c'est ça, oui, oui, 7,9. Sinon, pour les autres municipalités, ça a diminué pour les deux périodes.

590

Ici, c'est l'espérance de vie à la naissance et à 65 ans, selon le sexe. Pourquoi? Ici, vous vous rappellerez, il y a une question qui avait été posée, je pense, avant-hier. Madame qui avait montré un article de Rive-Sud, je pense, ou Rive-Nord, en tout cas un article d'un journal où on disait que Lanaudière tire en arrière d'une année par rapport au Québec. En fait, c'est ça, les chiffres que vous voyez ici, on peut dire à peu près une année. Mais ce qui est important pour nous ici, c'est de regarder les municipalités par rapport au Québec, à Lanaudière d'abord et au Québec.

595

Alors, toutes les municipalités ont une proportion de naissance... attendez. Excusez. Alors, l'espérance de vie est supérieure à la moyenne régionale, sauf pour l'Assomption et Saint-Sulpice, pour les hommes et également pour les bébés de petit poids. Excusez, je suis un peu mélangé. Attendez.

600

Alors, Repentigny et Charlemagne ont une moyenne supérieure à celle du Québec, ici, pour les femmes.

605

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, l'espérance de vie, si je comprends bien, pour les gens de Repentigny et de Charlemagne, tant pour les hommes que pour les femmes, elle est supérieure à la moyenne québécoise.

610

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui, c'est supérieur à la moyenne québécoise.

615

**INTERVENANT DANS LA SALLE :**

Les gens de Terrebonne vivent moins longtemps.

620

**LE PRÉSIDENT :**

Pardon, Monsieur, aucun commentaire, s'il vous plaît. Le respect, s'il vous plaît.

625

Oui, allez-y, Monsieur Hakizimana.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Je m'excuse, Monsieur le Président. C'est que, en fait, j'ai des problèmes de myopie.

630 J'ai des problèmes des yeux, c'est pour cela que je me mélange dans les tableaux.

**LE PRÉSIDENT :**

Nous comprenons ça.

635

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Alors là, chez les femmes, c'est la colonne ici. Repentigny et Charlemagne ainsi que l'Épiphanie ont une espérance de vie à la naissance supérieure à la région de Québec.

640

Alors, l'espérance de vie à 65 ans, on voit que c'est Repentigny, Charlemagne et l'Épiphanie, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, qui ont une espérance de vie à 65 supérieure au Québec.

645

Ici, taux standardisés comparés avec le Québec, selon le sexe, pour les maladies respiratoires. Les chiffres qui sont ici, c'est le taux, en fait c'est le nombre pour 100 000 personnes. Et les + là que vous voyez, ça veut dire tout simplement que c'est significatif. Pour les autres, ça signifie que le test n'a pas dit que c'est supérieur ou que c'est inférieur, le chiffre qui est là. Ça peut être la même chose. Ça peut être... bon, en tout cas, ce n'est pas significatif statistiquement.

650

Alors, ce que ça nous dit, c'est que pour les femmes à Terrebonne et pour les hommes à l'Assomption, les taux sont plus élevés qu'au Québec. Et tous sexes réunis, c'est la MRC les Moulins qui est statistiquement significatif.

655

Taux standardisés pour la mortalité, les maladies respiratoires, lorsqu'on compare les municipalités à l'intérieur de Lanaudière, on voit qu'ici le signe -, ça veut dire tout simplement que c'est inférieur, que c'est plus faible par rapport à Lanaudière, statistiquement significatif. Donc, ce sont les municipalités de Repentigny, Charlemagne, les municipalités de Terrebonne, de Mascouche et ici la MRC les Moulins qui est significatif, dont les taux sont inférieurs par rapport à Lanaudière.

660

Tous sexes réunis, on peut regarder les chiffres, mais ça ne nous dit pas que c'est significatif ou pas. Plutôt, ça ne dit pas si c'est supérieur ou inférieur. En fait, c'est tout simplement que le test n'a pas prouvé que c'est supérieur ou inférieur.

665

Taux standardisés pour la tumeur du poumon. Encore une fois, ce sont des taux pour 100 000 personnes. Ici, on voit bien que pour les hommes et pour les femmes, tous sexes réunis, ce sont les municipalités de Terrebonne, de Mascouche et puis MRC les Moulins qui ont des taux plus élevés par rapport au Québec, et tous sexes réunis aussi.

670

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

675 Excusez-moi. Pouvez-vous revenir à l'autre acétate, s'il vous plaît? Parce que j'ai peut-être manqué, je l'avoue, j'ai peut-être manqué un petit quelque chose.

Quand vous dites : «un taux standardisé», vous l'avez standardisé sur une population de 100 000, c'est une pondération? C'est quoi un taux standardisé?

680 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

685 Un taux standardisé, c'est un taux comparatif. C'est pour pouvoir comparer un territoire d'un autre, par exemple. C'est différent d'un taux brut qui donnerait l'ampleur du problème, mais qui ne nous dirait pas si, par exemple, je ne sais pas, Repentigny serait différent du reste de Lanaudière. C'est pour cela qu'on calcule le taux standardisé. C'est vraiment à des fins comparatives.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

690 Et quand vous dites «c'est positif»... si on essaie d'interpréter un chiffre, si on prend la colonne des hommes, on dit : «On a un indice 100 pour le Québec et de 120 pour Lanaudière.» Donc, vous dites : «Mon taux standardisé est positivement significatif ou statistiquement significatif.» Vous l'interprétez comment? Qu'est-ce que...

695 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

700 Ça veut dire tout simplement que le taux standardisé pour Terrebonne, c'est 139,5 pour 100 000 personnes. Ça ne veut pas dire, contrairement à ce que j'avais dit l'autre jour, ça ne veut pas que dire que c'est 39 % plus. Tout simplement, ça veut dire que c'est plus élevé, statistiquement plus élevé par rapport à...

**LE PRÉSIDENT :**

705 Est-ce que votre 100... bon, disons que vous avez un taux de 100 000 personnes. Vous vous basez sur 100 000 personnes.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

710 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Pour le Québec, il y a 100 personnes par 100 000 personnes qui ont pu avoir une tumeur du poumon. Exact? C'est ça?

715

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Pour Québec, il y a 100...

720

**LE PRÉSIDENT :**

100 personnes par 100 000 personnes...

725

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

... par 100 000.

**LE PRÉSIDENT :**

730

... qui ont un cancer du poumon.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Qui ont un cancer du poumon.

735

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, dans le cas de la Ville de Terrebonne, pour les hommes, il y a 139,5 hommes qui ont le cancer du poumon par rapport au 100 000. Donc, ils sont supérieurs. Donc, il y a 39.5 hommes dans la Ville de Terrebonne qui ont un cancer de plus que la moyenne provinciale. C'est en plein ça?

740

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

745

Vous avez dit 139 qui ont... donc, il y a 39 de plus par rapport à la moyenne?

**LE PRÉSIDENT :**

Eh voilà.

750

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Non. C'est le chiffre... non, ce n'est pas 39 de plus. C'est 139 pour 100 000 habitants.

755

**LE PRÉSIDENT :**

139 personnes par 100 000 habitants.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

760

Par 100 000 habitants.

**LE PRÉSIDENT :**

765

Mais regardez, si pour l'ensemble du Québec j'ai 100 personnes par 100 000 habitants pour le Québec et j'en ai 139,5 par 100 000 habitants pour la Ville de Terrebonne, ça veut dire que, dans la Ville de Terrebonne, j'ai 39,5 % d'hommes qui sont atteints de cancer.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

770

Non, non, non.

**LE PRÉSIDENT :**

775

Ce n'est pas comme ça?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

780

Excusez, le pour cent...

**LE PRÉSIDENT :**

Mais je ne parle pas de pourcentage. Je parle vraiment d'unités, hommes-unités.

785

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

D'accord, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

790

C'est ça que je dis.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

795

Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est en plein ça. Donc, je comprends très bien que, dans la Ville de Terrebonne, il y a

800 39.5 % d'hommes qui sont atteints du cancer de plus que la moyenne provinciale. C'est ça que ça veut dire.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

805 Non, pas 39 %.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

810 Donc, comment vous l'interprétez, vous? Comment vous nous expliquez les deux chiffres? Qu'est-ce qu'on doit comprendre de votre indice 100 et de l'indice 139.5 sur une population de 100 000 habitants? Qu'est-ce qu'on doit comprendre et retenir?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

815 139, c'est le chiffre 139 pour 100 000 habitants, il faut comprendre. Et le 100, c'est le 100 pour 100 000 habitants. Mais ce n'est pas 39 % de plus.

**LE PRÉSIDENT :**

820 Je n'ai jamais dit que c'était 39 % de plus. Mais le 139, ça veut dire qu'il y a 139 personnes qui sont atteintes du cancer dans la Ville de Terrebonne sur une population globale de 100 000.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

825 Oui. Si on prenait sur une population de 100 000 habitants, on trouverait un chiffre de 139.

**LE PRÉSIDENT :**

830 C'est ça. Donc, il y a 39 personnes de plus sur 100 000 habitants.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

835 Oui, pour 100 000 habitants. Oui, ça, c'est vrai.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

840 C'est ce qu'on avait compris.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ce qu'on avait compris, mais... parfait, continuez.

845 S'il vous plaît, pas de commentaires dans la salle, merci. Vous pouvez continuer.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

850 Alors, si on compare avec Lanaudière, donc à l'intérieur de Lanaudière, on voit tout simplement que c'est la Ville de Terrebonne pour les deux sexes réunis, qui est statistiquement significatif par rapport au reste de Lanaudière. Et les autres, là, c'est supérieur, on voit les chiffres, mais ce n'est pas... le test ne montre pas c'est significatif. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

855 D'accord. Merci beaucoup, Monsieur Hakizimana.

860 Nous allons maintenant enchaîner avec notre prochaine participante, si elle est présente, Madame Sylvie Langlois Brouillette. Est-ce que madame Sylvie Langlois Brouillette est là? Madame Carole Cartier.

Monsieur Pierre-Jean Maziade. Bonsoir, Monsieur Maziade.

**M. PIERRE-JEAN MAZIADÉ :**

865 Bonsoir, Monsieur le Président, Monsieur, Madame les Commissaires. Il y a une question qui avait été posée la dernière fois, puis je pense qu'on y a répondu. Malheureusement, hier je n'étais pas là. Alors, j'aimerais qu'on me réponde à la question.

870 Est-ce qu'il existe une ou des études objectives prouvant l'innocuité ou la faisabilité d'avoir un hôpital à côté d'un site d'enfouissement?

**LE PRÉSIDENT :**

875 Monsieur, vous avez donné une réponse là-dessus hier soir pour la Direction de la santé publique. Donc, on vous laisse la parole relativement à la question. Donc, vous pouvez peut-être condenser la réponse parce qu'elle a déjà été donnée hier soir.

880 Alors vous verrez, Monsieur Maziade, dans les transcriptions que cette réponse-là sera probablement plus élaborée. Donc, je vais laisser monsieur Hakizimana répondre à votre question.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

885 Oui. J'avais bien dit qu'on n'a pas ces études, que je n'ai pas trouvé ces études. Mais dans la littérature scientifique, on n'a pas fait ces études ici non plus parce que... enfin, il n'y a pas ces études, tout simplement, c'est la question que je peux donner.

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

890 Donc, si je comprends bien, il n'y a pas d'étude qui prouve l'innocuité pour la santé d'un hôpital qui se situe à proximité d'un site d'enfouissement.

**LE PRÉSIDENT :**

895 Il n'y a pas d'études qui ont été réalisées à travers probablement... selon les recherches que monsieur a réalisées, il ne semble pas y avoir d'étude qui a été entreprise, peu importe le pays, par rapport à ça.

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

900 Et je dis bien une étude objective, pas payée par un promoteur. Donc, ça m'amène à une question à ce moment-là.

905 Alors, s'il n'y a pas d'étude qui prouve de l'innocuité pour les patients d'un hôpital ou pour les employés ou pour les gens qui habitent autour d'un hôpital à côté d'un site d'enfouissement, pourquoi qu'on n'applique pas le principe de précaution à ce moment-là, qui est : si on ne sait pas s'il y a un danger, s'il n'y a pas d'étude qui prouve qu'il y a un danger, à ce moment-là pourquoi qu'on ne s'abstient pas, on ne ferme pas un site d'enfouissement tout simplement qui risque de causer des problèmes.

910 Puis au contraire, là, on est en train de parler de l'agrandir en ayant aucune étude objective qui prouve de l'innocuité pour la santé. Ma question : est-ce qu'on ne devrait pas appliquer à ce moment-là le principe de précaution, qui est un principe qui a été émis par le ministère de l'Environnement, et qui est très clair, et qui a été adopté par tous les directeurs de santé publique au Québec.

915

**LE PRÉSIDENT :**

920 Je vais aller voir du côté de monsieur Mbaraga. Monsieur Mbaraga.

**M. JEAN MBARAGA :**

Oui, Monsieur le Président. Le principe d'innocuité tel qu'il est pratiqué par le ministère



925 de l'Environnement ne veut pas dire justement qu'il faut ne rien faire. Ça veut dire simplement que même si on n'a pas d'étude assez précise qui prouve justement les impacts sur telle ou telle activité, il faut prendre les mesures de suivi et de mitigation, et non pas attendre justement que ce soit bien démontré qu'il y ait des impacts sur l'environnement avant d'agir.

930 C'est ça le principe d'innocuité. Pas simplement dire : «Non, on ne fait rien, on ne fait aucun projet tant et aussi longtemps qu'on n'a pas prouvé qu'il n'y a pas d'impact sur l'environnement», autrement dit. Et ce qui est pratiqué actuellement, il y a toujours le suivi justement pour corroborer les impacts qui ont été évalués et puis voir justement s'il n'y a pas d'impact qui n'a pas été évalué, qui pourrait causer des problèmes.

935 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Votre seconde question.

940 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Excusez-moi, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

945 Oui.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

950 Concernant le principe de précaution, j'aurais souhaité que le docteur Michel Plante puisse s'exprimer sur ce sujet.

**LE PRÉSIDENT :**

955 Et est-ce que le docteur Plante est présent?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui, il est ici.

960 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Si vous voulez bien vous avancer.

**M. MICHEL PLANTE :**

965

Bonsoir, Monsieur le Président! Mon nom est Michel Plante. Je suis médecin conseil en santé au travail, santé environnementale, et je participe aux évaluations de risque depuis plusieurs années.

970

La question du principe de précaution est devenue importante au cours des derniers quinze ans et plusieurs organismes de santé ont inclus dans leur principe directeur de gestion de risque ce principe de précaution.

975

Monsieur Maziade faisait allusion au ministère de l'Environnement, mais je sais plus précisément que l'Institut national de santé publique, dans un document qui parle des grands principes directeurs de la gestion de risque au Québec, inclut ce principe de précaution et le définit. Je vous dis ça parce qu'il y a eu des dizaines de définitions du principe de précaution. À l'origine, c'était à Rio pour l'environnement, mais là ça s'est concentré en santé. Et le principe est le suivant, ça s'inscrit dans le cadre général de la prudence, qui est tout à fait une valeur très, très utile en santé. Alors, je lis :

980

*La prudence appliquée dans un contexte d'incertitude scientifique, c'est-à-dire la précaution, veut que des mesures préventives soient prises lorsque des preuves raisonnables indiquent que la situation pourrait produire des effets nocifs importants sur la santé, même lorsque les causes et les effets n'ont pas été démontrés scientifiquement.*

985

La clé pour comprendre la nuance ici entre la prudence et la précaution, c'est la notion de preuve raisonnable. Ça rejoint le principe environnemental qui a dit : «On n'attendra pas d'avoir des preuves irréfutables pour agir» et c'était autour de la question des gaz à effet de serre.

990

Et je me permettrai de revenir sur la première partie de la question où on disait : «On n'a pas de preuve d'innocuité.» Suite aux audiences de 2003, j'ai bien compris que le ministère a demandé une étude exhaustive toxicologique beaucoup plus poussée au promoteur et qui a été présentée. Et si on cherche une étude qui peut prouver en quelque sorte l'innocuité, c'est probablement le type d'étude le plus précis qu'on puisse réaliser à ce jour avec les meilleurs outils.

995

1000

Et les conclusions de cette étude, c'est, pour les effets aigus, il y a une absence de risque, pour les effets chroniques également, et pour le cancer, exposition à long terme, un risque considéré comme acceptable ou négligeable. C'est difficile d'imaginer une procédure d'étude écologique ou épidémiologique qui donnerait des preuves plus fortes que celle-là. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

1005

Parfait, merci. Est-ce que vous pourriez déposer le document auprès de madame

Poliquin à l'arrière, s'il vous plaît?

**M. MICHEL PLANTE :**

1010           Certainement.

**LE PRÉSIDENT :**

1015           Merci. Votre seconde question.

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

          Juste un commentaire.

1020           **LE PRÉSIDENT :**

          Non, il n'y a aucun commentaire.

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

1025           Il n'y a aucun commentaire?

**LE PRÉSIDENT :**

1030           Le commentaire, vous me le ferez dans votre mémoire. D'accord?

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

1035           Pardon, Monsieur le Président. Alors, je vais y aller avec ma deuxième question. Justement, il m'amène à ma deuxième question avec l'étude toxicologique, je pense qui a été faite par la firme Sanexen, Génivar, où j'ai lu l'étude et j'ai lu surtout leurs limites de l'étude.

1040           Alors, ils parlent eux autres mêmes des limites de leur étude. Ils disent que la limite majeure, elle est basée sur le fait que c'est basé sur plusieurs hypothèses. Donc, c'est basé finalement sur une étude hypothétique. En fin de compte, déjà là, moi, je trouve que c'est un biais majeur, qu'ils l'ont avoué eux autres mêmes qu'il y avait ce biais-là. Je pense qu'au niveau scientifique, c'est déjà un biais important.

1045           Moi, ce que je voulais surtout parler aussi, c'est du biais finalement de la subjectivité. Alors, c'est sûr que l'étude a été payée par...

**LE PRÉSIDENT :**

1050 Je vous arrête immédiatement et je vais répéter ce que j'ai dit cet après-midi. C'est que les professionnels, leur seule chose qu'ils ont de riche, c'est leur intégrité. Et je ne pense pas qu'un professionnel va sabrer son intégrité pour signer un rapport faux, erroné ou encore tendancieux. Donc, je vous prie, je veux juste dire: faites attention à vos propos. D'accord là-dessus? Continuez votre question.

1055 **M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

1060 Je peux vous donner un exemple. Par exemple, moi, je suis médecin microbiologiste infectiologue. Donc, quand je fais des études, par exemple, pour le VIH, des fois on peut être payé par... mais on doit signer quand même des formulaires comme quoi on ne touche pas des montants d'argent astronomiques, ils ne nous paient pas notre maison, par exemple, ou des choses comme ça. Mais on est toujours questionné quand même sur notre objectivité scientifique. Moi, quand je dois faire des présentations pour un produit pharmaceutique, je dois toujours prouver que je suis objectif quand même dans ces études-là, surtout quand c'est payé par une compagnie. On a le même problème en médecine clinique aussi.

1065 Et ici, je veux juste savoir si on a pris en considération dans les biais un problème d'objectivité scientifique. Parce que ça a quand même été payé par la compagnie, par une firme qui veut agrandir son site. Et là, moi...

1070 **LE PRÉSIDENT :**

On passe à la question, Monsieur Maziade, et nous aurons une réponse. La question est?

1075 **M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

1080 Est-ce qu'on a considéré dans cette étude-là, en plus du biais du fait que cette étude-là est hypothétique, un biais de subjectivité dans cette analyse-là, un biais de conflit d'intérêts. C'est ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je vais demander à madame Fouchécourt qui...

1085 **M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

Je préférerais que ce soit l'Institut de santé publique qui réponde à ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

1090

Écoutez, c'est moi qui décide qui répond, n'est-ce pas? C'est moi qui décide qui répond et on va commencer par madame Fouchécourt. Hier soir, Monsieur Belleville est venu présenter ses choses, ses constatations et ses interrogations, vous allez les retrouver dans les transcriptions. Maintenant, je laisse la parole à madame Fouchécourt.

1095

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

1100

Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais préciser que tout d'abord, notre étude, comme l'a dit monsieur Belleville hier soir, a été réalisée conformément aux lignes directrices du ministère. Et dans notre étude, comme dans n'importe quelle étude que vous pouvez avoir venant d'un consultant en environnement, il y a un chapitre réservé aux limites d'interprétation de l'étude. Ces limites d'interprétation nous permettent de préciser quelles sont les limites d'interprétation évidemment, mais également de nous dégager des responsabilités que nous n'avons pas. Étant donné que nous avons fait l'étude à partir de résultats qui ont été fournis par Odotech, nous n'avons pas la responsabilité de ces résultats.

1105

1110

Ceci dit, ça n'empêche pas que, comme je l'ai dit tout à l'heure, lorsque les résultats nous ont été fournis, nous les avons questionnés, nous les avons regardés en détail. Nous avons quelqu'un qui s'y connaît en modélisation à Sanexen et qui a posé toutes les questions nécessaires. Je me suis également fortement impliquée dans ces questionnements. Nous avons eu toutes les réponses. Toutes les réponses étaient satisfaisantes.

1115

Nos réponses visaient essentiellement à nous assurer que les hypothèses retenues dans la dispersion atmosphérique étaient suffisamment sécuritaires, prudentes je veux dire, puisque, comme le dit monsieur, nous travaillons sur des hypothèses. Puisque c'est un projet dans l'avenir, on ne peut pas travailler sur des données mesurées.

1120

Ceci dit, le modèle a été calibré, comme ça a été dit et redit, sur des données mesurées. Donc, le modèle a une très bonne fiabilité sur la base de ce qu'on connaît.

1125

Donc, de ce côté-là, je renouvelle ma confiance dans les données qui ont été utilisées et je pense que le rapport est suffisamment transparent pour dire pourquoi les choix ont été faits et qu'elles peuvent en être les conséquences. Il y a d'ailleurs un chapitre réservé totalement à l'analyse des incertitudes de l'étude et, s'il y a quelques questions à ce sujet-là, je suis tout à fait prête à y répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

1130

Merci, Madame Fouchécourt. Et je vais aller voir maintenant du côté de la Direction de la santé publique.

Est-ce que vous pourriez, Monsieur Hakizimana, peut-être résumer les propos tenus par monsieur Belleville hier? Est-ce que monsieur Belleville est dans la salle? Non? Vous avez quelqu'un?

1135

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui. J'ai un autre toxicologue.

1140

**LE PRÉSIDENT :**

Tant mieux. Pour les fins de la transcription, veuillez, s'il vous plaît, vous identifier.

**M. STÉPHANE BUTEAU :**

1145

Stéphane Buteau de l'Institut national de santé publique. Je suis toxicologue. C'est moi qui a travaillé avec le docteur Belleville pour émettre les commentaires sur l'évaluation de risque qui a été réalisée par Sanexen. D'ailleurs, je pense qu'il y a un document qui a été déposé avec tous nos commentaires.

1150

En somme, on peut résumer nos commentaires comme quoi, en fait, que l'évaluation de risque a été réalisée selon nos lignes directrices. Et puis on est venus à la conclusion, en fait, que leurs conclusions qu'ils ont tirées étaient tout à fait justes, en fait qu'ils respectaient toutes les lignes directrices. Bien entendu, c'était dans la condition, en fait, que les modélisations des concentrations de la dispersion atmosphérique et puis des concentrations de COV dans l'air surestimaient... en fait, que les concentrations avaient soit été surestimées. Si, par exemple, les projections de concentrations se trouveraient être inférieures à la réalité, dans ce cas-là, les conclusions tirées dans l'analyse de risque ne seraient pas valables.

1155

1160

Donc, en fait, les propos de monsieur Belleville hier étaient que la modélisation de la dispersion atmosphérique ne relève pas vraiment de notre compétence et puis que toutes les conclusions tirées dans l'analyse de risque vont dépendre des projections futures des émissions.

**LE PRÉSIDENT :**

1165

Des projections qui sont réalistes ou non.

**M. STÉPHANE BUTEAU :**

1170

Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, à ce moment-là, ça veut dire qu'il faut que le promoteur assure le suivi...

1175

**M. STÉPHANE BUTEAU :**

Oui, c'est ça.

1180

**LE PRÉSIDENT :**

... et suivre de façon systématique les résultats, les données réelles et qu'il en fasse finalement une comparaison avec les projections. Et en cours de route, il y a possiblement un réajustement qui devra être fait, dépendamment si c'est plus haut ou si c'est plus bas. Donc, le promoteur aura à ce moment-là toutes les indications possibles pour réajuster son tir sur certaines choses. C'est ça?

1185

**M. STÉPHANE BUTEAU :**

Tout à fait.

1190

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous remercie. Merci, Monsieur Maziade.

1195

Monsieur Michel Legris. Est-ce que monsieur Legris est là? Monsieur Marc Corriveau. Monsieur Corriveau n'est pas là. Monsieur John Burcombe, s'il vous plaît.

Monsieur David Modlin. Bonsoir, Monsieur Modlin.

1200

**M. DAVID MODLIN :**

Bonsoir. Pour les documents pour déposer, est-ce qu'on fait la demande?

1205

**LE PRÉSIDENT :**

Quel type de document vous voulez avoir? Parce qu'il y en a beaucoup qui ont été déposés jusqu'à présent. Ça fait que peut-être ça a déjà été déposé.

1210

**M. DAVID MODLIN :**

Le document... il y a une *Loi sur la qualité de l'environnement*. Je pense que ça peut être intéressant d'avoir ça.

1215 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, la *Loi sur la qualité de l'environnement* est facilement accessible sur le site Internet du ministère de l'Environnement.

1220 Mais est-ce que vous avez une copie avec vous, Madame Gauthier, où vous pourriez déposer le document en question? Est-ce que vous avez accès à Internet?

**M. DAVID MODLIN :**

1225 Mais je préfère que ça soit déposé.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous préférez avoir une copie?

1230

**M. DAVID MODLIN :**

Oui, s'il vous plaît.

1235 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gauthier, c'est possible, s'il vous plaît, d'en déposer une copie?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1240

Oui, bien sûr.

**LE PRÉSIDENT :**

1245 Je vous remercie, Madame Gauthier.

**M. DAVID MODLIN :**

C'est pour la population en général.

1250

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, d'accord. Je n'ai aucun problème, c'est accepté.

1255 **M. DAVID MODLIN :**

Non, non, mais Internet ou pas...



**LE PRÉSIDENT :**

1260

Non, mais c'est accepté là. On s'entend? Merci.

**M. DAVID MODLIN :**

1265

Ce n'est pas ça que j'avais demandé. En tout cas...

**LE PRÉSIDENT :**

1270

Qu'est-ce que vous aviez demandé?

**M. DAVID MODLIN :**

Bien, pour une copie. J'ai pas demandé si c'est accessible ou pas.

1275

**LE PRÉSIDENT :**

Non, c'est parce qu'il y a beaucoup de gens qui préfèrent aller sur Internet, mais on ne voit aucun problème pour le déposer.

1280

**M. DAVID MODLIN :**

J'ai pas demandé ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1285

En fait, ce qu'on cherche à faire, vous savez, plus on dépose de copies, plus c'est des arbres qui sont coupés. Donc, la commission cherche toujours à minimiser les dépôts de documents.

1290

**M. DAVID MODLIN :**

Ah! O.K., O.K.!

**LE PRÉSIDENT :**

1295

Donc, c'est pour ça, lorsque les documents sont sur Internet, la commission souhaite plutôt que les gens puissent y accéder. Et compte tenu que c'est facile d'accès, c'est pour ça qu'on préfère que les gens y aillent. Mais on ne voit pas de problème à déposer quand même les documents. Donc, on essaie de restreindre...

1300

**M. DAVID MODLIN :**

Parce que je pensais la commission était ici pour parler sur le projet d'agrandissement. Je ne savais pas qu'on parlait sur les arbres et tout ça. En tout cas, ça va.

1305

**LE PRÉSIDENT :**

Regardez, Monsieur Modlin, tout projet d'agrandissement, peu importe que ce soit un projet d'agrandissement, peu importe que ce soit un projet de route, peu importe que ce soit un projet hydroélectrique, en tout temps la commission va essayer de sauver les arbres.

1310

**M. DAVID MODLIN :**

O.K. c'est bien, merci. Deuxième document, c'est une copie du rapport du BAPE de 2003.

1315

**LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez une copie?

1320

**M. DAVID MODLIN :**

Déposée, oui.

1325

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, c'est accessible encore une fois sur Internet.

**M. DAVID MODLIN :**

1330

C'est pour ceux qui n'ont pas Internet puis, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1335

Je pense que là-dessus, je vais réfléchir à la question. Je vous reviendrai plus tard.

**M. DAVID MODLIN :**

Merci. Dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*, j'essaie de comprendre un peu en conséquence de BFI la demande qui est faite. Parce que ce que j'ai lu dans la loi, ça a l'air qu'il faut qu'il y ait un processus avec les audiences publiques. Je ne sais pas si j'ai bien compris la loi, mais peut-être monsieur Mbaraga peut expliquer un peu plus concernant la demande d'agrandissement et la loi.

1340

1345 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous êtes en mesure de répondre à cette question?

1350 **M. JEAN MBARAGA :**

Oui, Monsieur le Président. Si je peux interpréter ce que monsieur Modlin dit, tous les projets qui passent dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ne subissent pas justement l'épreuve des audiences publiques. Il faut qu'il y ait des demandes d'audience publique qui soient acceptées par la ministre et la ministre mandate le BAPE pour tenir une audience publique. Mais pour certains projets, il n'y a même pas d'audience publique. Donc, le projet passe de la consultation publique directement à l'analyse environnementale.

Je ne sais pas si ça répond à votre question?

1360 **M. DAVID MODLIN :**

Oui, c'est ça, parce que j'ai demandé, ma première question était concernant pourquoi on refait ce processus comme c'est la troisième demande d'agrandissement.

1365 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, je pense que ça a quand même été expliqué hier soir, Monsieur Modlin.

Pouvez-vous juste raccourcir un peu la réponse, Monsieur Mbaraga?

1370

**M. JEAN MBARAGA :**

Je vais y aller vraiment de façon brève. Les projets de lieu d'enfouissement technique ou de lieu d'enfouissement sanitaire, quand il y a un agrandissement, ils sont automatiquement assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, ce qui est le cas du projet qui est ici. C'est un projet d'agrandissement. Parce que la seule capacité qui avait été autorisée, c'est 6.5 millions de mètres cubes sur le 39.5 millions de mètres cubes qui avait été demandé.

1380 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va? Et pour votre petite question relativement au rapport de 2003, donc le rapport 177, tous les participants qui sont intéressés en avoir une copie, ils doivent en faire la demande au BAPE à Québec.

1385

**M. DAVID MODLIN :**

Il n'y a pas de copie déposée ici?

1390 **LE PRÉSIDENT :**

Non, on n'a pas de copie ici. Évidemment, vous comprendrez qu'on ne traîne pas des copies du rapport des années précédentes. Par contre, vous pouvez aller voir madame Poliquin en arrière, lui faire la demande officielle et on va vous le faire parvenir.

1395

**M. DAVID MODLIN :**

Pourquoi il ne peut pas avoir une copie déposée ici?

1400 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que ce n'est pas nécessaire. Si vous voulez une copie, Monsieur Modlin...

**M. DAVID MODLIN :**

1405

Non, non, ça va.

**LE PRÉSIDENT :**

1410 On n'a pas le document ici présentement. Ce n'est pas parce qu'on ne voudrait pas le déposer.

**M. DAVID MODLIN :**

1415

C'est pour ça j'ai demandé si c'est possible d'avoir une copie déposée ici, c'est tout.

**LE PRÉSIDENT :**

Non.

1420

**M. DAVID MODLIN :**

Non?

1425 **LE PRÉSIDENT :**

Non. Parce que de toute façon, écoutez, avant qu'il arrive de Québec, probablement

que l'audience va être terminée.

1430 **M. DAVID MODLIN :**

Ça va.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si vous voulez en avoir une copie, vous allez voir madame Poliquin et vous lui en demandez une copie, et au début de la semaine prochaine, vous devriez la recevoir par courrier.

1440 **M. DAVID MODLIN :**

O.K. C'est ça. La question que j'ai, c'est dans la loi, ils parlent des contaminants et je pense que BFI produit des contaminants. Et à partir de ça, c'est quoi qui se passe après? S'il y a une compagnie qui produit des contaminants, on est où avec ça? Pour les citoyens, c'est... qu'est-ce qui se passe?

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mbaraga, qu'est-ce qui se passe?

1450 **M. JEAN MBARAGA :**

Ça, je pense que monsieur réfère à l'article 20 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, quelqu'un justement, une compagnie ou un individu, toute activité qui risque d'engendrer des contaminants dans le milieu, il faut que ces travaux-là, ce projet-là soit autorisé par un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

1455 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Mbaraga.

1460 Merci, Monsieur Modlin.

**M. DAVID MODLIN :**

O.K.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Julianne Gagnon. Bonsoir, Madame Gagnon.

1470 **Mme JULIANNE GAGNON :**

Bonsoir, Monsieur le Président, Madame, Monsieur. Je voudrais savoir, moi, ma question, elle s'adresse au ministère de l'Environnement. Lorsque la montagne de déchets aura atteint 45 mètres du niveau du sol, jusqu'à quelle distance les gaz seront poussés quand il y aura des vents dominants soufflant à plus de 20 kilomètres/heure?

1475 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mbaraga, allez-y.

1480

**M. JEAN MBARAGA :**

Ce n'est pas le ministère de l'Environnement qui a fait l'étude d'impact, c'est le promoteur, et le promoteur l'a bien expliqué dans son étude d'impact, il pourrait reprendre son explication.

1485

**LE PRÉSIDENT :**

De toute façon, ce n'est pas 45 mètres. Je pense que le maximum, c'est 40 mètres. Et je vais laisser la parole à monsieur Marron pour vous donner l'information que vous souhaitez obtenir.

1490

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. Je vais passer la parole à monsieur Thierry Pagé qui a fait les modélisations.

1495

**M. THIERRY PAGÉ :**

Donc, Monsieur le Président, d'un point de vue de la dispersion des gaz, des contaminants, en fait, dans l'atmosphère, ce qu'il est pertinent de déterminer, c'est est-ce qu'on va respecter, oui ou non, les critères de qualité de l'air du Québec. Et notre étude a montré que, avec des hypothèses conservatrices, donc prudentes, on était loin de s'approcher des critères de qualité de l'air. Donc, pour l'ensemble des composés, pour l'ensemble des COV, tous les critères sont respectés.

1500

En règle générale, en fait, d'un point de vue qualité de l'air, plus il y a de vents, donc plus les vents sont élevés, plus il y a de dilution, donc plus il y a d'air pour venir diluer les contaminants. Donc, lorsque les vents augmentent, les concentrations vont nécessairement diminuer, donc vont être inférieures parce qu'il y a plus d'air pour diluer.

1505

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Votre seconde question.

1515 **M. THIERRY PAGÉ :**

Si je peux juste pour terminer, en fait...

**LE PRÉSIDENT :**

1520 Oui.

**M. THIERRY PAGÉ :**

1525 Donc, les concentrations qui ont été rapportées, ce sont les concentrations maximales qui vont être souvent associées à des conditions de vents plus faibles.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Pagé.

1530

**M. THIERRY PAGÉ :**

1535 Et, oui, plus on est haut – désolé – mais plus on est haut, en fait plus qu'il y a d'air aussi pour diluer, donc plus qu'il y a d'espace, et donc plus on élève en hauteur, plus les concentrations au niveau du sol vont être faibles.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est surtout la réponse à la question que madame souhaitait obtenir.

1540

**Mme JULIANNE GAGNON :**

Autrement dit, ce que je comprends, c'est que ça va passer au-dessus de nous. On ne les aura pas.

1545

**LE PRÉSIDENT :**

1550 En fait, c'est ça. C'est le principe. Effectivement, plus c'est haut, plus les odeurs... premièrement, les odeurs, règle générale, s'élèvent en hauteur ou elles peuvent rester sur le sol. Mais lorsqu'elles sont soulevées par un courant d'air, bien, elles se dirigent plus haut. Mais effectivement, c'est pas mal plus haut que chez vous. Mais ce que monsieur Pagé, je crois...

**M. THIERRY PAGÉ :**

1555 Je peux compléter si vous voulez.

**LE PRÉSIDENT :**

1560 Oui, compléter ou compléter?

**M. THIERRY PAGÉ :**

Compléter.

1565 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez me compléter, non, ce n'est pas nécessaire.

**M. THIERRY PAGÉ :**

1570 Il y a deux principes ici. Plus on s'élève en hauteur, plus les vents moyens sont élevés. Donc, plus il va y avoir de conditions où les gaz vont être dilués de façon supplémentaire, première des choses.

1575 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'ils sont dispersés aussi beaucoup plus rapidement?

**M. THIERRY PAGÉ :**

1580 Ce n'est pas une question de rapidement en tant que tel. C'est tout simplement qu'il y a plus d'air pour les diluer. Bon, la notion de dispersion rapide...

**LE PRÉSIDENT :**

1585 N'existe pas dans ça.

**M. THIERRY PAGÉ :**

1590 C'est ça, exactement. Donc, première des choses.

Deuxième des choses, plus le rejet est élevé, plus il va y avoir de colonne d'air, en fait, pour disperser les gaz, donc plus les gaz vont facilement être répartis sur une plus grande hauteur et à ce moment-là, comme les gaz sont répartis sur une plus grande hauteur, bien, les



1595 concentrations, elles, vont chuter encore une fois, donc vont être plus faibles.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci, Monsieur Pagé. Votre seconde question?

1600

**Mme JULIANNE GAGNON :**

Je n'ai pas de seconde question, Monsieur le Président, vous avez dit une à la fois.

1605

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais là je suis rendu à deux. Vous n'étiez pas là cet après-midi. Asseyez-vous.

**Mme JULIANNE GAGNON :**

1610

Je ne l'ai pas mon autre question.

**LE PRÉSIDENT :**

1615

Regardez, ce sera pour la prochaine fois.

**Mme JULIANNE GAGNON :**

Merci.

1620

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Manon Fortin, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Fortin.

1625

**Mme MANON FORTIN :**

Bonsoir, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire! Est-ce qu'une personne qui fume a la même sensibilité odorante qu'une personne qui ne fume pas?

1630

**LE PRÉSIDENT :**

Je dois dire que je suis embêté. Moi personnellement, je penserais que non, mais je ne peux pas penser pour les autres.

1635

**Mme MANON FORTIN :**

Est-ce que je peux diriger ma question à la personne?

1640 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est difficile. Je pense que je sais à qui vous voulez l'envoyer.

1645 **Mme MANON FORTIN :**

Les deux côtés.

**LE PRÉSIDENT :**

1650 Oui, je le sais. Je vais aller voir auprès du promoteur. En fait, je vais commencer par monsieur Marron et ensuite on ira voir notre distingué collègue du ministère de la Santé et des Services sociaux. Monsieur Marron.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1655

Oui. Je passe la parole à monsieur Thierry Pagé.

**LE PRÉSIDENT :**

1660

Monsieur Pagé.

**M. THIERRY PAGÉ :**

1665 Il semblerait qu'il n'y a pas de règle systématique. Donc, certains individus vont conserver leur capacité olfactive intacte et d'autres, il va y avoir effectivement une diminution de leur capacité olfactive. Donc, c'est du cas par cas.

**LE PRÉSIDENT :**

1670

Parfait, merci.

Et est-ce que vous avez des informations en ce sens, Monsieur Hakizimana?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

1675

Non, je n'en ai pas.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous n'avez pas d'information?

1680

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Non, je n'ai pas d'information.

1685

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, je pense que la réponse est satisfaisante.

**Mme MANON FORTIN :**

1690

C'était juste une petite question, une petite réponse. Moi, il est arrivé un événement. Madame Gauthier disait qu'on faisait des plaintes, mais elles arrivaient toujours en retard ou il n'y avait jamais personne pour aller... en tout cas, ça n'arrivait pas.

1695

**LE PRÉSIDENT :**

Mais qu'est-ce qui n'arrivait pas?

**Mme MANON FORTIN :**

1700

Bien, que les plaintes arrivaient en retard puis qu'ils ne pouvaient pas aller vérifier sur le site par rapport que l'événement s'était passé...

**LE PRÉSIDENT :**

1705

Antérieurement.

**Mme MANON FORTIN :**

1710

C'est ça, c'est ce que vous avez dit tantôt aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

Exact.

1715

**Mme MANON FORTIN :**

Bon, moi, je peux... en tout cas. Un vendredi soir, j'ai fait appel à Urgence

1720 environnement, j'avais la personne directement au bout de la ligne. C'est Urgence environnement  
que j'avais au bout de la ligne. La personne m'a dit... j'ai dit : «Là, écoutez, il y a des odeurs  
extrêmes.» Il était 10 h 30 le soir. Et la personne à Urgence environnement m'a dit : «Madame,  
vous n'êtes pas la première qui m'appelle pour ce cas-là.» Alors, je lui ai fait mention, j'ai dit :  
«Est-ce que vous allez vous déplacer pour aller voir qu'est-ce qu'il en était?» La réponse a été : «Je  
suis seul à couvrir Lanaudière, Laurentides, Laval et je ne peux me déplacer.»

1725  
1730 Alors, suite à cette plainte, j'ai envoyé des courriels. J'en ai même envoyé au ministre de  
l'Environnement. J'ai voulu savoir qu'est-ce qu'il en était. Et ça s'est passé le 10 août 2007. Il a  
fallu que je renvoie un courriel un mois plus tard, qui a été le 12 août, le 15 août, et la dernière a  
été le 27... non, je m'excuse, le 27 octobre pour avoir une réponse du ministère de  
l'Environnement. Sa réponse a été la suivante :

1735 *Suite à vos plaintes formulées en septembre 2007 et à votre plainte à Urgence  
environnement le 10 août 2007, voici les résultats des interventions que vous pouvez trouver en  
fichier joint. Vous pouvez voir les raisons qui pourraient faire en sorte que vous avez pu percevoir  
des odeurs provenant des activités relativement au site BFI.*

1740 *Quand vous pouvez lire dans la remarque «aucun événement particulier au LES», c'est  
que nous avons fait des vérifications auprès de l'exploitant du lieu d'enfouissement sanitaire et que  
ce dernier nous a informés qu'aucun bris mécanique ou aucun problème technique du soutirage du  
biogaz n'est survenu au moment où vous avez perçu des gaz.*

**LE PRÉSIDENT :**

1745 Parfait. Donc, vous voulez savoir ce qui se passe effectivement au ministère, si c'est  
normal de traiter de cette façon-là... est-ce que c'est régulier ou c'est normal de traiter de cette  
façon-là une plainte.

**Mme MANON FORTIN :**

1750 C'est ça. Monsieur, je voulais mentionner aussi, je fais beaucoup de plaintes par courriel  
et aux heures d'ouverture du ministère de l'Environnement, et à plusieurs reprises je le fais par  
téléphone et, à plusieurs reprises, c'est le répondeur qui est à l'autre bout. Et bien des fois, ils  
me disent de faire : «Si vous avez une urgence, faites le zéro» et c'est la secrétaire qui répond, et  
c'est les heures d'ouverture. Pourtant, je fais les plaintes au moment présent.

1755  
**LE PRÉSIDENT :**

Donc, on va aller au niveau de la Direction régionale du ministère et je vais demander à  
madame Gauthier : est-ce que c'est une façon normale de traiter ou de recevoir une plainte au

1760 niveau de Urgence environnement?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1765 Écoutez, moi, je suis à la Direction régionale. J'aimerais peut-être avoir le nom de la personne. Non, normalement, ce n'est pas la façon de fonctionner. C'est difficile pour moi de commenter cet événement-là. Je peux difficilement... je ne sais pas pourquoi on...

**LE PRÉSIDENT :**

1770 Et au niveau des courriels qui ont été envoyés chez vous, est-ce que c'est normal que ce soit traité si longtemps après?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1775 Normalement les courriels, nos délais, on a une déclaration de service aux citoyens au ministère, donc les délais, c'est cinq jours pour un accusé réception, dix jours pour informer de ce qu'on entend faire – je pourrai déposer le document aussi – et c'est quarante jours pour un retour au plaignant.

1780 **LE PRÉSIDENT :**

Mais lorsqu'on parle d'urgence, ça ne doit pas être cinq jours plus ça, plus ça?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1785 Non, non. Bien, l'urgence, je vous ai répondu. Il va falloir que je vous revienne. J'aimerais peut-être avoir le nom de l'individu. J'ai pris la date. Normalement, ce n'est pas une façon de répondre, effectivement. Mais là...

1790 **LE PRÉSIDENT :**

Mais lorsqu'il y a une plainte qui est envoyée chez vous et depuis belle lurette... enfin, pas depuis belle lurette, mais depuis quelques jours que je dis: «Faites part de vos plaintes par téléphone au ministère, ils vont envoyer immédiatement quelqu'un.»

1795 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Oui.

1800 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est...

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1805

Pour BFI, c'est la procédure qui a été mise en place, effectivement. Moi, c'est l'information qu'on me donne au niveau des inspecteurs, quand ils ont une plainte, ils se déplacent.

1810

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Donc, quand madame fait une plainte par téléphone au niveau de votre Direction régionale et que c'est le répondeur ou encore la secrétaire, ça veut dire, comment ça se fait, pourquoi c'est un répondeur? Ce n'est pas une urgence à ce moment-là?

1815

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1820

Il y a deux choses. Il y a le Service d'urgence environnement. Ça, c'est une chose. Je peux valider l'information. L'autre chose, ce qu'on a expliqué, effectivement il y a un inspecteur qui est attiré à ce dossier-là. C'est bien sûr qu'il n'est pas assis à côté du téléphone à attendre. C'est possible qu'on atteigne le répondeur. Mais monsieur Gauthier, qui est l'inspecteur au dossier, prend ses messages, va rappeler et va se déplacer sur les lieux. C'est la procédure effectivement.

1825

Mais c'est bien sûr que dans une journée, bon, il a un temps pour dîner. Il a d'autres dossiers aussi. Donc, c'est possible qu'il soit parti aussi en inspection cette journée-là. Il n'est pas, comme je vous dis, toujours, toujours assis à côté du bureau à attendre une plainte, c'est bien sûr. Parce que ce n'est pas son seul dossier au ministère, il a quand même plusieurs dossiers ce technicien. Mais dans la mesure du possible, il va se déplacer quand il a la plainte en direct.

1830

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1835

Je crois, vous pourrez peut-être confirmer, mais Urgence environnement, c'est 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Il y a toujours une unité mobile prête à se déplacer?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1840

Non. Urgence environnement, aux heures ouvrables, ne fonctionne pas. C'est à l'extérieur des heures ouvrables. Quand il y a des heures ouvrables, c'est le technicien qui est chargé du dossier qui s'occupe des plaintes.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1845

D'accord, c'est ça.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1850 Urgence environnement, c'est la nuit et le soir. Le jour, quand les plaignants appellent, ce n'est pas avec Urgence environnement, c'est avec le technicien au dossier.

**LE PRÉSIDENT :**

1855 Donc, à ce moment-là, lorsque madame Fortin a appelé Urgence environnement, normalement il aurait fallu que le type en question se déplace. C'est exact?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1860 Je vais vérifier les procédures avec Urgence environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

Et vous allez communiquer avec madame Fortin pour lui donner une certaine réponse?

1865 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Oui, je peux communiquer avec madame Fortin.

**LE PRÉSIDENT :**

1870 D'accord, Madame Fortin, madame Gauthier va communiquer avec vous là-dessus.

**Mme MANON FORTIN :**

1875 Je veux juste mentionner quelque chose. Parce qu'à plusieurs reprises j'ai demandé monsieur Gauthier, c'était monsieur Éric Gauthier qui était à l'Urgence environnement ce soir-là et à plusieurs reprises j'ai envoyé un courriel, il me retournait jamais. Puis il me disait : «Non, non, ça se peut pas», tout ça.

1880 Puis quand j'ai reçu cette lettre-là en me disant qu'il ne s'était rien passé le soir du 10 août, j'ai demandé: «O.K., si ça ne vient pas du site d'enfouissement, d'où venaient ces odeurs?» Puis en plus, je n'étais pas tout seule à avoir appelé. Il dit : «Madame, vous êtes la troisième qui m'appelle.» Ça fait que déjà là, il y a une certaine crainte qui se met... en tout cas, qui se met au travers la population.

1885 Est-ce que j'ai droit à une autre question, Monsieur le Président?

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1890 Mais c'est sûr que ça devait sentir quelque chose.

**Mme MANON FORTIN :**

1895 J'étais dans la maison, puis ça sentait dans ma maison. Puis quand que les enfants sont arrivés, ça sentait encore.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1900 Ce qui serait aussi intéressant, Madame ou Monsieur Mbaraga, c'est d'expliquer aussi le traitement d'une plainte, comment ça fonctionne. Comme là, Madame Fortin vient de nous expliquer un cas, probablement que la Direction régionale a été saisie à un moment donné de ce cas-là. Comment vous traitez ça les plaintes?

**M. JEAN MBARAGA :**

1905 Je pense que madame Gauthier avait commencé à vous donner l'explication comment la plainte est traitée. Elle va reprendre l'explication.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1910 Je vais vous dire, de façon générale, le ministère a une déclaration de service aux citoyens. Normalement, au Québec donc, on reçoit une plainte, il y a un accusé réception qui est fait à cette plainte-là dans les cinq jours ouvrables.

1915 Dans les dix jours, on informe le plaignant sur l'intervention qui va être faite et la date à laquelle cette intervention-là va être faite. C'est-à-dire est-ce qu'on va faire une inspection? Est-ce qu'on va appeler? Est-ce qu'on va faire des vérifications administratives? Donc, on va informer le plaignant.

1920 Et on a quarante jours pour avoir une rétroinformation. Donc, après quarante jours, on informe le plaignant de ce qui a été réalisé. Est-ce qu'on a demandé des correctifs? Est-ce qu'il y a un avis d'infraction qui a été acheminé? Est-ce qu'on a réalisé une inspection? Je vous dirais c'est la déclaration de service aux citoyens du ministère de l'Environnement.

1925 Avec BFI, il y a une situation particulière. On est allés au-delà de ça. Donc, on a dit que si on recevait une plainte et que l'événement se passe au moment où la plainte est acheminée au ministère, on va se déplacer. Donc, ça va même au-delà de la procédure générale au ministère de l'Environnement.

1930 Par contre, comme je vous ai dit, il peut avoir des épisodes, parce que le technicien



1935 n'est pas nécessairement... ce n'est pas nécessairement son seul dossier, BFI. Déjà qu'on va au-delà de notre déclaration de service aux citoyens, il n'est pas nécessairement assis à côté du téléphone pour attendre les plaintes. Donc, c'est possible qu'il y ait des épisodes où on n'est pas partis tout de suite. Mais c'est les balises qu'on se donne pour le traitement de ce dossier-là, compte tenu d'une problématique qu'on connaît être une problématique d'odeurs.

**LE PRÉSIDENT :**

1940 Merci, Madame Gauthier.

Je vous remercie, Madame Fortin.

**Mme MANON FORTIN :**

1945 J'ai juste...

**LE PRÉSIDENT :**

1950 Non. C'est parce que j'ai encore beaucoup de personnes. Je veux laisser la chance à tout le monde. D'accord? Merci, Madame Fortin.

**Mme MANON FORTIN :**

Merci, Monsieur le Président.

1955 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Marielle Milette, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Milette.

**M. MARIELLE MILETTE :**

1960 Bonsoir, Monsieur le Président! Bonsoir, Madame. Bonsoir, Monsieur. Je vais essayer d'avoir une deuxième question, mais je voudrais juste un éclaircissement.

1965 Madame Gauthier disait que dans le processus de la gestion des plaintes, ils faisaient un suivi au plaignant. C'est quoi le suivi au plaignant?

**LE PRÉSIDENT :**

1970 D'accord. Une explication donc, Madame Gauthier, s'il vous plaît.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1975 Ça peut être une réponse par écrit sur ce qui a été fait ou un appel téléphonique de l'inspecteur, qui va dire : «Bien, écoutez, vous avez fait une plainte telle date, telle date et telle date.» On peut prendre plusieurs plaintes parce que, souvent, c'est le cas de BFI.

1980 Donc, par exemple madame X va déposer une plainte et où il y a eu plusieurs événements dans le mois. Donc, on peut la rappeler à la fin du mois ou quarante jours plus tard pour lui dire : «Bien, voilà, cette journée-là, il s'est passé sur le site telle chose, telle chose, telle chose. On a demandé tel, tel, tel correctifs» ou «Il n'y avait rien sur le site.» C'est possible qu'il n'y avait rien sur le site, mais qu'ils ont perçu des odeurs.

1985 On a dit tout à l'heure qu'on avait certaines normes au ministère, on a des seuils d'intervention, mais ça ne fait pas nécessairement en sorte qu'il n'y aura pas de nuisances. Le gouvernement a pris une décision en délivrant ce décret-là, en toute connaissance de cause, en sachant effectivement qu'il pouvait y avoir des nuisances. C'est la décision du gouvernement et naturellement, nous, c'est comme...

1990 Ça ne veut pas nécessairement dire qu'il y a toujours un bris majeur sur le site. Alors, des fois, effectivement on appelle le plaignant pour dire : «Bien, il n'y avait rien de particulier. Il n'y avait pas un événement particulier, un bris du système de captage, un arrêt de la valorisation. Donc, il n'y a pas nécessairement un événement majeur qui a fait en sorte que vous avez perçu des odeurs.» Ça peut être ça le retour.

1995 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Allons-y avec votre question.

**M. MARIELLE MILETTE :**

2000 J'ai ici un extrait du rapport du directeur de santé publique qui a été déposé en 2007. Puis comme préambule court, j'aimerais vous lire une citation dans le chapitre *Une stratégie gagnante, le développement durable des communautés*, qui se lit comme suit.

2005 *Ainsi, une communauté en santé devrait avoir les qualités suivantes : la convivialité, vivre ensemble en harmonie; l'équité et la justice, la prospérité, création et répartition de la richesse; la durabilité, respect des écosystèmes; la salubrité, qualité de l'environnement naturel; et l'habitabilité, environnement sécuritaire favorisant le sentiment d'appartenance.*

2010 **LE PRÉSIDENT :**

Juste un instant.

2015 Monsieur Modlin, si vous voulez discuter avec monsieur Ménard, je vous demanderais peut-être d'aller à l'extérieur parce que ça dérange en avant. Merci.

**M. MARIELLE MILETTE :**

2020 Merci, Monsieur le commissaire.

*La Direction de santé publique considère que le développement durable des communautés, d'un point de vue santé, est une stratégie gagnante.*

2025 C'est les propos. Considérant que les familles vivant sous les vents dominants du site sont une communauté significative dans une plus vaste communauté, comment la Direction de santé publique applique cette notion à ces familles dans une optique stratégique gagnante d'un point de vue de leur santé.

2030 **LE PRÉSIDENT :**

Et je vais demander à monsieur Hakizimana de répondre à cette question.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

2035 Oui, Monsieur le Président, tout ce que madame a énuméré sont des déterminants de la santé et la santé publique essaie dans la mesure du possible de travailler sur ces déterminants-là. Il y a des programmes de promotion de la santé qui sont mis de l'avant et, autant que possible, on essaie de travailler sur ces déterminants. C'est la réponse que je peux donner.

2040 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2045 **M. MARIELLE MILETTE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2050 Merci, Madame. Monsieur Denis Imbeau, s'il vous plaît.

Madame Rolande Dulong. Bonsoir, Madame Dulong. Vous allez bien?

2055 **Mme ROLANDE DULONG :**

Bonsoir, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire.

2060 J'ai visité ce matin le site d'enfouissement. J'ai été impressionnée par l'ampleur et la hauteur. Je reviens pour les mêmes raisons, les risques de pollution et les changements climatiques qui sont là inévitables. Je ne doute pas qu'on essaie de minimiser les risques. C'est impressionnant à voir qu'on essaie, là, mais j'ai surtout été impressionnée par la concentration dans un même lieu de déchets. Je pense qu'on est le site le plus élevé, en tout cas le plus important de toute la province. Je ne peux pas dire que j'en suis fière, là, mais c'est avec ça qu'on vit.

2065 Mes préoccupations sont des phénomènes imprévus et naturels dans les changements climatiques en cours. On en a vu. On peut prévoir certaines choses, mais il y a sûrement certaines choses qu'on ne peut pas prévoir. On a vu à Montréal, en 88, une masse d'eau énorme arriver dans un même temps. Montréal-Nord a été touchée très fortement. On a vu les dégâts que ça pouvait créer dans une ville.

2070 On a vu les pneus de Saint-Amable. On a vu Basile-le-Grand, les matières dangereuses. On a tout récemment dans le Québec, ça c'est cet été, au mois d'août, à Rivière-au-Lièvre, dans le bout de Gaspésie-Matane, 88 millimètres d'eau à l'intérieur de dix, douze heures à peu près. Ce qui veut dire que j'avais des amis qui étaient là, qui ont été drôlement impressionnés par l'ampleur possible, en fait, d'un déluge. Parce que c'est une même masse dans un même lieu.

2080 À ce moment-là, ma question et mes préoccupations. Parce qu'eux à ce site-là, les montagnes nécessairement avaient des rigoles un peu partout et c'est ce qui a créé l'ampleur, très rapidement ils ont été inondés dans l'hôtel où ils étaient, à trois, quatre niveaux différents, sans électricité, sans route ouverte. Ils ont vraiment vécu le déluge.

2085 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez, on va arriver à la question, s'il vous plaît. C'est très intéressant de vous entendre, mais je préfère arriver à la question.

2090 **Mme ROLANDE DULONG :**

2095 Mais si la même chose arrive ici, on peut imaginer que des dégâts comme ça peuvent arriver, moi, je me dis avec les explications, la couche de glaise, est-ce que maintenant elle va résister à tout ça? Comment peuvent réagir... ça, c'est ce que j'appelle les imprévus. Les risques, ils sont là. Puis en fait, c'est chez nous. Donc, on est impliqués.

**LE PRÉSIDENT :**

On va demander à monsieur Marron s'il y a des risques très élevés et quelles sont les mesures d'atténuation qui ont été mises en place ou qui seront mises en place pour atténuer éventuellement de tels événements.

2100

**Mme ROLANDE DULONG :**

Des imprévus naturels.

2105

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marron.

2110

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. Si on parle de stabilité de l'argile, dans le dossier de 2002, il y a eu des études très complètes du point de vue géotechnique, à la fois en conditions qu'on appelle statiques et également en cas de tremblement de terre, pour prendre des cas de séisme. Donc, toutes les conditions de stabilité de l'argile ont été vérifiées. Et donc, de ce point de vue là, là encore, les précautions au point de vue paramètres de calculs, etc., ont été sécuritaires et ont conclu qu'il n'y avait pas de risque d'instabilité.

2115

Pour ce qui est des orages, il y a des bassins de rétention des eaux de surface qui ont été aménagés et l'objectif en général est de faire face à une pluie de récurrence dix ans. Donc, ce sont quand même des événements de très forte intensité sur une courte période de temps qui ont été prévus lors de la conception du projet.

2120

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron.

2125

**Mme ROLANDE DULONG :**

Au niveau de l'eau, ça a été prévu. Maintenant, au niveau des feux possibles.

2130

**LE PRÉSIDENT :**

Des feux?

2135

**Mme ROLANDE DULONG :**

Les feux. Je me dis, bon, il y a des catastrophes naturelles possibles aussi au niveau

2140 des orages électriques ou tout ça. On est impressionnés par l'ampleur des déchets. Ça fait qu'on se dit, si jamais il y avait un feu advenant souterrain, quand on sait que les pompiers ont de la difficulté, comme au WorldTrade Center... je ne veux pas être alarmiste, mais je me dis, bon, ça existe ça. Alors, ça leur prend des jours et des jours, et des jours, mais là je me dis : «Il y a des masses avec des gaz», je ne suis pas scientifique mais j'ai des craintes.

2145 **LE PRÉSIDENT :**

Des craintes. Monsieur Marron, au niveau de possibilité de feu qui arriverait et que les gaz qui s'échappent seraient l'aliment naturel, quels sont les risques et quelles sont les probabilités, et quelles sont les mesures qui sont mises de l'avant pour éventuellement combattre ce type de feu?

2150 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. Monsieur Viau en a parlé un petit peu hier, un des risques principal, c'est lorsqu'un camion arrive et qu'il contient encore des cendres qui ont été laissées dans le chargement, là, à ce moment-là, c'est une opération extrêmement simple d'arrêter ce feu. Ça se fait avec des moyens classiques, un camion-citerne. On a une réserve d'eau en permanence sur le site et on prévoit, d'ici un mois ou deux, d'avoir même un aqueduc qui ira jusqu'au secteur nord. Donc, toutes les actions pour combattre un incendie, les outils sont déjà là, mais ils seront encore renforcés par une ligne d'aqueduc.

2160 En ce qui concerne le site qui est recouvert, le risque majeur qu'il y ait un incendie serait associé à un soutirage excessif. Donc, là, on a des mesures très fréquentes de la concentration en oxygène, qui est le paramètre qui permet de savoir s'il y a trop d'air qui pénètre dans la masse de déchets et, jusqu'à présent, ce système fonctionne très bien. Et il y a un contrôle en permanence des sécurités qui nous garantit que l'on n'a pas un soutirage excessif.

2170 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron. Merci, Madame.

**M. LUC PAPILLON :**

Monsieur le Président, Ville de Terrebonne.

2175 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2180 **M. LUC PAPILLON :**

Ça me permet de mentionner que les documents tel que promis ont été déposés ce soir, à savoir particulièrement le...

2185 **LE PRÉSIDENT :**

Le Plan de mesures d'urgence.

2190 **M. LUC PAPILLON :**

2195 ... le plan des mesures d'urgence incendie qui prévoit des interventions conjointes. En matière d'incendie, les interventions de la Ville de Terrebonne, mais en matière de problématiques reliées au fait que BFI fait une exploitation gazière pour produire des mégawatts, alors pour tout événement relié à des fuites de gaz, il y a un protocole bien établi conformément aux exigences de la loi et aux normes établies, et c'est aussi un document qui prévoit de facto une entrée automatique des corps d'incendie de Mascouche et de Repentigny. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2200 Merci, Monsieur Papillon.

**Mme ROLANDE DULONG :**

2205 Si j'ai bien compris aussi pour l'eau, si on a un quatre pouces d'eau sur le site, il n'y a aucun problème.

**LE PRÉSIDENT :**

2210 Non, parce qu'ils ont des bassins de rétention qui sont en mesure de recevoir une pluie de récurrence dix ans. Ça veut dire que c'est une très, très forte pluie.

**Mme ROLANDE DULONG :**

2215 Dans un même temps, c'est différent de...

**LE PRÉSIDENT :**

C'est dans un même temps, effectivement.

2220 **Mme ROLANDE DULONG :**

Dans un même temps?

**LE PRÉSIDENT :**

2225

Oui. C'est une forte pluie dans un temps limité, effectivement.

**Mme ROLANDE DULONG :**

2230

Merci, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

2235

Ça me fait plaisir, Madame Dulong.

Mais en fait, un peu pour continuer dans la même veine que madame Dulong, pourquoi l'avoir fait pour une récurrence de dix ans et non une récurrence de cent ans?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2240

On a suivi en cela les exigences du ministère de l'Environnement. La récurrence cent ans, on la prend en compte pour les zones inondables. C'est-à-dire que si on était près d'un cours d'eau, on ne peut pas se trouver dans une zone pouvant subir une inondation avec une récurrence cent ans, ce qui n'est pas le cas. Donc, le risque d'avoir une pluie de récurrence plus grande n'affecterait que l'écoulement à la sortie des bassins.

2245

**LE PRÉSIDENT :**

2250

Merci, Monsieur Marron.

Et je vais continuer avec monsieur Denis Lorrain, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Lorrain.

**M. DENIS LORRAIN :**

2255

Bonsoir, Monsieur le Président, Madame, Monsieur les Commissaires. Ma première question va comme suit. Les personnes habitant à proximité du site sont exposées continuellement au bruit, aux odeurs, à la poussière. Est-ce qu'il y a un effet psychologique d'être exposé continuellement ainsi à ces irritants sur le long terme? Et est-ce que l'étude d'impact en tient compte?

2260

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que dans votre étude d'impact, Monsieur Marron, vous avez tenu compte des



2265 impacts potentiels à long terme découlant de certaines nuisances telles que le bruit, ensuite de ça les poussières et autres nuisances qui sont susceptibles d'être générées par l'opération, l'exploitation du lieu d'enfouissement technique?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2270

Absolument. Si on parle de la question des odeurs, bon, on a pu voir tout à l'heure l'ensemble des démarches qu'on a effectuées et que l'on prévoit de continuer pour régler cet aspect-là.

2275 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous arrêter tout de suite. C'est surtout sur l'aspect psychologique à long terme. Et c'est la question de monsieur. Est-ce que peut-être il y a quelqu'un qui peut répondre à ce moment-là?

2280

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. À ce moment-là, je vais passer la parole à monsieur Daniel Boisvert qui s'est chargé de l'étude d'impact.

2285

**M. DENIS BOISVERT :**

L'étude d'impact a traité des préoccupations des gens par rapport aux inconvénients qu'ils vivaient. On en a fait état au travers des études, c'est-à-dire des audiences antérieures aussi ce qui a été noté de façon générale en lien avec les sites d'enfouissement.

2290

Par ailleurs aussi, dans l'étude, on fait le tour des actions que BFI a prises en regard de ces préoccupations-là et de ces inconvénients-là. En fait, BFI, monsieur Marron veut peut-être élaborer, puis on en a parlé plus tôt dans les audiences, a mis en place un programme de communication important pour gérer ces inconvénients-là.

2295

Peut-être, je ne sais pas, monsieur Michel Plante pourrait peut-être faire un tour de la question en lien avec ces aspects-là.

2300 **M. MICHEL PLANTE :**

Je ne répondrai pas directement à la question posée, mais plutôt de la difficulté ou la manière d'aborder ces problèmes-là quand on fait face à des situations environnementales comme celle-là.

2305

L'étude qui a été réalisée ici, c'est d'abord l'examen des effets toxiques potentiels des

2310 produits sur les populations avoisinantes et puis ça nous mène à des conclusions où on voit assez clairement de façon assez certaine qu'on ne peut pas attribuer raisonnablement de signes ou de symptômes cliniques ou de maladies, compte tenu des concentrations qu'on a à distance. Donc, de ce point de vue là, c'est assez clair.

2315 Maintenant, les odeurs sont perceptibles, parce qu'on a affaire à des produits pour lesquels les seuils toxiques sont beaucoup plus élevés que les seuils odoriférants. C'est-à-dire qu'on les sent bien avant qu'ils deviennent dangereux. Donc, les odeurs sont tout à fait réelles et elles sont désagréables en plus pour plusieurs.

2320 Donc, c'est une situation particulière qui serait comme l'inverse du monoxyde de carbone si vous voulez, qui ne sent presque rien mais qui est très toxique. Donc, on est à l'opposé ici. Et puis le problème donc, c'est la perception de ces odeurs-là et quelles sont les réactions physiologiques, psychologiques qu'elles peuvent engendrer à court terme et à long terme.

2325 C'est extrêmement difficile d'aborder ces questions-là. D'abord, il y a une forte composante subjective dans la réaction de la perception d'une odeur. On la perçoit plus ou moins intensément et ça peut évoquer des pensées, ça peut évoquer des émotions qui peuvent être désagréables et qui varient beaucoup d'un individu à l'autre. Toutes ces réactions-là sont parfaitement normales et vont survenir à des degrés divers dans la population.

2330 On peut penser que pour certaines personnes, une petite fraction, ça prend même, je dirais, des proportions importantes dans sa qualité de vie; alors que pour d'autres, ça peut passer pour un inconvénient mineur.

2335 Il est difficile de faire des études objectives, de faire des observations objectives sur les conséquences à long terme. Il y a des choses qui pourraient aider mais, dans un climat comme celui-là, ce serait très difficile de les appliquer. Par exemple, il y a des mesures de stress qu'on peut faire. Vous savez qu'il y a des questionnaires pour évaluer le niveau de stress d'une personne. Les psychologues connaissent bien ces questionnaires-là. Il y a moyen d'administrer ces questionnaires-là et donc d'évaluer le niveau de stress d'une personne.

2340 Par contre, c'est extrêmement difficile d'attribuer, de trouver les causes de ce stress et de pouvoir les attribuer raisonnablement soit à une cause environnementale ou à votre travail ou à la famille ou à tout ce qui vous entoure. C'est extrêmement complexe parce que ces réactions-là peuvent être produites par de multiples facteurs sur lesquels on n'a pas de contrôle.

2345 Donc, je pense que s'il n'y a pas eu dans l'étude d'impact une approche directe pour aller mesurer ça, c'est la grande difficulté d'aller le mesurer et d'essayer de l'attribuer à un des facteurs environnementaux qui peut le créer.

**LE PRÉSIDENT :**

2350 Madame Bigué.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2355 Est-ce qu'il existe des références pour documenter ce dont vous venez de parler?

**M. MICHEL PLANTE :**

2360 Oui, sûrement, il faudrait y penser. Par exemple, je vous parlais des questionnaires qui peuvent évaluer les niveaux de stress, oui, certainement, mais c'est plutôt l'expérience des vingt dernières années qui montre ça. Il n'y a pas de référence précise qui me vienne à l'esprit. Mais il y a peu de littérature scientifique aussi sur des réactions qu'on pourrait transposer ici, sur des réactions de nature psychologique dans un climat comme celui-là ou psychosocial. C'est très difficile à mesurer, ça. On pourrait fouiller, mais je pense qu'on trouverait très peu de données objectives.

2365

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Plante.

Votre seconde question?

2370

**M. DENIS LORRAIN :**

Donc, on n'en a pas tenu compte dans l'étude d'impact, si j'ai bien compris.

2375

**LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas ça qu'ils ont dit. Ils ont dit que c'est difficilement mesurable. D'accord?

**M. DENIS LORRAIN :**

2380

Ma deuxième question. Est-il possible d'avoir un tableau qui nous montrerait la fluctuation des membres du comité des odeurs par mois depuis 2004 ainsi que leurs observations?

**LE PRÉSIDENT :**

2385

La fluctuation des membres, qu'est-ce que vous voulez dire par «fluctuation des membres»?

**M. DENIS LORRAIN :**

2390

On sait que les membres changent souvent. Ce n'est pas tout le temps les mêmes membres. Ce n'est pas constant les membres qui sont là-dedans, ça change tout le temps.

**LE PRÉSIDENT :**

2395

D'accord. Je vais aller voir le promoteur là-dessus. Monsieur Marron, est-ce que les membres du comité d'odeurs changent souvent finalement? Est-ce qu'ils travaillent pendant six mois et, après ça, c'est quelqu'un qui les remplace?

2400

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

À ma connaissance, il peut avoir un phénomène d'usure ou de mobilisation. Par contre, je vais passer la parole à monsieur Thierry Pagé. C'est Odotech qui gère ce comité de suivi, de manière à conserver l'anonymat des observations qui sont faites.

2405

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Pagé.

2410

**M. THIERRY PAGÉ :**

Donc, il n'y a pas de modification au niveau de la participation, de la composition des membres, des observateurs que, nous, on appelle les observateurs, de mois en mois. Mais au cours du temps, effectivement, il y a des gens qui ont cessé de participer ou qui ont déménagé, ou pour différentes raisons, et des nouvelles personnes sont venues les remplacer.

2415

Donc, ce n'est pas nécessairement toujours la même répartition dans le temps de chacun des individus. Donc, effectivement, il y a des évolutions d'un point de vue du taux de participation.

2420

**LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que c'est possible d'avoir un tableau de cette évolution?

2425

**M. THIERRY PAGÉ :**

Oui, c'est possible, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2430

Donc, il y a encore de l'ouvrage pour vous ce soir. Donc, vous allez préparer ça et nous déposer ça demain ou...

**M. THIERRY PAGÉ :**

2435

Je vais voir si je suis en mesure de... si la personne qui est en charge de ce comité est en mesure de le faire demain. Mais de toute façon, on vous le prépare dans les meilleurs délais.

**LE PRÉSIDENT :**

2440

Parfait, merci. Donc, ce sera déposé.

**M. THIERRY PAGÉ :**

2445

Oui.

**M. DENIS LORRAIN :**

2450

Avec les observations, comme j'avais demandé?

**LE PRÉSIDENT :**

Les observations de chacun?

2455

**M. DENIS LORRAIN :**

Les observations de ces personnes-là.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2460

Les comptes rendus, en fait?

**M. DENIS LORRAIN :**

2465

Oui.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2470

Les comptes rendus des réunions, c'est ça que vous voulez?

**M. DENIS LORRAIN :**

Oui, si on veut, oui.

2475 **LE PRÉSIDENT :**

Pas des réunions, le compte rendu des observations.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2480

Des observations.

**LE PRÉSIDENT :**

2485

Mais ça va vous servir... c'est parce que j'essaie de voir la raison fondamentale.

**M. DENIS LORRAIN :**

2490

C'est parce que j'ai déjà été intéressé à m'inclure là-dedans, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

2495

Regardez, c'est facile, appelez monsieur Pagé, il va se faire un plaisir de vous incorporer. Par exemple, il faut comprendre que ce n'est pas donné à chaque personne de faire partie du comité des odeurs. Donc, ça prend une certaine sensibilisation.

Personnellement, vous savez qu'il y a des gens qui sont très familiers, très bons pour sentir, pour détecter des odeurs dans un vin, moi, je suis à peu près nul là-dedans.

2500

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Il ne faut pas avoir de sinusite.

**LE PRÉSIDENT :**

2505

Mais j'aime ça en boire, par exemple, mais je suis nul pour le sentir.

Par contre, ce n'est pas donné à tout le monde. Mais si vous voulez participer, je suis certain que monsieur Pagé va prendre votre nom avec intérêt et vous pouvez faire le processus à ce moment-là.

2510

**M. DENIS LORRAIN :**

2515 Mais moi, malheureusement, je les sens les odeurs énormément, puis c'est pas mal plus que les graphiques qu'on a vus les journées que je suis venu. C'est énormément plus, puis le bruit aussi d'ailleurs.

**LE PRÉSIDENT :**

2520 Mais si vous regardez, il y a un certain document qui a été déposé, c'est sous la cote DA.17, et ça comporte certains comptes rendus et autres informations relativement à cet aspect des observations qui ont été réalisées.

**M. DENIS LORRAIN :**

2525

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

2530

D'accord. Je vous remercie beaucoup.

**M. DENIS LORRAIN :**

2535

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2540

Monsieur Robert Toussaint, s'il vous plaît. Monsieur Toussaint, regardez, restez là, on va prendre une pause. Je viens de voir qu'il est déjà 8 h 45. Donc, on va prendre une pause d'une dizaine de minutes et on revient avec vous après. Je m'excuse.

#### **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

#### **REPRISE DE LA SÉANCE**

2545

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, Monsieur Robert Toussaint, s'il vos plaît, veuillez vous présenter à l'avant.

2550

Un peu plus tôt, j'avais mentionné qu'il y aurait un spécialiste de l'Université de Montréal à la Polytechnique, monsieur le directeur Chapuis. Monsieur Marron, est-ce que le docteur Chapuis est arrivé?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2555

Non. Je n'ai malheureusement pas de ses nouvelles. On a essayé de téléphoner chez lui, mais ça ne répondait pas. Donc, je crains qu'il faille remettre ça à demain.

**LE PRÉSIDENT :**

2560

Parfait, à demain.

J'ai déjà près de vingt personnes qui sont inscrites au registre. Donc, je vais fermer le registre pour ce soir, le temps qu'on puisse passer toutes les différentes personnes qui sont inscrites, du mois essayer de les passer ce soir.

2565

Donc, monsieur Robert Toussaint, s'il vous plaît.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2570

Monsieur le Président...

**LE PRÉSIDENT :**

2575

Oui.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2580

... j'ai juste un élément d'information. On aurait un document relativement aux études d'impacts psychosociaux que le docteur Michel Plante pourrait rapidement vous situer. C'est assez rapide.

**LE PRÉSIDENT :**

2585

Oui, venez, Monsieur Plante. Ça ne sera pas long, Monsieur Toussaint, deux secondes. Oui, Monsieur Plante.

**M. MICHEL PLANTE :**

2590

Oui, Michel Plante, un document qui pourrait éclairer la commission, c'est un document qui vient du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui s'intitule *L'analyse des avis de santé publique présentée dans le cadre des audiences publiques sur l'environnement* et dans lequel il y a un chapitre qui traite des impacts psychosociaux. Vous allez voir que, effectivement, on reconnaît que c'est difficile à quantifier et il n'y a pas d'encouragement tellement à tenter de le mesurer bien qu'on reconnaît que ça existe. Et du même souffle, on indique plutôt comment

2595



essayer de le minimiser, de bien le gérer en impliquant les citoyens, en ayant une communication transparente, etc., etc. Donc, voilà le document que je voudrais déposer.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2600

Merci beaucoup, docteur.

**LE PRÉSIDENT :**

2605

Oui, Monsieur Toussaint, on vous écoute.

**M. ROBERT TOUSSAINT :**

2610

Bonsoir. Monsieur le Président, la Direction de santé publique peut-elle me préciser comment chacun des impacts négatifs anticipés sur la santé, la qualité de vie et les déterminants de leur santé seront affectés ou pourront être affectés par les changements climatiques?

**LE PRÉSIDENT :**

2615

D'accord. Monsieur Hakizimana, est-ce que vous êtes en mesure de répondre à cette question?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

2620

Monsieur le Président, ça, c'est une question très vaste, très compliquée aussi. Si monsieur veut, je peux prendre cette question en note. Je pense que c'est probablement une réponse qui pourrait se faire par écrit et je pourrais vous l'acheminer dans les prochains jours.

**LE PRÉSIDENT :**

2625

D'accord. Monsieur Toussaint, savez-vous ce qu'on va faire, cette question-là, remettez-la à madame Poliquin en arrière tantôt et on va se charger de la faire parvenir à monsieur Hakizimana. Et par la suite, lorsqu'on aura la réponse, ce sera déposé dans les centres de consultation et également sur le site Internet du BAPE. Ça vous convient?

2630

**M. ROBERT TOUSSAINT :**

Pardon?

2635

**LE PRÉSIDENT :**

Ça vous convient?

**M. ROBERT TOUSSAINT :**

2640

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2645

Merci.

**M. ROBERT TOUSSAINT :**

2650

Monsieur le Président, j'ai entendu lors de cette commission que le promoteur voulait consolider en un seul décret les cinq décrets actuels. J'aimerais que le ministère de l'Environnement me confirme que ce sont les conditions les plus exigeantes de chacun de ces décrets qui seront retenues pour une consolidation, s'il y avait effectivement un seul décret consolidé.

2655

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mbaraga.

**M. JEAN MBARAGA :**

2660

La réponse est oui, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

2665

La réponse est oui. Étant donné qu'elle est courte celle-là, en avez-vous une autre?

**M. ROBERT TOUSSAINT :**

2670

Non, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

2675

Monsieur René Cyr, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Cyr.

**M. RENÉ CYR :**

2680

Monsieur le Président, bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonsoir, effectivement.

2685 **M. RENÉ CYR :**

Même si on se voit depuis un petit bout de temps. Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire.

2690

Monsieur le Président, avant de commencer, un petit point d'information. J'ai reçu un courriel dernièrement m'indiquant que ce n'est plus monsieur Gauthier qui s'occupe de nos plaintes concernant les odeurs. Il avait été transféré à Sainte-Thérèse. Est-ce que ce serait possible d'avoir le nom du technicien ou de la technicienne attitrée à...

2695 **LE PRÉSIDENT :**

En tant que point d'information, il n'y a pas de problème. Madame Gauthier, est-ce que monsieur Gauthier est votre mari?

2700 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

2705

On ne sait jamais!

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

2710

Il est beaucoup plus jeune que moi. C'est monsieur Robert Livernoche.

**M. RENÉ CYR :**

2715

Monsieur le Président, si je comprends bien, en dehors des heures d'ouverture normales du bureau de Repentigny, on doit appeler Urgence environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

2720

C'est exactement ce que madame Gauthier nous a mentionné tantôt, je crois.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

2725 Par contre, comme j'ai pris engagement, je vais vérifier, puisqu'on a répondu à madame Fortin qu'on n'allait pas sur les lieux, je vais quand même prendre la peine de vérifier avec Urgence environnement leur fonctionnement exactement.

**M. RENÉ CYR :**

2730 D'accord. Parce que moi, je quitte souvent la maison à 5 h 30 le matin. Donc, mes observations sont à cette heure-là souvent. À 5 h 30, je conviens que les gens à Repentigny ne sont pas arrivés.

**LE PRÉSIDENT :**

2735 Non, effectivement. Donc, à ce moment-là, il s'agirait d'appeler. Mais comme madame Gauthier vient de le mentionner, à ce moment-là elle va aller fouiller et elle va remettre l'information. Donc, on pourra la déposer sur le site, à moins qu'elle soit en mesure de nous donner l'information demain.

2740 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Je vais vérifier.

**LE PRÉSIDENT :**

2745 Parfait. Merci, Madame Gauthier.

2750 Donc, si elle a l'information demain, on aura l'information au cours de la journée demain. Sinon, bien, ce sera par écrit un peu plus tard, mais ce sera déposé dans les centres de consultation et sur le site Internet du BAPE. Maintenant, allez-y avec votre question.

**M. RENÉ CYR :**

2755 Monsieur le Président, je voudrais intervenir présentement comme citoyen membre du comité de suivi des odeurs. Je fais partie du comité de suivi des odeurs. J'ai reçu la même formation que les étudiants qui étaient en poste cet été. Donc, j'ai quelques petites interrogations juste à vous demander.

2760 Je vais commencer, Monsieur le Président. J'aimerais savoir pourquoi on n'a pas tenu compte des observations des membres du comité lors de l'étude d'impact.

**LE PRÉSIDENT :**

2765 Je vais aller voir monsieur Marron, parce que c'est lui qui est plus en mesure de répondre à cette question. Monsieur Marron.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2770 Oui. Lors de l'étude d'impact, la problématique a été prise en compte par le biais des plaintes, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, et des observations.

2775 Par contre, on a privilégié une observation 24 heures sur 24 pour avoir un portrait plus précis, de manière à aller mesurer des éléments qui n'apparaissent pas dans les observations à la fois des plaintes et du comité de citoyens, principalement sur la durée.

**LE PRÉSIDENT :**

2780 Mais j'aimerais ça en savoir un peu plus pourquoi que vous avez considéré seulement les observations sur 24 heures et non les observations qui ont été émises.

Et je pense que c'est peut-être monsieur Pagé qui pourrait plus nous renseigner là-dessus, parce que c'est vous qui êtes en charge...

**M. THIERRY PAGÉ :**

2785 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2790 ... de cet aspect-là, Monsieur Pagé. Pourquoi les observations des membres du comité des odeurs ne sont pas retenues ou n'ont pas été retenues, n'ont pas fait l'objet d'analyse peut-être dans le cadre de l'étude d'impact.

**M. THIERRY PAGÉ :**

2795  
2800 Donc, d'un point de vue de nous, bon, il y a différents travaux que nous réalisons pour BFI. Et l'évaluation, en fait, de la dispersion atmosphérique des odeurs et des contaminants pour évaluer la qualité de l'atmosphère en périphérie du site de BFI est un travail qui est basé sur des mesures à la source, sur le terrain. Ce n'est pas des mesures qui sont... en fait, il n'y a pas de comparaison avec les observations qui sont faites. Ce sont des mesures qui sont faites sur le terrain et on donne des résultats en termes de pourcentage de dépassement de certains niveaux d'odeurs, donc odeurs très perceptibles, perceptibles et ainsi de suite.

Donc, ce n'est pas que ces éléments-là ne sont pas utilisés, mais c'est juste qu'elles ne

2805 figurent pas dans l'étude d'évaluation de la qualité de l'air.

**LE PRÉSIDENT :**

Et de quelles façons elles sont utilisées?

2810

**M. THIERRY PAGÉ :**

2815 Parmi les façons dont elles sont utilisées, c'est de faire une évaluation, en fait, de comment est l'évolution de la perception des gens dans le voisinage en fonction des moyens qui sont mis en place chez BFI et de voir aussi quels sont les moments types auxquels les odeurs peuvent être perçues.

2820 Donc, l'objectif n'est pas nécessairement de déterminer la fréquence d'observation, parce qu'on ne va pas demander aux gens de toujours être là, mais c'est d'identifier des moments où effectivement il y a des observations. Et on utilise ces observations-là comme des indicateurs de scénarios d'odeurs de façon à ce qu'on puisse regarder, bon, bien, connaissant l'heure, la date et différentes conditions qui prévalaient, quelle était l'observation.

2825 Et à ce moment-là, avec le nombre, eh bien, on peut déterminer les tendances avec le temps sur quel est le déplacement des observations en fonction des différents quartiers ou est-ce que les observations sont, par exemple, plus basées sur des observations de biogaz ou des observations d'odeurs de déchets.

2830 Et c'est notamment le cas. On a vu que dans les années 2003, 2004, c'était plus des observations de biogaz et maintenant c'est plus des observations de déchets. Donc, on voit qu'il y a une concordance entre les plaintes et aussi les prévisions qui sont faites au niveau des modèles de dispersion et les observations. Donc, ce sont des outils complémentaires qui servent à une évaluation de la situation et à la gestion des opérations.

2835 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, à ce moment-là, vous tenez compte quand même des observations, même si elles n'ont pas été incluses dans l'étude d'impact.

2840 **M. THIERRY PAGÉ :**

Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

2845

Merci.

**M. THIERRY PAGÉ :**

2850 Et on remercie la participation de tous les observateurs.

**LE PRÉSIDENT :**

2855 Merci. Madame Bigué.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2860 Monsieur Cyr, est-ce que vous pouvez nous faire part des observations qui ont été notées par le comité de façon assez explicite?

**M. RENÉ CYR :**

2865 Madame la Commissaire, il y a un tableau qui nous a été présenté lors de notre première rencontre du comité que Odotech avait. Le tableau est incomplet. On a soulevé certaines irrégularités, les citoyens membres du comité.

2870 C'est que les observations qui ont été effectuées par période peu de vent ou pas de vent, et ça c'est selon les données météo de la station météorologique de l'Assomption, n'ont pas été prises en considération. Et il y a aussi pour la période du mois d'août, c'était la période qu'on a parlé tantôt, août 2007, où est-ce qu'il y a plus d'épisodes d'odeurs dans le secteur. Certaines personnes qui avaient des difficultés, transmettaient leurs observations par Internet, puis il y a un des observateurs qu'une quinzaine de ses observations n'ont pas été tenues compte non plus, parce qu'il y avait un problème avec Internet.

2875 Donc, ce serait plus monsieur Pagé qui serait en mesure de vous répondre pourquoi qu'on n'a pas tenu compte de ces observations-là: peu de vent, pas de vent.

2880 Puis est-ce qu'il pourrait refaire le tableau qui nous avait été présenté cette fois-là, en tenant compte de ces observations-là et en tenant compte aussi de tout ce qui avait été rapporté à ce comité-là par rapport aux observations Internet qui n'ont pas été enregistrées, mais qui ont été soulevées à cette première soirée de rencontre là.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2885 Monsieur Pagé, est-ce que vous pouvez donner suite à cette demande?

**M. THIERRY PAGÉ :**

2890 En fait, peut-être apporter certains éléments de réponse et de clarification aux éléments qui sont mentionnés.

Effectivement, il y aurait eu, semble-t-il, un problème Internet en fait, parce que les gens peuvent faire des réponses, signaler des réponses par Internet. Donc, il y aurait eu des observations qui auraient été faites par Internet et malheureusement elles n'ont pas été enregistrées dans le système.

2895

Donc, lorsque ça a été signalé à une rencontre, nous avons mis en place des processus de façon à nous assurer que ce type d'événement là de non-enregistrement des observations par Internet ne survenait plus. D'ailleurs, depuis cet événement-là, donc, il y a des messages qui sont envoyés, des messages de confirmation aux observateurs lorsqu'ils font des observations par Internet pour confirmer qu'on a bien reçu leurs observations.

2900

Et d'un point de vue du traitement, en fait de l'interprétation des informations, des observations versus les données en fonction des données météorologiques de la station de l'Assomption, lors de la prochaine rencontre, il va y avoir les résultats traités donc suivant les recommandations, les propositions des observateurs, parce que c'est quelque chose de vivant ce comité-là. On va adapter, on va faire des modifications avec le temps en fonction du retour aussi des observateurs, parce que c'est ce qu'on veut avoir sur leur *feedback*.

2905

Et donc, on a retraité les informations et on va leur redonner des informations en traitant différemment les vents calmes et aussi en utilisant les données météorologiques de la station de BFI à la place. Et les nouveaux résultats d'interprétation des données vont leur être présentés lors de la prochaine séance.

2910

**LE PRÉSIDENT :**

2915

Et vous avez des séances à quelle fréquence?

**M. THIERRY PAGÉ :**

2920

Idéalement, c'est dans un délai de trois à quatre mois. Je n'ai pas en tête la prochaine séance, quand ça va être.

**LE PRÉSIDENT :**

2925

Mais c'est suffisant un tel délai?

**M. THIERRY PAGÉ :**

2930

En général, la procédure, c'est d'essayer d'avoir quatre réunions par année, donc une par saison, pour faire un bilan à chaque saison. Lors de certaines rencontres aussi, on va faire ce qu'on va appeler un rafraîchissement de la formation des odeurs, où on va faire ressentir aux



gens les différentes odeurs pour leur permettre de bien se rappeler des différentes odeurs qui peuvent être perçues.

2935

Parce que chaque observateur n'a pas nécessairement l'occasion de sentir toutes les odeurs différentes. Donc, on leur rappelle les différentes odeurs de façon à ce qu'ils puissent les avoir en tête et, lorsqu'il y a une observation, on maximise les chances que l'odeur soit bien identifiée, donc qu'on puisse bien attribuer la source, la provenance.

2940

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, lors de la prochaine rencontre, toutes les informations seront données auprès des membres du comité de citoyens. C'est ça?

2945

**M. THIERRY PAGÉ :**

Tout à fait.

2950

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Pagé.

**M. RENÉ CYR :**

2955

Monsieur le Président, juste pour terminer, dans le but de m'aider dans mon mémoire, serait-il possible, Monsieur le Président, qu'on ait le tableau des observations révisées en tenant compte des peu ou des pas de vent, des plaintes qu'on avait rapportées au niveau d'Internet. Le tableau nous avait été présenté à la dernière réunion. Prendre ce tableau-là, juste le mettre conforme à nos observations qu'on avait et le déposer, s'il vous plaît, Monsieur le Président?

2960

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est possible de faire cela, Monsieur Pagé?

2965

**M. THIERRY PAGÉ :**

Oui, ça va être fait dans la même lignée que la requête qui avait été faite précédemment pour savoir l'historique du nombre de personnes qui participaient.

2970

**LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Merci, Monsieur Pagé.

2975           Merci, Monsieur Cyr. Vous allez avoir ça cette information-là.

**M. RENÉ CYR :**

Merci.

2980

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Claude Vallée. Bonsoir, Monsieur Vallée.

2985

**M. CLAUDE VALLÉE :**

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

2990

Étant donné, Monsieur Vallée, qu'il y a beaucoup de monde, donc je vous demande d'être très concis et d'aller assez rapidement à la question.

**M. CLAUDE VALLÉE :**

2995

J'en ai qu'une. Vous me permettrez quand même de dire que, ce matin, on a visité le site et qu'il n'y avait rien à redire. L'entrepreneur, je pense, l'opère de façon la plus professionnelle possible.

3000

Moi, ce qui me préoccupe, c'est bien sûr toujours la question des nuisances. J'assiste depuis plusieurs jours, les gens défilent à la table et disent qu'ils vivent des problèmes de nuisances. On a compris toute la mécanique. On essaie de mesurer. C'est difficile à mesurer, parce qu'on ne peut pas rattacher ça toujours à des événements qui ont lieu au moment où les gens se plaignent. Le ministère a un temps de réaction très lent, qui est inévitable. Et les normes sont, en principe, rencontrées.

3005

Est-ce que les normes conviennent? Est-ce que c'est possible de relier des odeurs à des maladies, des choses comme ça? Monsieur docteur qui est venu tout à l'heure a laissé entendre clairement que c'est presque impossible. Et là, je vais utiliser le mot de Galilée: et pourtant, elle tourne. Et pourtant, il y a des nuisances. Et pourtant, il y a des plaintes, il y en a en très grand nombre.

3010

La question que je me pose, c'est jusqu'où faut-il qu'il y en ait avant qu'il soit reconnu qu'il y a un problème sérieux d'odeurs? C'est ce qui me préoccupe le plus, jusqu'où il faut qu'il y en ait? Et je ne doute pas du tout de la bonne foi de l'opérateur de tenter de les minimiser.

3015

3020 Le cas de madame Fortin est peut-être la meilleure illustration. Elle a dit que ce soir-là, à telle heure, tel moment était arrivé telle chose. Le promoteur dit : «Il ne s'est rien passé à ce moment-là.» Et je suis convaincu qu'il ne ment pas quand il dit ça parce que j'ai vécu la même chose. Il ne se passait rien. On passait des journées complètes sur le site et sans détecter aucune odeur, et le lendemain on se faisait matraquer en disant : «C'est plein d'odeurs au site.» On disait : «Hey! il y a du monde qui délire.»

3025 Excusez, j'y arrive, parce que c'est le fond, c'est le fond de tout.

**LE PRÉSIDENT :**

3030 Monsieur Vallée, comprenez là qu'il y a beaucoup de monde encore qui veulent venir s'asseoir à votre place. Donc, s'il vous plaît, on accélère.

**M. CLAUDE VALLÉE :**

3035 Ma question est : combien faut-il qu'il y ait de plaintes pour que les gens aient le droit à ce que le ministère de l'Environnement doit leur donner de l'air sain, de l'eau saine, du sol sain? C'est ça le mandat du ministère. Et combien doit-il y avoir de plaintes avant que ces choses-là soient reconnues?

3040 Ça me fait l'impression que c'est Miron 2 que l'on vit, où les gens progressivement, de plus en plus nombreux, viennent affectés par la chose, et on s'apprête bientôt à amplifier le problème en augmentant la quantité et en augmentant la quantité des rejets dans l'air puisqu'il y aura une augmentation de production.

C'est tout. Moi, je veux savoir jusqu'où on va?

3045 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je vais aller voir monsieur Mbaraga.

**M. JEAN MBARAGA :**

3050 Oui, Monsieur le Président, évidemment on n'a pas d'évaluation, d'indication de dire à telle plainte, quand il va y avoir des milliers de plaintes, donc on va faire... ce n'est pas ça. Ce qu'on a dit, et je le répète encore, on est conscients qu'il y a des nuisances. Mais ce qu'il faut faire, ce sur quoi on travaille, c'est de les minimiser le plus possible.

3055 Quant au projet qui est sous étude, présumons-nous justement que le projet a été analysé comme tout autre projet et c'est le gouvernement qui va prendre justement une décision en conséquence. Il y aura deux documents qui vont être produits d'ici juin. Je répète ce que le

3060 président a dit au début, il va y avoir un rapport de la commission, il va y avoir un rapport d'analyse environnementale. Il y a l'étude d'impact qui a été faite par le promoteur.

3065 À partir de ces documents, c'est comme tout autre projet qu'on autorise, c'est-à-dire qu'on recommande l'autorisation ou la non-autorisation. C'est le Conseil des ministres qui va décider en connaissance de cause, en sachant pertinemment qu'il y a des nuisances, si, oui ou non, il autorise le projet à telles conditions, l'autorise tel quel ou il le refuse. Mais il n'y a aucune décision qui a été prise encore.

**M. CLAUDE VALLÉE :**

3070 J'ai une autre question. Celle-là est très, très courte. On a mentionné que le site de Lachenaie était le seul que l'on retrouvait à l'intérieur du territoire de la CMM et c'est un argument qui semble avoir du poids. Mais est-ce qu'on a réalisé qu'à 1 millimètre de ce territoire à la CMM, il y a deux autres sites à 1 millimètre, la profondeur de la clôture. À la fois le site de Sainte-Sophie est à la limite intime du territoire et celui de Lachute.

3075 Alors, il ne faudrait pas qu'on fasse une fiction de l'esprit en disant qu'il n'y a qu'un seul. Et peut-être en réalité, c'est ça; mais de façon pratique, il y en a deux immédiats. Et celui de Berthier n'est pas bien, bien, bien loin. Alors, je voulais que vous en preniez conscience.

3080 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, Monsieur Vallée.

**M. CLAUDE VALLÉE :**

3085 Merci, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

3090 Monsieur Jacques Gagné, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Gagné.

**M. JACQUES GAGNÉ :**

3095 Bonsoir, Monsieur le Président, Madame, Monsieur les Commissaires. J'avais préparé des questions, Monsieur le Président, et c'est ma dernière fois que je viens devant vous, soyez-en assuré. Je vais revenir peut-être plus tard dans un mois.

**LE PRÉSIDENT :**

3100 J'espère que vous allez revenir dans un mois.

**M. JACQUES GAGNÉ :**

3105           Merci, Monsieur le Président. J'ai réfléchi. J'avais des questions, je les ai toutes laissées de côté. J'ai réfléchi aux questions que j'ai posées, que tous mes concitoyens ont posées, les vôtres mêmes, Monsieur le Président, et celles de vos collègues. J'en arrive à la conclusion, je vais poser ma question après ce préliminaire, j'en arrive à la conclusion qu'on a un problème, un gros problème.

3110           Tous les facteurs, toutes les situations qu'on a énumérées, il y a toujours un risque minime, négligeable, pas très important. Mais si on les additionne, s'il y en a cent risques minimes, pour moi, ça fait un problème, un gros problème. C'est le problème de notre communauté, Monsieur le Président.

3115           Tout comme en psychologie ou dans le domaine des relations interpersonnelles, on a besoin d'un espace vital. Si j'allais vous parler devant vous, tout près de votre visage, vous seriez envahi. Notre communauté, Monsieur le Président, a la même impression, elle est envahie par ce site d'enfouissement et il vient de l'extérieur. Donc, on est chez nous et ce sont les autres qui envahissent notre espace vital. C'est pour ça qu'il y a de la colère qui sourd, vous la sentez, hein!

3120           Ma question est celle-ci.

**LE PRÉSIDENT :**

3125           Oui. Vous m'avez vu venir.

**M. JACQUES GAGNÉ :**

3130           Oui. Suite à la présentation de ma lettre que vous avez accepté de lire l'autre jour, j'ai parlé de développement durable, quatre éléments. L'économique, d'accord, ça va pour le mégadépotoir. Même l'environnement, je suis prêt à concéder qu'on fait tous les efforts. Mais l'aspect acceptation par la communauté et le fait qu'il y aura nécessairement des répercussions négatives sur les futures générations, ces deux aspects-là ne sont pas tenus en compte.

3135           Comment nos représentants du ministère de l'Environnement, Monsieur le Président, peuvent-ils concilier ce rôle du ministère du Développement durable qui a accepté la demande de BFI, alors qu'il n'y a que 50 % des conditions du développement durable décrit par madame Brundtland qui ne sont pas satisfaites.

3140           **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mbaraga.

**M. JEAN MBARAGA :**

3145

Merci, Monsieur le Président. Vous savez très bien que justement la *Loi sur le développement durable* vient de passer. On est en train de préparer... quand on dit : «on», en fait c'est le gouvernement qui est en train de préparer les mécanismes d'application de cette loi-là. Vous savez qu'il n'y a pas de règlement.

3150

Et pour ce qui est du ministère de l'Environnement, je vais y arriver directement, on est en train de travailler pour monter une mécanique qui pourra être utilisée dans l'évaluation des projets, dont une grille d'analyse qui va justement comporter les objectifs que vous connaissez, qui sont inscrits justement dans la *Loi sur le développement durable*.

3155

Mais actuellement, on n'a pas de mécanique, sinon que d'une évaluation globale, on n'a pas de mécanique précise qui montre l'application de chacun des objectifs de la *Loi sur le développement durable*. Mais on en tient compte de façon globale.

3160

Et la première étape justement d'application du principe de développement durable, c'est l'évaluation environnementale qu'on fait des projets. On ne donne pas des chèques en blanc. Quand les projets sont autorisés, le gouvernement y met des conditions.

**M. JACQUES GAGNÉ :**

3165

Merci, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

3170

Oui, allez-y.

**M. JACQUES GAGNÉ :**

3175

Merci, Monsieur le Président. Puis-je suggérer en quittant que le ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs élimine la notion de développement durable parce qu'il ne la respecte pas. Il pourrait redevenir ministère de l'Environnement. Merci, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

3180

Merci, Monsieur Gagné.

3185

J'aimerais voir peut-être au niveau de la Ville de Repentigny, la proximité du lieu d'enfouissement technique avec le développement résidentiel de la Presqu'île, quel effet ça fait au niveau de la ville et quels sont les... en fait, j'aimerais voir de quelle façon la Ville vit avec

cette problématique d'avoir un lieu d'enfouissement technique près d'un développement résidentiel.

**M. DOMINIQUE LONGPRÉ :**

3190

Si vous permettez, Monsieur le Président, je vous dirais que ces éléments-là sont retenus et vous serez en mesure de les constater dans le mémoire. Je ne peux pas parler au nom de la Ville de Repentigny. Vous comprendrez que le Conseil de ville parle par résolution et ce sera sûrement mentionné à l'intérieur du mémoire comment la Ville vit avec le site à proximité.

3195

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je vous remercie.

Oui, Madame Bigué.

3200

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Moi, c'est par curiosité, j'aimerais savoir l'évolution à travers le temps du site d'enfouissement et l'évolution des quartiers résidentiels situés au pourtour du lieu d'enfouissement.

3205

Vous avez remis un document à cet effet, qu'on vous a demandé à la rencontre préparatoire.

J'essaie de voir le lien de geste de planification territoriale qui a été fait par le zonage, parce qu'une ville s'exprime par résolution, avec l'acceptabilité sociale des gens dont on a entendu parler, il y a deux minutes, par monsieur Gagné, qui soulevait l'aspect d'invasion d'un site par rapport au territoire de la communauté. Donc, je décèle une certaine difficulté d'intégration de zonage.

3210

Si vous pouvez me parler un petit peu sur ce sujet avec vos instruments d'aménagement, de planification à travers le temps, compte tenu que du terrain qui était zoné industriel... disons, le chevauchement ou, en tout cas, la délimitation limitrophe des quartiers résidentiels.

3215

**M. LUC PAPILLON :**

Alors, Luc Papillon, Ville de Terrebonne. Je vais parler pour Ville de Terrebonne, selon ma connaissance des dossiers. Évidemment, mes confrères pourront peut-être avec des différences donner leur opinion.

3220

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Vous comprenez ma question?

3225

**M. LUC PAPILLON :**

Très bien. Bien, je crois. Enfin, si je ne la comprends pas, vous saurez m'arrêter.

3230

Disons dans un premier temps, parce qu'il n'y a pas de réponse très, très simple à votre question, mais elle est extrêmement pertinente parce qu'on a réfléchi souvent à cet égard-là en matière d'aménagement chez nous, mais disons que, d'entrée de jeu, pour mettre la table bien comme il faut, il faut savoir que les municipalités pour vivre ont besoin de revenus. Alors, malheureusement, le gouvernement du Québec nous confine à des revenus qui proviennent principalement d'un rôle d'évaluation, n'est-ce pas?

3235

À titre d'exemple, les revenus de la Ville de Terrebonne se chiffrent à 140 M\$ pour l'année 2008 et on peut dire, sans se tromper, que 85 % de ces revenus proviennent de toutes formes de taxation reliées au développement du territoire, premier élément.

3240

Deuxième élément, cette taxation-là est produite par le développement. Le développement n'est possible qu'en zone blanche. Alors, clairement, ce qu'il faut expliquer, c'est que le gouvernement du Québec a dessiné, via la protection sur le territoire agricole, ce qui était la zone blanche au Québec. Et c'est vrai aussi dans la région métropolitaine. Cette zone blanche là, ce sont les seuls et uniques territoires que l'on peut utiliser pour développer nos territoires. Alors, ça, c'est globalement ce qui explique la trame de fond qui produit le zonage de chaque municipalité.

3245

Par ailleurs, dans le secteur en question, on va aller plus près du but par rapport à votre intérêt premier, par rapport au secteur en question, pour nous, la question s'est posée régulièrement au moment où on a fait nos plans d'aménagement.

3250

D'ailleurs, la Ville de Terrebonne a fait et déposé et adopté, je pense, en conformité avec le schéma d'aménagement par ailleurs, qui est aussi une structure réglementaire et de zonage, je dirais, suprême, qui est par la suite précisé par les plans de zonage de la Ville, alors en conformité avec le schéma, ce qu'on a fait, c'est qu'on a déterminé les zones de développement du secteur du Carrefour des fleurs en tenant compte de la répartition des activités sur le territoire, autant le commercial que les services de troisième ligne, je dirais, en l'occurrence les hôpitaux, les services d'appoint, etc. et aussi les zones d'habitation.

3255

3260

Maintenant, ce avec quoi on travaille, nous, c'est avec les données qu'on dispose. Et les données qu'on dispose, ça a été longuement discuté ici depuis trois jours, en matière de santé publique, c'est donc les éléments qui font en sorte qu'il y a ou non des risques pour la santé.

3265

Convenons, et je pense que ça a été dit clairement ici, qu'il existe dans le secteur certaines nuisances, etc., etc. Or, les terrains sont zonés blancs. Ils appartiennent à des



entrepreneurs, des promoteurs qui déposent des plans de développement, qui développent ces terrains-là dans un marché d'acheteurs.

3270

Force est de constater que le territoire chez nous a doublé en termes de nombre d'habitations au cours des quatre, cinq dernières années. On parle peut-être de 3-400 unités par année juste dans ce secteur-là du Carrefour des fleurs, en sus du 250 M\$ d'investissement privé, commercial et de services.

3275

Et force est d'admettre également que combiné peut-être au développement du site, en fait à la façon que le site est géré et à la façon que le territoire s'est développé, bien, la cohabitation, elle est là. Je ne dis pas et je ne dirai jamais qu'il n'y a pas des épisodes de nuisances, mais la cohabitation est là.

3280

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Oui, disons que c'est fait.

3285

**M. LUC PAPILLON :**

Pardon?

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

3290

Le fait est là.

**M. LUC PAPILLON :**

3295

Quel fait, Madame?

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Le fait de la cohabitation dont vous parlez, les résidences sont construites.

3300

**M. LUC PAPILLON :**

Oui.

3305

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

La zone résidentielle est à côté d'une zone industrielle.

**M. LUC PAPILLON :**

3310

Oui, de BFI, oui.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

3315

Vous mentionniez tantôt la MRC, le schéma d'aménagement. On fait mention, dans le schéma d'aménagement justement, on fait référence à la notion d'acceptabilité sociale, des critères à prendre en considération dans l'analyse des dossiers.

3320

Comment vous prévoyez mettre cette notion à exécution dans le schéma d'aménagement de la MRC de l'Assomption?

**M. LUC PAPILLON :**

3325

De l'Assomption? Bien, moi, je peux parler pour Terrebonne. Je ne parlerai pas de l'Assomption.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

3330

La MRC de l'Assomption est-elle ici?

**M. LUC PAPILLON :**

3335

Non, je pense qu'il n'y en a pas.

**LE PRÉSIDENT :**

Elle n'est pas là, mais il n'en demeure pas moins que j'ai quand même quelques questions à poser à monsieur Papillon relativement à la Ville de Terrebonne.

3340

Monsieur Papillon, on sait qu'à l'époque, au début, bon, le site d'enfouissement, ce n'était pas BFI qui en était propriétaire. Au fur et à mesure des années, je pense qu'il s'est agrandi. Je ne sais pas si vous étiez à la Ville de Terrebonne à l'époque ou encore à la Ville de Lachenaie avant la fusion? Je ne sais pas dans laquelle des deux municipalités vous étiez, possiblement Terrebonne?

3345

**M. LUC PAPILLON :**

J'ai eu plusieurs vies, Monsieur le Président.

3350 **LE PRÉSIDENT :**

Mais moi, ce qui m'intéresse à savoir, au fur et à mesure des années, il y a eu un agrandissement et à une certaine époque, je crois qu'il y a eu une demande de dézonage auprès de la CPTAQ. Est-ce exact?

3355

**M. LUC PAPILLON :**

Je ne sais pas. Il faudrait que je vérifie. «À une certaine époque», on réfère aux années 90, quoi?

3360

**LE PRÉSIDENT :**

1995, je crois.

3365

**M. LUC PAPILLON :**

Il faudrait que je valide ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3370

Est-ce que c'est possible de vérifier ça? Et si tel est le cas... parce que, dans le fond, il faut que la demande soit faite par la Ville effectivement auprès de la CPTAQ pour une demande de dézonage, parce que c'était en terrain agricole. Donc, ce n'était pas en terre blanche. Donc, à ce moment-là, s'il y a eu une demande auprès de la CPTAQ, c'est probablement la Ville de Lachenaie à ce moment-là qui avait fait la demande du dézonage.

3375

Donc, si tel est le cas, est-ce que c'est possible de déposer la demande de dézonage et également l'avis de la CPTAQ?

3380

**M. LUC PAPILLON :**

D'accord, oui. Mais ce n'est pas des documents qui avaient été produits en 2003? Non?

**LE PRÉSIDENT :**

3385

Non. Je crois que c'est en 1995, mais c'est peut-être en 2003. Il y a eu une demande à la CPTAQ. Est-ce qu'il y en a eu une en 2003?

**M. LUC PAPILLON :**

3390

Non, non, non. Je veux dire, dans le cadre des auditions de 2003, j'imagine que...

**LE PRÉSIDENT :**

3395 Non, non. Antérieurement, c'est en 1995.

**M. LUC PAPILLON :**

3400 D'accord.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3405 Moi, j'aurais aussi une autre question. Dans le document DA.10 qui a été déposé par BFI, on peut constater sur les cartes qui ont été remises l'évolution du développement résidentiel et aussi l'évolution du développement du site. Mais on constate que, durant la période de 1997-2004, il y a eu une grande expansion, jusqu'en 2006-2007, du développement résidentiel.

**M. LUC PAPILLON :**

3410 En effet.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3415 Puis on pourrait même dire que plus le site grossit, plus les maisons se rapprochent du site. Moi, j'aimerais savoir quelles sont vos prévisions pour les prochaines années. Est-ce qu'on va continuer à rapprocher le développement résidentiel du site? Parce que vous avez parlé aussi d'augmentation de revenus, ça procure des revenus, mais en même temps...

**M. LUC PAPILLON :**

3420 Peut-être je n'ai pas été clair ou je suis mal perçu, et je ne veux certainement pas être mal perçu. La Ville ne développe pas le territoire. Le territoire appartient à des individus qui le développent en conformité avec le fait que c'est des zones blanches, qui sont des zones extrêmement peu faciles à...

3425 Il y en a très peu par territoire. On est chanceux, nous, à Terrebonne, dans ce secteur-là on en a, c'est vrai, mais on en a aussi beaucoup dans l'ouest, dans le secteur de la Côte Terrebonne. Mais le point n'est pas là.

3430 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Mais vous pourriez m'expliquer votre plan de développement résidentiel.

**M. LUC PAPILLON :**

3435

Le plan de développement résidentiel, à terme – à terme – dans ce secteur-là, si on va sur le côté en allant vers l'autoroute 40, je dirais entre le nouveau viaduc et l'autoroute 40, ça va être ceinturé au niveau commercial en bordure des autoroutes. Et derrière cela, d'ailleurs les projets ont déjà été annoncés, c'est connu, c'est public, il y a des tours d'habitation qui s'en vont là de plusieurs étages.

3440

Et si on se rapproche par la suite de la rivière des Mille-Îles, du côté est de la 40, où vient d'ouvrir un Wal Mart pour ceux qui connaissent le secteur, donc entre le Wal Mart et la rivière, il y aura une gradation de différents autres commerces qui s'intègrent dans le projet du Wal Mart et de différents développements résidentiels, particulièrement des développements résidentiels de densité allant jusqu'à du dix, douze étages. Et c'est ça qui s'en va là.

3445

Pour compléter, si on rapproche du site donc du côté ouest de la zone blanche, en se rapprochant du site de BFI, il n'y a rien de prévu autre que des développements à usages commerciaux ou industriels en se rapprochant de l'autoroute 640. Et derrière, je ne pourrais pas vous dire avec précision, mais le développement résidentiel, quant à lui, s'achève. Il s'achève.

3450

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3455

Donc, dans ce plan, vous n'avez aucune notion d'acceptabilité sociale. Vous ne tenez pas compte de ça. C'est le libre marché, c'est ce que je comprends.

**M. LUC PAPILLON :**

3460

C'est parce que nous, chez nous, on pense, chez nous, je ne veux pas parler pour Le Gardeur ni Repentigny, chez nous, on pense qu'on n'a pas de problème fondamental d'acceptabilité sociale dans le secteur.

3465

Ce que nous, les citoyens nous disent dans le secteur, ce qu'ils nous disent, c'est qu'effectivement il arrive de temps à autre qu'il y a des épisodes incommodants. Par contre, une chose est certaine, il n'y a pas de cachette, ce n'est pas un vice caché. Le site est là. Il a 40 ans. Il a plus de 40 ans.

3470

On s'est assurés, nous, et je ne peux pas répondre pour les développeurs, mais nous on s'est assurés de donner toute l'information aux développeurs pour qu'ils en informent leur clientèle au moment où ils développent. Et on prend pour acquis que, quand le citoyen s'installe là, qu'il a l'information. Et s'il ne l'a pas, on pense avoir pris et on pense maintenir des moyens pour s'assurer qu'il est informé. À cet égard, à toutes les semaines dans les journaux locaux, BFI publie à grande page des informations. Il est très simple pour n'importe qui dans le secteur de savoir qu'il y a un mégadépotoir qui est situé dans ce secteur-là.

3475

3480 Et je vous prie de me croire à l'effet qu'on n'a aucune indication chez nous, depuis que je suis employé de la Ville, donc depuis 2003, à l'effet qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale du projet tel qu'il est. Je ne dis pas que ça n'occasionne pas de problèmes, mais je dis qu'il n'y a pas de problème d'acceptabilité sociale.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3485 Donc, merci beaucoup. Une chose importante...

**M. LUC PAPILLON :**

Tel qu'il semble être ressenti dans un autre senteur touché par le site.

3490 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

L'acheteur est informé.

**M. LUC PAPILLON :**

3495 Pardon?

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3500 Le citoyen est informé.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

3505 Dans sa municipalité.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

L'acheteur...

3510 **M. LUC PAPILLON :**

3515 Je vais répéter ce que j'ai dit. Nous, on a transmis au promoteur l'information, parce qu'on souhaite que le promoteur transmette l'information à l'acheteur. Je ne pourrai pas garantir, Monsieur, que le promoteur en informe l'acheteur. Je ne veux pas dire que les gens sont informés. Je dis que, nous, on prend les moyens dont on dispose pour s'assurer que l'information puisse se rendre à l'acheteur.

**LE PRÉSIDENT :**

3520 En fait, si je comprends bien, vous ne pouvez pas vous substituer au promoteur.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

C'est ça.

3525

**M. LUC PAPILLON :**

Ni aux obligations de l'acheteur, Monsieur le Président.

3530

**LE PRÉSIDENT :**

Exact. Oui, Madame Bigué.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

3535

Est-ce que je peux adresser ma question à monsieur Bélanger de la Ville de Repentigny?

**LE PRÉSIDENT :**

3540

Oui.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

3545

Je répète ma question de tout à l'heure. C'est-à-dire, la Ville de Repentigny ainsi que la MRC de l'Assomption demandent d'assujettir l'agrandissement d'un LET existant à l'approbation particulière de la CMM et d'ajouter la notion d'acceptabilité sociale aux critères à prendre en considération dans l'analyse des dossiers.

3550

Alors, je pose la question. Qu'est-ce que la CMM ainsi que la MRC et la Ville que vous représentez font dans ce sens? Quelles actions sont prises? Et sur le territoire, comment ça se manifeste par la planification de l'aménagement, par des gestes d'aménagement et de zonage?

**M. GHISLAIN BÉLANGER :**

3555

Vous comprendrez, je ne peux pas me prononcer pour la CMM et aussi au niveau de la MRC. Je vais me prononcer plutôt au niveau de la Ville de Repentigny, ce qui concerne le secteur Le Gardeur.

Le 9 novembre 1978 est arrivée la *Loi 90*, au niveau du zonage agricole. Tout de suite

3560 un an après, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui établissait les paramètres. Donc, ce qui est important, c'est qu'on pouvait faire du développement ou on peut faire du développement à l'intérieur des zones blanches. Ce qui est à l'intérieur des zones agricoles, il doit y avoir une vocation agricole.

3565 Tout le secteur que vous avez au nord de Presqu'île, donc on peut parler des rues Jean-Pierre, Nathalie, Monique, la rue Charbonneau, on peut aller jusqu'à la rue Saint-Paul, se situe dans une zone agricole protégée. Toutes les constructions qu'il y a eues, entre autres, au niveau des rues locales, se sont faites soit des constructions en vertu des privilèges qui étaient déjà prévus par la loi ou en vertu des autorisations qui étaient accordées par la Commission de  
3570 protection du territoire agricole.

Donc, vous comprendrez que si effectivement la commission autorisait la construction sur ces terrains-là, donc en vertu de notre réglementation d'urbanisme, pour être conséquent, il fallait permettre la construction. Je vous dirais qu'à l'heure actuelle, pratiquement tous les terrains sont  
3575 construits. La seule possibilité qu'on peut construire au nord de Presqu'île, c'est en vertu des droits acquis qui est déjà prévu par la loi. Je pense que c'est les articles 101, 103. Et vous avez aussi en vertu de l'article 40 où est-ce qu'un agriculteur peut construire une ou plusieurs résidences.

3580 Les orientations de développement de la Ville pour le développement résidentiel ne sont pas dans ce secteur-là. Malgré qu'il y a eu la construction Jean-Pierre, Nathalie, Monique, ça se limite à ces secteurs-là pour fins de développement. Et la Ville, je pense dans les années fin 1980, début 1990, a aménagé un parc, qui est le parc Desrosiers. Mais on ne peut pas faire du développement, c'est en zone agricole.

3585 La seule possibilité où les orientations de la Ville... parce que je vous dirais que le périmètre d'urbanisation secteur Le Gardeur est occupé à 99 %, Donc, ce qu'on prévoit... d'ailleurs, on est en procédure avec la Commission de protection du territoire agricole que s'il y a du développement, ça va être complètement à l'est de Saint-Paul, donc qui se situe déjà à  
3590 quelques kilomètres. Donc, il n'y a rien qui est prévu à l'ouest.

Donc, on a considéré effectivement le site, et je ne peux pas me prononcer pourquoi et c'est quoi les dispositions réglementaires qui ont été adoptées parce que le site est sur le territoire de Terrebonne. Mais notre planification, actuellement, c'est à l'est de Saint-Paul, donc c'est  
3595 quand même à une bonne distance du site d'enfouissement.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

3600 Est-ce que je peux adresser ma question à BFI? Est-ce que vous prévoyez augmenter votre zone tampon par l'acquisition de boisés à l'est, au nord-est?



**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3605 Oui, je vais passer la question à monsieur Hector Chamberland, qui pourra également apporter des précisions, je pense, sur le zonage de la CPTAQ.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

3610 Bonsoir, Monsieur.

**M. HECTOR CHAMBERLAND :**

3615 Bonjour, Monsieur le Président. Hector Chamberland de BFI. Durant les années 93, lorsqu'on a fait la demande d'expansion du secteur est, on a fait part de nos intentions d'aller vers le nord, le secteur nord que l'on demande aujourd'hui. Ce secteur nord là était déjà zoné blanc. Il n'était pas zoné agricole. Alors, on n'a pas eu besoin d'avoir d'exemption de la CPTAQ. À ce même moment-là, on a fait la demande pour le zonage, qu'il soit une affectation d'enfouissement.

3620 Et préalablement, cette section-là était des anciennes sablières. Alors, une façon de remédier les sablières, c'était de faire un site d'enfouissement. Alors, c'est ce qu'on a demandé à la Ville de Lachenaie à ce moment-là et cette autorisation-là a fait partie du plan de zonage de la Ville, et elle a été soumise à des consultations publiques, et elle a été approuvée en 2002. C'est ce qui explique les délais qu'il y a eus dans ces années-là à soumettre notre demande, parce qu'il  
3625 fallait attendre le zonage avant de faire notre demande pour l'agrandissement nord.

Alors, je ne sais pas si ça vous satisfait comme réponse?

3630 Ensuite de ça, on a acheté des terrains vers l'est. J'ai acheté au cours des années au moins 400 acres vers l'est, entre autres le terrain des Soeurs, pour ceux qui connaissent le coin, qui est adjacent à nos terrains, sur lequel il y a des lacs et tout ça. Puis ça va toujours rester une zone boisée et une zone tampon.

**LE PRÉSIDENT :**

3635 Est-ce que c'est possible peut-être de mettre sur écran le grand plan qui est en annexe? Est-ce que vous pourriez nous montrer le terrain finalement de BFI?

**M. HECTOR CHAMBERLAND :**

3640 Le terrain de BFI, c'est la ligne rouge que vous voyez tout le tour et puis ça fait ça ici. Et pour l'enfouissement, c'est ça ici.

**LE PRÉSIDENT :**

3645

Ça, il n'y a pas de problème. Ce qui m'intéresse à savoir, si on monte vers le haut de la ligne rouge et ensuite on redescend, on fait une espèce de petit rectangle et on monte, cette partie-là ne vous appartient pas?

3650

**M. HECTOR CHAMBERLAND :**

Non, non.

**LE PRÉSIDENT :**

3655

Est-ce qu'il y a eu des démarches qui ont été entreprises pour les acheter?

**M. HECTOR CHAMBERLAND :**

3660

Oui. Je pense que ces terrains-là, d'après ce que je me souviens, ça appartient déjà à la Ville de Terrebonne maintenant. Ça appartenait à la Ville de Lachenaie. Il y a eu certaines négociations, mais c'est assez compliqué d'acheter des terrains de la Ville, on a décidé de ne pas les acheter. Ils vont demeurer des terrains... ils vont servir de zone tampon, si vous voulez, pour l'instant.

3665

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, je vais aller voir la Ville de Terrebonne. Qu'est-ce que vous faites avec une si petite parcelle de terrain?

3670

**M. HECTOR CHAMBERLAND :**

Je pense que c'est des terrains qui ont été repris pour non-paiement de taxes.

3675

**M. LUC PAPILLON :**

C'est des terrains qui ont été repris pour non-paiement de taxes. Et pour le reste, pourquoi ça n'a pas été vendu, écoutez, je peux m'informer, mais je me doute de la réponse, mais je ne la donnerai pas ce soir. J'ai une bonne idée de la réponse qu'on va me donner et je pense que vous savez exactement ce que j'ai envie de dire, Monsieur le Président.

3680

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Oui, je comprends très bien. Maintenant, je vais...

3685

**M. LUC PAPILLON :**

On a quand même des obligations morales.

3690 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, merci. Je vais retourner auprès de monsieur Bélanger. Monsieur Bélanger, est-ce qu'au niveau des sentiers de la Presqu'île, il y a des projets de développement ou de mise en valeur des sentiers de la Presqu'île?

3695

**M. GHISLAIN BÉLANGER :**

Écoutez, c'est sûr que nous, il y a des projets actuellement, rien de concret. Pour moi, c'est difficile de dire s'il y a quelque chose de concret, à l'heure qu'on se parle, qui va être réalisé pour l'instant. Je ne peux pas vous en dire plus.

3700

**LE PRÉSIDENT :**

Mais il n'y a rien de concret. Donc, il y a des projets qui sont toujours en mouvance, mais il n'y a rien de concret. C'est ça?

3705

**M. GHISLAIN BÉLANGER :**

Moi, je peux vous dire que pour ma part, il n'y a rien de concret qu'il peut avoir comme demande ou ces choses-là.

3710

**LE PRÉSIDENT :**

Et qu'est-ce que la Ville de Repentigny ferait pour s'assurer de la pérennité de ces boisés?

3715

**M. GHISLAIN BÉLANGER :**

C'est des terrains qui appartiennent à des particuliers actuellement.

3720 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais il n'y a rien qui empêche que la Ville peut les exproprier, les acquérir et en faire un parc aux fins de conservation. C'est dans ce sens-là que je demande s'il y a possibilité de le faire.

3725

**M. DOMINIQUE LONGPRÉ :**

3730 C'est une excellente idée que vous soulevez là. Effectivement, la Ville regarde pour toujours ajouter des espaces verts, développer son parc et réseau espaces verts qu'elle possède. Ce sera quelque chose qu'on regardera.

**LE PRÉSIDENT :**

3735 Et d'autant plus, parce qu'il n'y a personne de la MRC les Moulins, mais on sait que dans la MRC les Moulins, elle est très déficitaire en boisés, c'est à peine 9 % de la superficie totale de la MRC. Donc, je pense qu'il y aurait un intérêt là assez intéressant pour la Ville peut-être de procéder à cette acquisition et d'en faire un boisé de conservation.

**M. LUC PAPILLON :**

3740 Monsieur le Président, Luc Papillon, Ville de Terrebonne.

**LE PRÉSIDENT :**

3745 Oui?

**M. LUC PAPILLON :**

3750 Vous trouverez une réponse satisfaisante à vos réflexions dans le mémoire des quatre villes.

**LE PRÉSIDENT :**

3755 Mais j'ai hâte de lire!

**M. LUC PAPILLON :**

3760 Et vous allez même pouvoir constater qu'on est plutôt proactifs en matière aussi de financement de certaines acquisitions dans le secteur. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Papillon. Ça nous donne une bonne indication.

3765 Maintenant, je vais y aller avec monsieur Patrice Brillant, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Brillant.

**M. PATRICE BRILLANT :**

3770 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Madame la Commissaire. Bonjour, Monsieur le Commissaire. Puisque je suis piètre orateur, je vais lire la question. J'ai été fort étonné d'entendre cet après-midi de votre bouche même les propos suivants : «Les eaux rejetées par BFI sont moins contaminantes que celles de l'industrie agroalimentaire.» Je me permets le questionnement suivant.

3775

Sur quelle étude s'est appuyé le président du BAPE pour affirmer que la pollution agroalimentaire est plus importante que la pollution que pourrait provoquer BFI? Peut-on penser que le président s'appuie sur des études produites lors de l'audience? Comment peut-il faire une telle intervention dans le dossier qui lui est présenté aujourd'hui? Finalement, les propos du président ne nous porteront-ils pas à penser que le président a un préjugé favorable et, par le fait même, de douter de son impartialité?

3780

**LE PRÉSIDENT :**

3785 Écoutez, je suis impartial, premièrement. Et si j'ai fait référence... je vais juste vous donner un exemple.

Lorsqu'il y a du petit lait d'une fromagerie qui est rejeté dans des étangs aérés, ça *scrappe* entièrement tout le processus et ça prend une éternité avant de reprendre le processus, de faire en sorte que l'usine de traitement des eaux usées qui a reçu une telle quantité de petit lait soit efficace. C'est là, à ce moment-là, qu'il y a énormément d'odeurs. Donc, il y a certaines industries agroalimentaires qui...

3790

Je ne dis pas que c'est toutes. Je n'ai jamais dit que c'était l'ensemble. Mais par expérience, pour l'avoir vécu alors que je travaillais à la Société québécoise d'assainissement des eaux, je suis en mesure de parler. Je ne m'appuie pas sur des études, je m'appuie sur des constats qui ont été faits à une certaine époque. Et c'est dans ce sens-là que je disais que les eaux usées, les eaux provenant de certaines industries agroalimentaires sont tellement chargées qu'elles peuvent effectivement mettre en désordre tout le processus de traitement à une usine municipale.

3795

3800

Donc, c'est dans ce sens-là que je disais ça. Et soyez assuré de l'impartialité tant du président que des membres de la commission.

3805

**M. PATRICE BRILLANT :**

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

3810

Monsieur Valiquette, François.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

3815

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

3820

Bonsoir.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

3825

Monsieur le Président, j'aimerais, avant de débiter, déposer un document. Je vais le déposer tantôt, ça va aider aussi peut-être la commission à donner un meilleur...

3830

Bon, vous venez de parler de partialité, d'impartialité, puis vous allez comprendre avec ma remarque que... vous avez fait aujourd'hui des commentaires par rapport d'exiger des citoyens de déposer des plaintes la journée même. Il y a plusieurs chiffres qui ont été avancés par madame Gauthier.

3835

Les citoyens, en 2005, ont fait une analyse justement lors du procès à déposer, et je voulais en faire part et vous dire aussi que l'analyse va être faite pour 2006, 2007. Et je voulais rétablir certains faits et vous aider aussi à avoir une meilleure perception de ces faits-là.

3840

D'abord si je prends 2005, il y a eu 432 plaintes au registre, qui représentent en réalité 496 plaintes, puisque plusieurs impacts négatifs ont été enregistrés dans une même plainte. Il y avait 322 plaintes par rapport à des odeurs de biogaz et de déchets. Il y avait des bruits de machinerie et de canon, 130. Et il y avait des plaintes de goélands, 44. Les plaintes reçues au ministère de l'Environnement la journée même, là-dessus il y en avait 90. C'est quand même 90 plaintes qui ont été faites la journée même.

3845

Les gens arrivent chez eux. Le lendemain, il y a eu 75 plaintes qui ont été reçues au ministère. Quand je dis : «les gens arrivent chez eux», les gens l'ont probablement faite le soir, j'imagine, puis elle était rendue au ministère. Donc, 75. Dans les autres plaintes, on parle de 267 plaintes qui ont été envoyées dans les jours suivants ou sur certaines périodes. Mais on a fait une compilation de tout ça, alors je vais la déposer.

3850

Alors, vous comprenez mon point, à l'effet que d'abord, c'est un suivi volontaire que les citoyens font. Les citoyens sont déjà dans un environnement où ils sont écoeurés par les odeurs et tout ça, et on leur demande en plus d'assurer un suivi.

3855 Et votre remarque aujourd'hui, Monsieur le Président, en tout respect, mettait beaucoup de charge, de responsabilisation sur le dos des citoyens et je voulais rétablir certains faits, et on va les rétablir aussi pour 2006 et 2007. On va vous fournir des chiffres qui vont démontrer en plus que, dans les années plus récentes, les pourcentages faits le jour même se sont aussi améliorés et ne sont pas la perception qui a été donnée aujourd'hui.

**LE PRÉSIDENT :**

3860 Mais vous comprendrez, Monsieur Valiquette, que je ne faisais que relayer un message qui avait été mis de l'avant par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je ne fais que relayer. Donc, ne pensez pas que le président prend pour acquis qu'il faut absolument. Donc, je relaie un message et c'est le message qui a été transmis par la Direction régionale à l'effet qu'il est préférable d'appeler lorsque l'événement survient. Et c'est strictement ça  
3865 que j'ai dit. D'accord? On s'entend, Monsieur Valiquette?

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Parfait, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous déposerez auprès de madame Poliquin.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Oui, je vais le faire. Merci. Alors, ma première question, Monsieur le Président.

3880 Au BAPE de 2003, sous la cote DQ.21-1, le docteur Bélanger a déposé un document qui présente la méthodologie reconnue pour une analyse de risques quand plusieurs contaminants sont impliqués. Aujourd'hui, la représentante ou la spécialiste pour BFI nous a parlé que les risques dans un tel contexte avec les contaminants en présence s'additionnaient. C'est bien exact? C'est ce qu'elle a dit cet après-midi que les risques devaient s'additionner dans le contexte où on était. Alors, je dépose ici.

3885 Dans le document du docteur Bélanger que je vais déposer, le docteur Bélanger renseigne sur les différents effets – il faut voir la section 2 de son document que je vais déposer – dont des effets additifs comme elle parlait aujourd'hui, mais il y a aussi des effets synergiques, il y a des effets potentiateurs et des effets antagonistes qu'il faut considérer. Donc, trois autres effets.

3890 Ma question. Avec tous les composés dans les biogaz, en plus des contaminants

3895 environnants d'autres sources, comme l'autoroute 40, 640, par exemple, et les parfums utilisés par BFI, selon la Direction de santé publique, parce que j'ai eu la réponse de BFI aujourd'hui, mais selon la Direction de la santé publique, quel est le résultat du mélange des divers contaminants et des composés dont plusieurs sont reconnus toxiques? Donc quel est le résultat du mélange des divers contaminants et des composés de ces contaminants? En fait, quel est le risque pour les citoyens exposés en tenant compte du document déposé par le docteur Bélanger et nous fournir l'analyse faite en vertu de ce document.

3900 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur le représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux, est-ce que vous comprenez bien la question de monsieur Valiquette?

3905 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3910 Est-ce qu'il y a une analyse qui a été faite, premièrement, à savoir... c'est ça que vous voulez?

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

3915 Est-ce qu'il y a une analyse qui a été faite en tenant compte des effets additifs, synergiques, potentiateurs et antagonistes de tous les contaminants auxquels les citoyens sont soumis dans le...

3920 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez savoir si ça a été regardé par la Direction de la santé publique, dans un premier temps. C'est ça que vous voulez savoir?

3925 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Si ça a été regardé et nous fournir leur analyse.

**LE PRÉSIDENT :**

3930 Est-ce que ça a été regardé?



**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3935 J'aimerais savoir qu'il situe bien, Monsieur le Président, les propos du docteur Marcel Bélanger en 2003. Est-ce que c'est une étude que docteur Marcel Bélanger a déposée? Est-ce qu'il a expliqué, au cours des audiences, comment se passent les études de ce genre-là? Je ne comprends pas exactement qu'est-ce que...

3940 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Si je peux préciser, si vous me permettez, Monsieur le Président?

**LE PRÉSIDENT :**

3945

Oui, oui, précisez.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

3950

Alors le 4 mars 2003, à la demande de la commission, le docteur Bélanger a produit un document, que je vais vous laisser à l'arrière, et ce document était une réponse à la question de la commission concernant l'évaluation de risques d'une exposition à plusieurs contaminants.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3955

D'accord, je connais le document, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3960

Est-ce que vous êtes en mesure de répondre?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3965

Disons, la première, je vais dire que je connais le document. Effectivement, je pense que la commission avait demandé par écrit à la Direction de santé publique de répondre à une question bien précise sur l'addition, je pense, si les substances toxiques pouvaient s'additionner, pouvaient avoir des effets synergiques, etc., etc., donc de renseigner par écrit. Et effectivement, on avait produit un document par écrit, on l'avait déposé. Je suis au courant de ce document-là. Et je vais laisser mon collègue répondre sur le reste de la question.

3970

**M. STÉPHANE BUTEAU :**

Donc, Stéphane Buteau, de l'INSPQ. Pour qu'est-ce qu'il est, par exemple, de la synergie qu'il peut avoir et des effets additifs, il faut comprendre que les valeurs toxicologiques

3975 de référence sont déterminées pour une substance en particulier. Et puis pour qu'est-ce qui est  
des mélanges, les connaissances ne sont pas développées suffisamment pour pouvoir attribuer  
une valeur de référence à un mélange en particulier.

3980 Donc, la méthodologie dans ces cas-là, dans les cas de mélange, en fait, c'est qu'on va  
prendre les substances de façon individuelle et puis on va additionner les risques. Comme je l'ai  
mentionné précédemment, l'évaluation de risques a été revue, l'évaluation de risques réalisée par  
la firme Sanexen et puis elle était conforme avec nos lignes directrices.

**LE PRÉSIDENT :**

3985

Merci.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

3990

Monsieur le Président, j'ai une deuxième question.

**LE PRÉSIDENT :**

3995

Oui, allez-y.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

4000

Merci. J'aimerais savoir combien il y a eu de modifications au certificat d'autorisation émis  
avec le décret 89-2004. Et je voudrais savoir, lorsqu'il y a des modifications au certificat  
d'autorisation, doit-il y avoir une évaluation des impacts avec ces modifications au certificat?  
Comment ça fonctionne?

Parce que là, à un moment donné, vous comprenez que le principe...

4005

**LE PRÉSIDENT :**

On va aller...

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

4010

Mais je veux juste établir, c'est qu'on peut avoir un certificat d'autorisation puis, après ça,  
on peut le modifier et ne pas soumettre aux gens, au public. Alors, je veux savoir si, quand on  
modifie, on est obligés aussi de faire des évaluations d'impacts.

4015

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Nous allons aller voir monsieur Mbaraga et il va nous expliquer tout le

processus de l'autorisation du certificat d'autorisation.

4020 **M. JEAN MBARAGA :**

Monsieur le Président, est-ce que je peux savoir de quel certificat? Parce qu'un décret, c'est un certificat d'autorisation, mais il y a d'autres certificats d'autorisation qui sont émis en vertu de l'article 22.

4025

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

En fait, je m'excuse, Monsieur le Président...

4030 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

4035

... c'est que c'est les modifications de certificat d'autorisation...

**LE PRÉSIDENT :**

4040

Qui ont été apportées au décret de 1989.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Qui ont été apportées au certificat d'autorisation.

4045

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a eu des modifications qui ont été apportées suite au décret 89-2004?

4050 **M. JEAN MBARAGA :**

Ça, je vais laisser madame Gauthier répondre à cette question-là, parce que ce n'est pas émis chez nous.

4055 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Madame Gauthier.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

4060

Il y a effectivement eu des modifications au certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22.

4065

Ce qu'il faut savoir, c'est que le décret autorise – et Jean, tu peux me corriger – le décret autorise le principe de l'exploitation comme telle. Le certificat d'autorisation vient préciser par des plans et devis comment ce projet-là va être exécuté dans le temps, mais on ne peut pas changer par le certificat. Autrement dit, on est liés, quand on délivre un certificat en vertu de l'article 22, on est liés par le décret qui a été préalablement autorisé. Donc, on est liés par ces conditions-là.

4070

Exemple, le décret autorisait 6.5 millions de mètres cubes. Je ne pourrais pas, moi, avec mon certificat en vertu de 22 venir autoriser 17 millions de mètres cubes, par exemple. Je ne pourrais pas agrandir la hauteur, par exemple. Le décret fixait des conditions à 40 mètres de hauteur; je ne pourrais pas, moi, avec mon certificat d'autorisation venir autoriser 65 mètres de hauteur, par exemple.

4075

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a eu des amendements, Madame Gauthier?

4080

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Oui, c'est ce que j'ai répondu. Oui, il y a eu des modifications au 22.

4085

**LE PRÉSIDENT :**

Lesquelles? Quelles modifications?

4090

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Il y a eu des modifications au niveau de station de pompage. Dans le système de captage de biogaz, c'est des conduites si vous voulez. On a ajouté ce qu'on appelle dans le langage de BFI des P-trap. Donc, c'est techniquement pour aider le condensat à se diriger vers la bonne place. Peut-être monsieur Marron pourra techniquement l'expliquer beaucoup mieux que moi. Donc, c'est mineur.

4095

**LE PRÉSIDENT :**

C'est une modification à un plan. C'est ça?

4100 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Exactement. On a modifié aussi, au fil de l'exécution de l'exploitation sur l'ensemble du site, on a des conditions à respecter au niveau de la zone tampon et au niveau des rejets d'eaux de surface. Le décret, ce qu'il prévoit, c'est que les eaux de surface doivent à la sortie des zones tampons respecter certaines normes. Alors, on est venus s'assurer de pouvoir respecter le décret par une réorganisation du réseau de surface de fossés. Alors, on est venus encadrer ça via une modification d'autorisation.

4105 **LE PRÉSIDENT :**

4110 Donc, à ce moment-là, est-ce que ces modifications nécessitent d'en faire part au public?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

4115 Non, pas à ma connaissance. Il n'y a rien de prévu à cet effet-là dans la loi, si on ne modifie pas l'essence même de ce qui est dans le décret.

**LE PRÉSIDENT :**

4120 Parfait. Je vous remercie, Madame Gauthier. Oui, Monsieur Mbaraga.

**M. JEAN MBARAGA :**

4125 Une petite précision, Monsieur le Président. Toutes ces modifications-là doivent être portées à la connaissance du comité de vigilance, le comité de vigilance sur lequel siègent certains citoyens qui font le lien entre le promoteur et le citoyen.

4130 Et l'autre petite précision qui a son importance, quand un projet est déjà passé dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, au moment de l'admission du certificat d'autorisation dont vient de parler madame Gauthier, on ne peut pas exiger d'autres études additionnelles, parce que les études ont été déjà faites au niveau de l'évaluation des impacts. Et le ministre, quand il émet un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22, il est lié par ce qui a été autorisé par le gouvernement.

4135 **LE PRÉSIDENT :**

Par le décret, exact.

**M. JEAN MBARAGA :**

4140 Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

4145           Merci beaucoup.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

4150           Monsieur le Président, je faisais référence à quelque chose de... une précision supplémentaire pour madame Gauthier.

4155           Si on ajoute un bassin pour recevoir des eaux de lixiviât, un bassin important, tout ça, alors qu'il y a des émissions supplémentaires, c'est une source d'émissions avec la chaleur et tout ça, de gaz et tout ça, est-ce que l'ajout d'un bassin comme ça devrait faire l'objet de préoccupation au niveau des nouveaux impacts que ça peut amener?

**LE PRÉSIDENT :**

4160           Nous allons aller voir madame Gauthier. Madame Gauthier?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

4165           Non, parce que ce bassin... bon, Monsieur Valiquette fait référence à une modification également qu'on a faite. Donc, c'est un bassin temporaire qui avait été aménagé par BFI. Alors, il n'y a pas nécessité de refaire une étude d'impact pour ce genre de bassin, qui n'existe plus d'ailleurs en ce moment.

**LE PRÉSIDENT :**

4170           Le bassin n'existe plus?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

4175           Non.

**LE PRÉSIDENT :**

              Parce que c'était un bassin temporaire?

4180           **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

              Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

4185

Mais il n'y a pas une obligation ou une nécessité de regarder les impacts que peuvent produire certaines modifications.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

4190

Non. Nous, naturellement, on l'encadre. C'est pour ça qu'on l'encadre via un certificat d'autorisation. On a quand même certaines normes. On exige l'étanchéité. On exige, bon, on veut avoir les plans et devis de ces bassins-là, mais il n'y a pas d'obligation de refaire des études d'impact.

4195

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Gauthier.

Merci, Monsieur Valiquette.

4200

Monsieur Hakizimana, il y a un complément d'information?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

4205

Oui, un complément d'information. Juste pour ajouter que, pour le document qui a été déposé en 2003, je répète que c'était une réponse à une question bien précise de la commission. Mais depuis, ce sont les lignes directrices du ministère de la Santé qui s'appliquent pour l'analyse du risque. Donc, c'est vraiment ces lignes directrices là qu'il faut voir.

**LE PRÉSIDENT :**

4210

Donc, c'est en fonction des directives du ministère de la Santé.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

4215

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4220

Parfait. Je vous remercie, Monsieur Hakizimana.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Monsieur le Président, juste avant de quitter, je veux un dépôt de document, c'est tout.

4225 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

4230 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Alors, les modifications apportées au certificat, qu'on nous les dépose, en nous donnant dans le cas du bassin temporaire, il a été temporaire pendant combien de temps. Essentiellement c'est ça.

4235 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gauthier, c'est réalisable?

4240 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Oui, tout à fait.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

4245 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, Monsieur Valiquette.

4250 Madame Véronique Armstrong.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

4255 Je m'excuse, juste une précision. Est-ce que monsieur Valiquette veut uniquement la modification du bassin temporaire ou il veut toutes les modifications?

**LE PRÉSIDENT :**

4260 Toutes les modifications, oui, s'il vous plaît.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

4265 Toutes, c'est parfait.



**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame Armstrong.

4270 **Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

Bonsoir. Ce que j'aimerais savoir, c'est combien de mètres cubes de terre contaminée du projet de la cour Glen ont été apportés chez BFI à ce jour et combien de mètres cubes BFI prévoit en recevoir au cours des prochaines années?

4275

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marron.

4280 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Je n'ai pas le chiffre exact en tête, mais je pense qu'on pourrait le fournir pour demain, sans problème.

4285 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça vous convient?

4290 **Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

Bien, c'est que dans la même lignée, j'aurais une demande de dépôt de document. J'aimerais qu'on ait le document qui concerne les volumes reçus et les types de sols contaminés. Est-ce que ça pourrait...

4295 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, est-ce que vous êtes en mesure de fournir cette information-là, Monsieur Marron?

4300 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4305 Certainement ça va être déposé, Madame. Et pour la quantité globale, on aura la réponse demain.

**Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

4310           Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

4315           Ça vous convient?

**Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

Oui, ça me convient.

4320           **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez une autre question?

**Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

4325           Oui, certainement.

**LE PRÉSIDENT :**

4330           Allez-y.

**Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

4335           C'est que l'étude d'impact de BFI, elle considère plusieurs impacts, mais tous ces impacts-là, elle les qualifie de faibles ou de négligeables.

4340           Je suis présentement aux études, puis ce que j'apprends dans mes cours, c'est que lorsqu'il y a plusieurs impacts faibles, négligeables, ou peu importe les synonymes qu'on leur trouve, ils sont subis par une seule personne ou par un seul groupe de personnes, bien, on parle alors d'impacts significatifs ou importants.

Je voudrais qu'on m'explique pourquoi tous mes ouvrages à l'université ont cette approche, mais que l'étude d'impact de BFI, elle, n'en tient pas compte.

4345           **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marron.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

4350

Je vais passer la parole à monsieur Daniel Boisvert.

**M. DENIS BOISVERT :**

4355

Dans le domaine des évaluations d'impact, il y a des terminologies qui sont utilisées, différentes terminologies. Je sais que du côté fédéral, il y a une notion de développée du côté impact significatif. Du côté des évaluations environnementales faites au Québec, ce n'est pas nécessairement ce qui est standard comme évaluation. Pour vous dire que la méthode qui a été utilisée dans le cadre de notre étude court depuis, en fait, je pourrais vous dire au moins vingt

4360

ans. Elle a été utilisée dans différents dossiers chez Hydro-Québec et puis elle a été acceptée.

En fait, je comprends que madame a acquis certaines notions à l'université, mais il faut savoir qu'il y a différentes méthodes de développées et qui sont utilisées dans la pratique.

4365

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, Madame.

**Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

4370

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

4375

Monsieur Charles Moreau. Rebonsoir, Monsieur Moreau.

**M. CHARLES MOREAU :**

4380

Rebonsoir, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire. Peut-être juste faire un retour sur mon séjour ici cet après-midi, pour lequel j'avais demandé un certain nombre d'informations que j'attends toujours, je ne sais pas si on peut me donner les réponses maintenant, concernant la gazéification aux États-Unis. On peut peut-être me fournir un document m'indiquant ça et ça va être plus rapide peut-être.

4385

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que...

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

4390

Je vais passer la parole à monsieur Normandin.

**LE PRÉSIDENT :**

4395 Oui, c'est monsieur Normandin.

**M. CHARLES MOREAU :**

4400 Pour des fins de rapidité, on pourrait simplement me donner le nom par écrit et ça me suffirait amplement.

**LE PRÉSIDENT :**

4405 Moi, ça ne fait rien, c'est intéressant peut-être pour la commission d'en connaître un peu plus. Ça ne vous fait rien?

**M. CHARLES MOREAU :**

4410 Du tout, au contraire.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci.

4415 **M. CHARLES MOREAU :**

Pour parler de la gazéification, j'y crois plus fermement, donc on peut prendre une heure, si vous voulez. Moi, je suis tout à fait disponible.

4420 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Normandin?

**M. YVES NORMANDIN :**

4425 Yves Normandin. Monsieur le Président, j'ai consulté les gens de Toronto. Actuellement, il y a un projet à Austin au Texas sur un site d'enfouissement de construction et démolition. Actuellement, la compagnie est en négociation avec une entreprise. Ils sont à l'apogée de signer une lettre de confidentialité d'entente pour l'implantation d'un système de gazéification pour alimenter avec du bois et des pneus pour des fins énergétiques.

4430

**M. CHARLES MOREAU :**

Ce n'est pas pour les matière résiduelles, non?

4435

**M. YVES NORMANDIN :**

Pardon?

4440

**M. CHARLES MOREAU :**

Ce n'est pas pour des matières résiduelles? On parle de bois?

4445

**M. YVES NORMANDIN :**

Débris de démolition et construction. Ils vont retirer le bois et ils vont alimenter avec des pneus.

4450

**M. CHARLES MOREAU :**

Ce que je veux dire, on ne parle pas de déchets domestiques là.

4455

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, vous vous adressez à moi.

4460

**M. CHARLES MOREAU :**

Excusez, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas une conversation qu'on a, là.

4465

**M. CHARLES MOREAU :**

Pardon.

4470

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez demandé une question. Monsieur Normandin répond à la question. Bon, il répond. C'est une question. Donc, il y a une usine, il y a un projet de gazéification, mais ce n'est pas effectivement avec des matières résiduelles.

4475

**M. YVES NORMANDIN :**

Disons, ici au Québec, la construction, démolition font partie des matières résiduelles

4480 et, bon, aux États-Unis, c'est plus des *solid waste*. Ça fait partie de cette catégorie-là et, là-bas, c'est au site d'enfouissement à Austin qu'on procède. C'est ce projet-là qu'ils caressent compte tenu du marché. Parce qu'on doit quand même toujours appliquer ces méthodes lorsque le marché peut supporter les coûts d'un investissement semblable.

**LE PRÉSIDENT :**

4485 Parfait, merci. Votre seconde question.

**M. CHARLES MOREAU :**

4490 Enfin, ce n'était pas ma question, c'était juste un rappel sur mes demandes précédentes, si on peut m'accorder ce...

**LE PRÉSIDENT :**

4495 Vous avez raison, oui, effectivement, Monsieur Moreau.

**M. CHARLES MOREAU :**

4500 L'autre point que j'avais fait cet après-midi, il était question de recevoir une information sur...

**LE PRÉSIDENT :**

4505 Il y a une autre question de votre part cet après-midi, Monsieur Moreau.

**M. CHARLES MOREAU :**

Oui, c'est ça. Il était supposé avoir une présentation.

**LE PRÉSIDENT :**

4510 Quelles étaient les autres techniques qui étaient envisagées par BFI, autre que l'enfouissement?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

4515 Je vais passer la parole à monsieur Normandin.

**LE PRÉSIDENT :**

4520 Oui, allez-y.

**M. YVES NORMANDIN :**

4525 On a évalué différents procédés en ce qui concerne, un, le compostage. Compte tenu que les odeurs est un sujet très délicat, pour le centre de compostage qu'on a l'intention d'implanter, qui serait ajusté en fonction du marché, bien entendu, on a pris beaucoup de soin à choisir des technologies.

4530 On voulait même acheter certaines compagnies ici au Québec. Cependant, avec tous les déboires de certaines entreprises au Québec dans le domaine du compostage en relation avec les odeurs et en relation aussi avec le milieu ambiant de certains de ces centres de compostage là au Québec, on a décidé d'arrêter nos négociations avec certaines entreprises et nous avons regardé d'autres types de procédé.

4535 Dans un des cas, on est assez avancés dans les discussions. On parle d'un investissement de l'ordre de 8 M\$, et avec des biofiltres tout à l'intérieur d'un bâtiment qui seraient mis en séquence au site d'enfouissement.

4540 Pour l'instant, quand même le projet le plus rapide qui va être implanté à Lachenaie, c'est notre projet de valorisation des biogaz en excès. C'est un projet de l'ordre de 25 M\$, sur lequel on a planché cette année énormément d'énergie. On a engagé un ingénieur à temps complet pour travailler sur ce dossier. On a fait des évaluations économiques. Et maintenant, on est dans la phase d'étude avec un spécialiste américain qui a implanté des procédés de séparation membranaire pour séparer le biogaz pour en produire du gaz naturel.

4545 Il y a une chaîne de traitement qui pourrait vous être présentée, mais je crois que ce sera demain la présentation ou encore, si vous le désirez, elle pourrait se faire ce soir par monsieur Jacques Dubois.

4550 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'on va débiter demain après-midi avec cette présentation-là, donc à 13 h.

4555 **M. YVES NORMANDIN :**

Si je peux me permettre, juste pour compléter...

**LE PRÉSIDENT :**

4560 Oui.

**M. YVES NORMANDIN :**

4565 Donc, on voudrait produire du gaz naturel, dans un premier temps. Et on sait bien qu'une entreprise telle que la nôtre, on doit modifier nos habitudes ou notre façon de faire, comme d'autres entreprises vont le faire avec les entreprises chinoises, indiennes ou brésiliennes, et on doit s'adapter au marché, aux conditions. Et avec tous les changements qu'on a actuellement, on doit quand même se modifier et s'adapter aux situations.

4570 Cependant, une entreprise comme «Telano» et comme toutes les autres d'ailleurs dans notre domaine, il y a des investissements importants à faire. Puis il a aussi certaines technologies qu'il y a des risques associés à celles-ci. Donc, on veut s'assurer que les technologies choisies soient adéquates et rencontrent les objectifs de la communauté pour réduire, en fin de compte, les inconvénients.

4575 Ceci étant dit, donc ce qu'on regarde éventuellement comme complément, c'est qu'une fois que l'usine, théoriquement en deuxième quart de 2009, serait opérationnelle pour produire le gaz naturel, l'autre étape, pour nous, pour l'instant, c'est de mettre en place un procédé de digestion anaérobie. Donc, ça veut dire les coûts à la tonne sont plus dispendieux, il y a encore  
4580 beaucoup de travail là-dessus à faire, mais on a débuté nos discussions avec une entreprise dans ce domaine.

**LE PRÉSIDENT :**

4585 Ce serait quel type de technologie? Parce que comme vous dites, il y en a plusieurs. Est-ce que c'est une technologie éprouvée?

**M. YVES NORMANDIN :**

4590 Elle est opérationnelle en Israël. Il y a une usine qui est en train d'être fabriquée ou construite en Australie actuellement. Le procédé est très intéressant.

Bon, nous, on voudrait peut-être l'appliquer, dans un premier temps, avec les déchets industriels surtout à haute concentration en matières organiques provenant, exemple, de centres  
4595 commerciaux et autres, dans lesquels le contenu en matières organiques est élevé, les fruits et légumes périmés entre autres, pour s'assurer de la rentabilité du processus.

**LE PRÉSIDENT :**

4600 Et dans un premier temps, vous iriez avec les déchets industriels. Mais dans un second temps, ça veut dire, en termes d'échéancier, ça pourrait aller à quand pour aller capter les biogaz qui sont à l'heure actuelle brûlés finalement...



**M. YVES NORMANDIN :**

4605

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4610

... et qui pourraient générer...

**M. YVES NORMANDIN :**

4615

Là, je ne veux pas anticiper sur la présentation de mes amis, mais excepté que pour le système de valorisation des biogaz, donc en début 2009, mettons deuxième quart de 2009, on pourrait réduire de l'ordre de 100 000 tonnes équivalent année les gaz à effet de serre.

**LE PRÉSIDENT :**

4620

Est-ce que cette présentation-là est longue?

**M. YVES NORMANDIN :**

4625

On parle peut-être de sept minutes à peu près.

**LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'on va y aller immédiatement.

4630

**M. YVES NORMANDIN :**

Oui, d'accord. Je laisse la parole à monsieur Jacques Dubois.

**LE PRÉSIDENT :**

4635

En sept minutes. Oui, Monsieur Moreau.

**M. CHARLES MOREAU :**

4640

La question que je posais cet après-midi concernait la géologie du sol. Ça ne me fait rien d'entendre parler de technologies aussi, mais je voudrais aussi avoir la réponse concernant la technologie du sol par la suite.

**LE PRÉSIDENT :**

4645

La technologie du sol?

**M. CHARLES MOREAU :**

4650 En fait, la géologie des sols. On me disait que...

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

4655 Je vais peut-être apporter à ce moment-là une précision, parce que c'est un domaine que je connais particulièrement bien.

**M. CHARLES MOREAU :**

4660 Juste pour préciser ma question de façon claire, parce que je pense que j'avais été mal compris cet après-midi.

**LE PRÉSIDENT :**

4665 D'accord.

**M. CHARLES MOREAU :**

4670 Moi, je ne parle pas de migration de lixiviat, disons si je peux m'exprimer de la façon suivante, en direction verticale, mais bien latérale. Et à ce sujet-là, j'aimerais avoir des compléments d'information sur les mesures qui sont prises actuellement au site d'enfouissement Lachenaie.

**LE PRÉSIDENT :**

4675 Est-ce que vous comprenez très bien la question, Monsieur Marron?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

4680 Oui, j'essaie de...

**LE PRÉSIDENT :**

Au lieu d'avoir un...

4685 **M. CHARLES MOREAU :**

Je peux comprendre qu'il y ait une couche argileuse imperméable sous le site qui protège la migration verticale. Donc, c'est très compréhensible. Donc, c'est comme la table, si

4690 je pèse sur la table, je ne vais pas aller plus bas. Donc, je vais aller, éventuellement si j'ai un  
corps mou, je vais aller vers l'extérieur. Et c'est ça que je veux voir, qu'est-ce qui a été pris  
comme mesure pour empêcher l'épanchement de lixiviat vers l'extérieur du site et savoir qu'est-ce  
qui a été fait en ce sens-là.

4695 Parce que vous me dites qu'il y a effectivement une couche imperméable, donc j'imagine  
relativement solide. Donc, à ce titre-là, il est plausible de croire qu'il peut y avoir une migration  
latérale plus prononcée vu le fait que le sous-sol est solide ni plus ni moins. Donc, les matières  
solides et semi-solides, c'est-à-dire liquides et semi-liquides auraient définitivement par simple  
déduction tendance à migrer vers l'horizon si elles ne peuvent pas aller vers le bas. Il ne s'agit pas  
d'être géologue pour ça, c'est juste un concept purement physique.

4700

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. Je laisserai à monsieur Chapuis le soin d'expliquer comment on peut modéliser la  
circulation de l'eau dans les sols. Mais a priori, le type de circulation d'eau qu'il va y avoir dans les  
argiles va être principalement soumis à...

4705

**M. CHARLES MOREAU :**

Ce n'est pas tant les argiles dont je parle, c'est au-dessus de l'argile, parce que vous me  
dites qu'elle est imperméable l'argile. Excusez-moi. Je dois parler à Monsieur le Président.

4710

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Ce n'est pas de la nappe d'eau souterraine dont vous parlez.

4715

**LE PRÉSIDENT :**

J'essaie de comprendre votre question.

4720

**M. CHARLES MOREAU :**

Est-ce que je peux peut-être reprendre ma question autrement?

**LE PRÉSIDENT :**

4725

Oui.

**M. CHARLES MOREAU :**

4730

Si vous me le permettez. Vous allez voir pourquoi je pose cette question-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

4735

**M. CHARLES MOREAU :**

Ma préoccupation est celle d'un résidant. Parce que comme je vous ai déjà mentionné, je suis résidant de Repentigny depuis 20 ans et également expert en environnement. Mais mettons, je vais me placer sous le chapeau du résidant qui se pose des questions et qui lit les journaux comme un grand nombre de personnes ici, et qui est relativement informé concernant ce qui se fait aussi dans d'autres sites d'enfouissement, et également qu'est-ce qui s'est produit à titre d'événements dans d'autres sites d'enfouissement qui me portent à me questionner concernant le site de Lachenaie.

4740

4745

Notamment, on a eu des articles dans le journal Le Devoir de monsieur Louis-Gilles Francoeur, qui est reconnu comme un journaliste excessivement rigoureux au point de vue environnement, qui a rapporté des problèmes au niveau du site de Sainte-Sophie, où du lixiviat a été retrouvé à plus de un demi-kilomètre du site par des résidants qui creusaient des trous – je ne vous dis pas le mot à mot de l'article, mais grosso modo c'était ça – et également à plusieurs kilomètres du gaz provenant du site d'enfouissement de Sainte-Sophie.

4750

Donc, à titre de résidant, moi, je me pose des questions. Et soit dit en passant, il y a là-bas des mesures de bassins de rétention, c'est réglementaire. Il y a eu des évaluations environnementales également, au même titre qu'on nous propose présentement.

4755

Et à ce titre-là, je me questionne à savoir, est-ce que le ministère de l'Environnement ou éventuellement le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pourrait nous rassurer, nous, les citoyens, à savoir que dans le cas présent, l'évaluation environnementale a également pris des carottes de terrain à l'extérieur du site pour voir si une migration latérale a eu lieu dans le passé? Et, si oui, quelles sont les mesures que BFI entend prendre pour colmater si effectivement cette chose-là s'avérait réelle et vraie?

4760

Et c'est le simple bon sens et la prudence élémentaire qui me pousse à poser cette question-ci, parce que ça a eu lieu à d'autres endroits qui ont été autorisés par le ministère de l'Environnement avec des études d'impact, avec tout le pataclan.

4765

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Moreau, on s'en tient au site ici. La question est avancée.

4770

**M. CHARLES MOREAU :**

Mais c'est juste pour vous illustrer mon inquiétude.

4775

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Écoutez, la question est avancée. On va aller attendre la réponse de monsieur Marron, si ça vous convient.

4780

**M. CHARLES MOREAU :**

Tout à fait.

4785

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marron.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

4790

Oui. Je vais essayer de faire une réponse assez brève. Je vais faire afficher une coupe des cellules.

4795

En fait, la configuration géologique que l'on a, on a une couche d'argile qui fait environ une vingtaine de mètres d'épaisseur, qui surmonte ce qu'on appelle une couche de till, qui est un résidu de rabotage dû au passage des glaciers sur le sommet du roc. Donc, c'est composé à la fois de particules de sable, de particules fines, d'argile. C'est un mélange très hétérogène, mais qui est relativement perméable par rapport à l'argile.

4800

L'argile, l'aptitude que l'eau a à traverser s'exprime en perméabilité, ça ressemble à une vitesse, on va dire que c'est de l'ordre de  $10^{-7}$  centimètre/seconde. Dans le till, on est à  $10^{-5}$  centimètre/seconde; donc, il y a un rapport d'à peu près 100. Donc, il y a un caractère drainant du till et c'est dans cette couche que se trouve ce qu'on appelle l'aquifère sous-jacent au site. Et en dessous de ça, on a une roche sédimentaire, qui est un schiste, un shale. Et ça, c'est une roche qui est particulièrement imperméable. On l'a vérifié dans les forages que l'on a faits avec Polytechnique qui ont pénétré dans le roc.

4805

**M. CHARLES MOREAU :**

4810

Juste pour connaître un petit peu...

**LE PRÉSIDENT :**

4815

Non, Monsieur Moreau, on n'intervient pas. On laisse le promoteur répondre à la question.

**M. CHARLES MOREAU :**

Monsieur le Président, j'aimerais savoir l'échelle. Ce n'est pas indiqué.

4820

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Un des éléments importants dans ce contexte hydrogéologique est lié à la géochimie des eaux dont je parlais tout à l'heure, c'est-à-dire que la nappe dans le till est très saline. On a entre 10 et 12 grammes de chlorure par litre d'eau, c'est environ 50 % de ce que ça représenterait dans une eau de mer. Et il y a un certain nombre de profils de concentration de ces chlorures qui ont été faits dans l'argile et qui montrent qu'on a une concentration qui part de 0 et qui arrive à la valeur maximale que l'on a dans le till.

4825

4830

Donc, ça, c'est caractéristique d'un processus de désalinisation des argiles et qui peut se faire selon deux principes, soit une pénétration très lente de l'eau à travers la couche de l'argile et on estime que cette vitesse de pénétration est de l'ordre de 1 centimètre par an. Ce qui fait que pour parcourir 1 mètre, on parle d'une centaine d'années, et pour parcourir 10 mètres, on parle d'environ un siècle.

4835

Un des éléments pour arriver à évaluer cette performance de l'argile sur le très long terme a été d'évaluer l'âge de l'eau. C'est-à-dire qu'avec l'École polytechnique, il y a eu des échantillons d'eau qui ont été prélevés dans le till et il y a eu une datation à l'aide de carbone 14 et de carbone 13, qui ont conduit à constater que l'âge de l'eau contenue dans la couche de till varie entre 9 000 et 20 000 ans. Et lorsqu'on est dans le roc, cet âge varie entre 20 000 et 40 000 ans.

4840

Alors, sans rentrer dans des considérations trop compliquées, ce que ça nous permet de déduire, c'est que si l'âge de l'eau est de plusieurs milliers d'années dans la couche de till et que l'on considère l'âge de création du site qui, à l'échelle géologique, est vraiment une fraction de minute, on parle d'une cinquantaine d'années, avant d'espérer voir l'eau de surface arriver à la base de la couche de till, il y aura belle lurette que le site n'existera plus, tout sera minéralisé, il n'y aura plus rien.

4845

Donc, en fait, ces éléments de datation de l'eau de profils de concentration sont des éléments qui ont permis à monsieur Chapuis de l'École polytechnique d'arriver à la première conclusion, qui était dans la présentation que j'ai faite, à savoir d'une part que le caractère salin de l'eau était lié à une origine naturelle et non pas à des activités humaines ou à la présence du site, et que, deuxièmement, ces éléments-là confirmaient le caractère particulièrement étanche de l'argile. Pour une raison très simple, c'est que si le sol avait été beaucoup plus perméable, on n'aurait plus de trace de ces sels. Ils auraient été lessivés bien plus vite.

4850

4855

Donc, c'est une explication que j'essaie de faire la plus pratique possible pour ne pas

4860 s'enliser. Mais ces éléments-là, c'est un contexte très rare qu'on peut associer à un laboratoire  
grandeur nature à l'échelle géologique. Donc, pour quelqu'un du domaine, c'est vraiment quelque  
chose de très intéressant.

**LE PRÉSIDENT :**

4865 Donc, il n'y a aucune migration latérale à ce moment-là.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

4870 Non. Et puis je vais amener un autre point qui, lui, est lié à la manière dont les cellules  
sont aménagées et qui sont évoquées dans l'étude d'impact, qui est le principe de la trappe  
hydraulique. C'est-à-dire qu'on excave la couche d'argile, il ne faut pas l'excaver trop bas parce  
que, si on l'excavait trop bas, on aurait un risque de soulèvement. Pour quelle raison? C'est que  
si je viens faire un forage à travers la couche d'argile ici, jusque dans le till, je vais avoir à ce  
moment-là de l'eau qui va rentrer et qui va remonter à peu près à la hauteur du terrain naturel.

4875 Il faut considérer que dans la base de la cellule, j'ai un système de captage de lixiviat qui  
maintient à peu de chose près le niveau de l'eau à la hauteur du fond de la cellule. Vu qu'on  
excave d'environ 7 à 8 mètres par rapport au niveau du terrain naturel, j'ai donc une charge d'eau  
qui pousse l'eau souterraine vers l'intérieur de la cellule. J'ai environ une charge d'eau de 8  
mètres, ce qui est quand même considérable. Et ce phénomène de trappe hydraulique vient  
4880 encore ajouter à la protection naturelle offerte par la perméabilité. Ça, il y a des systèmes où on  
essaie de recréer ça; ça, on l'obtient naturellement en faisant l'excavation.

4885 Donc, ces deux éléments nous permettent d'affirmer qu'en aucun temps, il y aura le  
moindre risque d'impact sur la nappe, d'une part. Et d'autre part, la qualité saline de cette eau, il  
faut envisager qu'elle sera de cette nature pendant encore plusieurs dizaines de milliers d'années.

4890 L'École polytechnique, avec les travaux que l'on fait, fait des datations sur toute la  
hauteur de la couche d'argile. Et également on va modéliser, en fait, les processus physico-  
chimiques à l'origine de cette désalinisation, qui nous permettront même d'anticiper à la fin du  
projet à quelle date cette eau aura retrouvée une qualité normale. Mais ce ne sera pas à échelle  
humaine, ce sera très long.

**LE PRÉSIDENT :**

4895 Et monsieur Moreau tantôt s'interrogeait à savoir quelle était l'échelle sur vos couches.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

L'échelle est amplifiée pour qu'on puisse le voir. Si on revenait à la figure où on

4900 représentait le profil avec une échelle horizontale et verticale de même valeur, on avait quelque chose d'écrasé. Ça représente une galette d'environ une dizaine de mètres d'épaisseur sur les cellules sur 1 kilomètre de large.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

4905 La hauteur de la cellule, est-ce qu'elle peut avoir un impact sur l'argile? Est-ce qu'elle peut la compacter encore plus ou la déstabiliser?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

4910 Oui, avec ce type d'argile, une argile est composée à 70 % d'eau et donc ça se comporte un peu comme une éponge. L'étude géotechnique qui avait été faite en 2002 avait montré que, compte tenu du poids du sol que l'on a enlevé et du poids des déchets que l'on rajoutait, on allait avoir un tassement. L'amplitude de ce tassement, compte tenu de la nouvelle géométrie au centre de la cellule ici, enfin entre les deux bandes, sera de l'ordre 2 mètres à 2,50 mètres.

4915 Ce que ça induit, c'est que quand une argile est consolidée, on a un paramètre physique qui diminue. C'est ce que l'on appelle, c'est le volume des pores, l'indice des vides. C'est-à-dire que l'argile en se comprimant, si je la comprimais jusqu'à rejeter toute l'eau, j'aurais un liquide minéral... enfin, j'aurais un solide minéral pur qui ne laisserait plus de vide pour le passage de l'eau. Ça devient quasi imperméable. Ce serait l'équivalent du verre.

4920 Or, dans le cas présent, le phénomène de tassement a pour effet d'agir en réduisant la perméabilité de l'argile et en augmentant donc son imperméabilité. C'est un peu similaire à des systèmes de joints en mécanique qui utilisent le principe de la pression à l'intérieur du système: plus la pression de l'huile est élevée, plus le joint va plaquer sur l'axe. Et c'est le même principe qu'on a là.

**LE PRÉSIDENT :**

4930 Merci, Monsieur Marron.

**M. CHARLES MOREAU :**

4935 Monsieur le Président...

**LE PRÉSIDENT :**

4940 Oui, allez-y.



**M. CHARLES MOREAU :**

... la question concernant l'échelle, ce n'est pas compliqué, c'est de savoir est-ce que c'était en pieds ou en mètres.

4945

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Ah! l'échelle. Je croyais que c'était...

4950

**M. CHARLES MOREAU :**

Est-ce qu'il y a moyen de représenter le...

4955

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Tout est en mètres.

**M. CHARLES MOREAU :**

4960

J'ai une sous-question concernant ça, parce qu'on a répondu actuellement encore une fois qu'il y a une protection adéquate du côté vertical. Mais est-ce que vous pouvez juste remettre, pour les fins de compréhension, la première acétate?

**LE PRÉSIDENT :**

4965

En fait, ce que vous voulez savoir, c'est : est-ce que le lixiviat peut migrer sur les côtés?

**M. CHARLES MOREAU :**

4970

Exact.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Compte tenu...

4975

**M. CHARLES MOREAU :**

4980

Excusez-moi, Monsieur. Il y a actuellement, selon le schéma, on a ici du sable de surface. Et si je comprends bien, il y en a pour à peu près 4-5 pieds d'épaisseur. Est-ce qu'il y a une protection lente pour empêcher la migration? Puis là, je ne parle pas d'argile, on ne parle pas de chose imperméable. Du sable, c'est poreux. Et c'est des choses qui se sont vécues ailleurs, Monsieur le Président. C'est pourquoi je me questionne.

**LE PRÉSIDENT :**

4985

D'accord. Il va répondre, oui.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

4990

Je vais répondre à cette question.

**M. CHARLES MOREAU :**

4995

C'est indiqué là, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

Il va répondre.

5000

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

5005

La réponse à cette question est simple. Il y a en périphérie ce que l'on appelle une clé d'ancrage, c'est-à-dire qu'en périphérie de la cellule, sur environ six mètres de large, on fait pénétrer une tranchée de laquelle on évacue le sable, et on pénètre d'environ un mètre dans l'argile intacte, et l'on vient remettre là-dedans de l'argile provenant de l'excavation, qui est destinée à couper toute possibilité d'écoulement latéral.

5010

L'autre point qu'il faut souligner, c'est que, compte tenu de l'excavation et du pompage en continu, on ne verra jamais le niveau de lixiviat remonter à la hauteur du terrain naturel. Il sera toujours rabattu vers le bas de la cellule. Donc, on a une sécurité qui est de plusieurs mètres entre le niveau du lixiviat dans la cellule et le niveau eau de la cellule.

**LE PRÉSIDENT :**

5015

Donc, la probabilité de migration de façon latérale est...

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

5020

La migration latérale ne sera pas plus rapide latéralement que verticalement.

5025

Quand monsieur faisait référence à Sainte-Sophie, j'avais lu dans le temps les résultats d'un rapport GERLED sur la géologie de ce site. On avait une stratigraphie, c'est-à-dire une succession de couches qui était différente. C'est que quand dans la nature on a des couches qui se superposent comme des feuilles empilées, il y a deux méthodes de migration pour l'eau.

Si elle vient traverser verticalement, dans le cas d'un système feuilleté, si la perméabilité

5030 horizontale est supérieure, la goutte d'eau obéira toujours au principe de l'énergie minimum pour se déplacer, elle va choisir le chemin qui sera le plus facile. À ce moment-là, on aura un écoulement qui sera anisotropique, c'est-à-dire que l'inclinaison de l'écoulement sera orienté horizontalement.

5035 Et quand on a des sols argileux superposés à des couches de sable, par exemple, c'est exactement ce qui se produit, l'écoulement dans le milieu, le massif imperméable se fait quasi verticalement et, dès qu'on prend la couche beaucoup plus perméable, on a à ce moment-là une composante quasi horizontale qui suit la ligne de forte perméabilité.

**LE PRÉSIDENT :**

5040 Donc, le phénomène qui s'est produit à Sainte-Sophie ne pourrait pas se reproduire ici.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Absolument pas.

5045 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron.

Oui, Monsieur Moreau?

5050 **M. CHARLES MOREAU :**

5055 Je voudrais savoir : est-ce que BFI, et je suis content d'entendre qu'il y a des mesures prises pour empêcher la migration latérale du lixiviat, mais j'aimerais savoir si dans la mesure des impacts sur l'environnement, est-ce qu'il y a eu des tests faits à l'extérieur du site pour confirmer et valider le fait que votre système est efficace et qu'il n'y aura pas dans le futur, si je crois vos mots, il n'y aura pas de migration latérale.

5060 Et je pense qu'on est tout à fait en droit de demander soit au promoteur ou au ministère de l'Environnement, vu qu'on parle actuellement d'autoriser un site d'enfouissement pour les quatre, cinq prochaines années, et peut-être dix-sept ans si à un moment donné le malheur nous tombe sur la tête, je pense qu'on est tout à fait en droit de demander: est-ce qu'il y a une expertise externe qui confirme que ce fait-là est vrai dans le concret?

5065 Puis je pense que le rôle de la commission que vous présidez est de rassurer la population à ce sujet-là, malgré les mesures qui ont été prises. Je pense qu'il est tout à fait élémentaire pour moi d'avoir la possibilité que j'aie l'esprit tranquille à ce sujet-là et qu'on ne vivra pas des marasmes tels que Sainte-Sophie.

5070 Et je vous dirai, en passant, que Sainte-Sophie n'est pas un cas unique au Québec, loin de là.

5075 Et dans ce sens-là, je voudrais que la commission s'engage à demander à ce qu'une tierce partie fasse une étude sur le sol, particulièrement l'enclave détenue par Terrebonne, que monsieur Papillon faisait mention, qui n'est peut-être pas vendable, puis c'est peut-être le mot qu'il voulait dire tantôt. Peut-être que ce serait un bon endroit pour vérifier l'état des sols et la migration latérale à l'extérieur du site vu que, de toute façon, il n'y a pas de résidences et qu'il n'y en aura probablement jamais là. À tout événement, ça pourrait permettre d'avoir une certitude au niveau de l'ensemble des citoyens que...

5080 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Moreau, vous comprendrez que ce n'est pas le rôle du BAPE d'exiger des études, première des choses.

5085 **M. CHARLES MOREAU :**

C'est le rôle du ministère.

5090 **LE PRÉSIDENT :**

Première des choses. Deuxième des choses, Monsieur Marron, est-ce que vous avez des piézomètres qui sont installés un peu partout alentour du site?

5095 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. En fait, on a des piézomètres qui sont sur toute la périphérie du site, donc qui remplissent ce rôle-là.

5100 D'autre part, dans le cadre de l'étude qu'on fait avec l'École polytechnique, on a réalisé des forages qui s'éloignent du site, dont un a été implanté en bordure de la rivière des Mille-Îles et qui est destiné à faire non seulement l'examen des caractéristiques du site, mais une analyse régionale de la problématique.

5105 Donc, une série de forages ont été faits à environ 2 kilomètres de distance du site, en bordure de la rivière des Mille-Îles. Et donc, dans ce cadre, associé aux mesures de suivi de qualité de l'eau souterraine, j'ai indiqué dans la présentation que la conclusion était à l'effet qu'il n'y avait aucun impact sur la nappe d'eau souterraine.

5110 Il serait étonnant qu'il en soit autrement. Si on considère une vitesse de progression de 1 à 2 centimètres par an, il faudra, avant que le moindre impact, s'il devait se manifester, se manifeste, attendre des centaines et des centaines d'années.

5115 Au cours de cette période-là, qu'est-ce qui va se passer? Les quelques éléments métalliques contenus dans le lixiviat vont être absorbés dans l'argile. Il y a eu énormément de travaux faits par les spécialistes en chimie des minéralogies des argiles. C'est un fait très connu. Les composés organiques qui ont une demi-durée de vie, eux se seront dégradés depuis très longtemps.

5120 Donc, ce qui fait que monsieur disait qu'il y a plusieurs cas de problématiques sur des sites au Québec. Ce que je peux signaler, par contre, c'est que le site de BFI, de par sa configuration, lui est unique.

**LE PRÉSIDENT :**

5125 Merci, Monsieur Marron.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

5130 L'autre élément, c'est que pour répondre aux inquiétudes des gens vivant à proximité du site, qui avaient exprimé ces préoccupations en 2003, c'est ce qui est à l'origine de l'étude du projet de recherche que nous finançons auprès de l'École polytechnique.

5135 Et il faut rajouter que, dans le cadre de ce projet, l'École polytechnique qui désire former des étudiants, il va y avoir un doctorat et quatre à cinq maîtrises qui vont être complétés dans le cadre de ce mandat, il y a eu une demande de financement auprès du CNRS, Conseil national de la recherche scientifique. Et pour obtenir ces fonds, il faut que le projet soit présenté et validé par des pairs, c'est-à-dire qu'il y a une analyse technique du dossier pour en valider la pertinence, vérifier la méthodologie d'étude.

5140 Et ensuite, les résultats à chaque étape, c'est un projet qui est sur trois ans, à chaque étape ces résultats-là devront être soumis à des comités d'experts. Ils vont faire l'objet de publication dans des revues savantes. Donc, c'est un processus extrêmement transparent par des personnes de très haut calibre. Et ce qui m'a été confirmé, c'est que cette recherche est quasiment une recherche unique au niveau mondial.

5145 **LE PRÉSIDENT :**

5150 Merci, Monsieur Marron. Une petite question dans la même veine un peu. Je pense que dans le rapport de 2003, il avait été question à un certain moment donné de peut-être procéder à l'analyse des puits de surface des résidants qui étaient alentour. Ce constat et cet avis qui avaient été à l'époque rédigés n'ont jamais été mis en pratique.

Est-ce que vous verriez de bon aloi que BFI s'engagerait à procéder finalement à un suivi

5155 de ces puits-là pour s'assurer et pour rassurer évidemment les contribuables? Je pense que c'est question de deux ou trois puits le long de la rivière Mascouche. Est-ce que BFI pourrait s'engager à procéder à un suivi permanent de ces puits-là?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

5160 Oui, il n'y aurait pas de problème.

**LE PRÉSIDENT :**

5165 Donc, on prend en considération que vous venez de prendre un autre engagement ce soir.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

5170 Je me suis tourné avant de le prendre celui-là.

**LE PRÉSIDENT :**

5175 Parfait. Je vous remercie, Monsieur Marron. Pour la présentation, on va attendre à demain parce qu'il est déjà 22 h 55 et je pense qu'un peu tout le monde est fatigué dans la salle.

Oui, Monsieur Moreau?

**M. CHARLES MOREAU :**

5180 J'aimerais que les résultats d'études de sol extérieures au site soient déposés et qu'on puisse avoir accès à ces études. Si elles n'existent pas, j'aimerais proposer que la Ville de Repentigny ainsi que la Ville de Lachenaie-Terrebonne fassent un projet concernant la protection des citoyens, de telle sorte qu'il y ait une évaluation externe faite de ces sols-là et au pourtour du site d'enfouissement, complètement alentour, au complet, pas seulement une section, mais  
5185 l'ensemble du pourtour et qu'une analyse exhaustive soit faite indépendante, payée à même les taxes que nous payons, et le tout ayant comme objet de faire en sorte que l'ensemble des citoyens soient rassurés concernant ce fait-là qui existe à de multiples reprises au Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

5190 Monsieur Moreau, vous nous ferez part de tout ça dans votre mémoire.

**M. CHARLES MOREAU :**

5195 Ce n'est pas une question de mémoire, là, Monsieur, je m'excuse.

**LE PRÉSIDENT :**

5200 Non, non, ça, c'est une opinion, c'est une demande dont vous nous faites part dans  
votre mémoire. À ce moment-là, on regardera ça, et les villes de Lachenaie et de Repentigny  
verront ce qu'ils feront à ce moment-là. Donc, vous pouvez faire une demande dans votre  
mémoire, mais vous comprendrez qu'ici ce soir, ce n'est pas l'objet. L'objet, ce n'est pas de  
demander, demander, demander. C'est d'interroger. Et je pense qu'on a eu quand même du  
5205 côté du promoteur des réponses satisfaisantes, parce que c'est très documenté et il y a des  
choses qu'il faut regarder aussi.

Donc, les demandes, vous en ferez part finalement dans votre mémoire.

**M. CHARLES MOREAU :**

5210 Je suis d'accord avec vous qu'ils ont répondu de façon 90 % satisfaisante pour un certain  
nombre d'éléments. Mais actuellement, ils n'ont pas démontré qu'ils auraient vérifié l'étanchéité  
de la partie des sables, qu'ils disent rendre étanches à l'aide d'argile en présence des tranchées.  
Et ce fait-là nécessite et mérite d'être confirmé de façon externe et ça devrait être une condition  
5215 nécessaire à la reconduite du certificat d'autorisation présent. Et une fois à tous les cinq ans, à  
titre de protection pour les citoyens, c'est un minimum que la société doit nous retourner parce  
que c'est nous qui payons ces taxes-là.

**LE PRÉSIDENT :**

5220 Monsieur Moreau, vous nous ferez part de tout ça dans votre mémoire. Je suis sûr que,  
autant que la commission va le lire, autant les gens du ministre du Développement durable, de  
l'Environnement vont se faire un plaisir de le lire.

**M. CHARLES MOREAU :**

5225 Je vais me faire un plaisir de vous l'écrire.

**LE PRÉSIDENT :**

5230 Ça fait partie de votre mémoire, Monsieur Moreau. Merci.

**M. CHARLES MOREAU :**

5235 Je vais vous écrire une petite bible, si je comprends bien.

**LE PRÉSIDENT :**

Pardon?

5240

**M. CHARLES MOREAU :**

Je vais finir par vous écrire une petite bible.

5245

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez le droit.

5250

**M. CHARLES MOREAU :**

Ça va être fait.

**LE PRÉSIDENT :**

5255

Merci, Monsieur Moreau.

Merci à tous et bonne fin de soirée. Nous continuerons demain à 13 h 30.

\*\*\*\*\*

5260

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

5265

Et, j'ai signé :

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**